

ensib

Ecole Nationale Supérieure des sciences
de l'information et des Bibliothèques

MEMOIRE DE D.E.A.
Sciences de l'Information et de la
Communication

Option 5:
Économie et Management des services
d'information

**Online Computer Library Centre
OCLC, entre Coopération et Commerce**

Préparé Par :**Souad ODEH**

Sous la direction de :M. Jean-Michel Salaün

Septembre 1998

Université Lumière
Lyon 2

Ecole Nationale Supérieure des
Sciences de l'Information et des
Bibliothèques

Université Jean Moulin
Lyon 3

REMERCIEMENT

Aux nombreuses personnes qui m'ont constamment apporté une aide combien précieuse, je tiens à présenter mes plus vifs et sincères remerciements.

Je suis particulièrement reconnaissante à l'égard de M. Jean-Michel Salaün, Maître de conférence à l'ENSSIB. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude pour toute l'attention et le suivi qu'il a toujours accordé à mon travail.

Mes remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui ont bien voulu me consacrer du temps et de la patience pour mes entretiens.

Online computer library center
OCLC entre coopération et commerce

Souad ODEH

Sous la direction de

Jean-Michel SALAÛN

ENSSIB

RESUME

OCLC est une organisation à but non lucratif. Ce dernier se présente comme un réseau de coopération qui assure les intérêts de ses bibliothèques membres. A fin d'éclaircir cet objectif de coopération, une enquête a été menée auprès d'un certain nombre de BU françaises membres d'OCLC.

Mots Clés : Bibliothèque/ Bibliothèque universitaire/ Coopération/ Journaux électroniques/ Meta Data/ Réseau/ OCLC/ RLIN/ UTLAS/ WLIN

ABSTRACT

OCLC is a non for profit organisation. It presents itself as a cooperative network which aims to promote the interests of its members. In order to clarify this objectif of cooperation, an inquiry has been undertake with French university libraries, members at OCLC.

Key words :Library/ University Library/ cooperation/ Electronic Journal/ Metadata/ Network/ OCLC/ RLIN/ UTLAS/ WLN

TABLE DE MATIERE

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	6
<u>PREMIERE PARTIE LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES</u>	14
<u>1.1-LA COOPÉRATION</u>	15
1.1.1- DÉFINITION	15
1.1.2- LA NÉCESSITÉ DE COLLABORER :	16
1.1.3- TYPES ET MODÈLES DE RÉSEAUX DE COOPÉRATION	17
1.1.4 L'INTERVENTION DES RÉSEAUX DANS LES DIFFÉRENTES TÂCHES DOCUMENTAIRES	19
<u>1.2- LES RÉSEAUX RELATIONNELS</u>	20
1.2.1-ASPECT PSYCHOLOGIQUE	20
1.2.2- L'ASPECT ORGANISATIONNEL	22
1.2.3-L'ASPECT ADMINISTRATIF	25
CONCLUSION	28
<u>DEUXIEME PARTIE OCLC UN RESEAU EVOLUTIF</u>	29
<u>2.1- OCLC UN APERCU GÉNÉRAL</u>	30
2.1.1- PRÉSENTATION D'OCLC	30
2.1.2- LES OBJECTIFS D'OCLC	31
2.1.3 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'OCLC	32
2.1.3.1- LES MEMBRES GÉNÉRAUX	33
2.1.3.2- CONSEIL DES USAGERS " <i>USERS COUNCIL</i> "	35
2.1.3.3- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (<i>BOARD OF TRUSTEES</i>)	36
2-1-4- LES SERVICES D'OCLC	37

2.1.4.1- LE CATALOGAGE PARTAGÉ	37
2.1.4.2-LE PRÊT ENTRE- BIBLIOTHÈQUE	39
2.1.4.3 - LES SERVICES DE RÉFÉRENCES	40
2.1.4.4- LE SERVICE DE PROMTPACT	45
2.1.4.5- LE CATALOGAGE DE RESSOURCES D'INTERNET (META DATA)	46
<u>2.2- OCLC : RENTABILITÉ, INTERNATIONALITÉ, CONCURRENCE</u>	47
2.2.1 - LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DU CATALOGAGE PARTAGÉ D'OCLC	47
2.2.2-L'EXTENSION D'OCLC AU NIVEAU INTERNATIONAL ET SES EFFETS	49
2.2.2.1 - LES EFFETS DE L'UNIVERSALISME D'OCLC SUR LE CATALOGUE COLLECTIF	50
2.2.3- L'ÉMERGENCE D'AUTRES RÉSEAUX BIBLIOGRAPHIQUES COMPÉTITIFS À L'OCLC	52
<u>2.3 UNE VISION CRITIQUE SUR OCLC</u>	54
2.3.1- L'INTERNATIONALITÉ DU RÉSEAU : OBJECTIFS, PROBLÈMES	54
2.3.2- OCLC ENTRE LA COOPÉRATION ET L'ENTREPRISE	57
2.3.3- OCLC EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DANS L'ENJEU D'"INFO-TRAFFIC"	60
CONCLUSION	63
<u>TROISIEME PARTIE : OCLC ET LES BIBLIOTHEQUES FRANCAISES</u>	67
3.2.1- PRÉSENTATION D'AUROC	69
3.2.2- PRÉSENTATION DE DOC&CO	71
<u>3.3.- INTERPRÉTATIONS DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE</u>	72
3.3.1- LES SERVICES D'OCLC	72
2- L'ÉVALUATION DES COÛTS DES SERVICES D'OCLC	81
3.3.3- LA RELATION DES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES AVEC OCLC	84
<u>CONCLUSION</u>	90

<u>CONCLUSION GENERALE OCLC FACE AUX SENTIMENTS DE SES BIBLIOTHÈQUES MEMBRES</u>	<u>95</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>100</u>
<u>ANNEXS</u>	<u>109</u>

INTRODUCTION GENERALE

L'évolution des technologies de l'information a changé le statut social de la bibliothèque. La bibliothèque n'est plus le "gardien du coffre" comme le cite Varloot (1983) mais un "consultant en information".

Cette évolution n'est pas sans effet sur les réflexions d'un modèle économique de bibliothèque. Jean-Michel Salaün (1997) propose un modèle économique d'une bibliothèque traditionnelle. Il voit que la nature économique du document se transforme d'une phase à une autre dans la chaîne documentaire. Alors que le document était un objet "particulier et autonome" chez l'éditeur, il devient un élément de collection au moment où il entre dans la bibliothèque et là il "échappe au circuit commercial". Ainsi le document, avec toute la collection de la bibliothèque, est soumis à un modèle qui a ses justifications économiques : une économie d'échelle, une économie de temps, une économie de l'assurance etc. Dans la troisième phase, celle de la consultation, la collection entre dans une logique de service qui permet à la bibliothèque de *"s'ouvrir, dans une tendance générale, qui touche aussi bien les activités marchandes que les services publics, à la complexité et à la richesse d'une relation de co-construction du service entre la bibliothèque et l'utilisateur de la bibliothèque"*. (Florance Muet, 1997)

Dans le nouvel environnement de l'information, les bibliothèques ne sont plus les acteurs majeurs dans l'offre et la distribution de l'information. Des auteurs, des éditeurs, et des entreprises de télécommunication sont entrées dans le jeu. Ainsi le modèle bibliothéconomique, d'après Jean-michel Salaün (1997), s'est élargi pour comprendre ces nouveaux acteurs et leur positionnement en interaction avec la bibliothèque. (figure1)

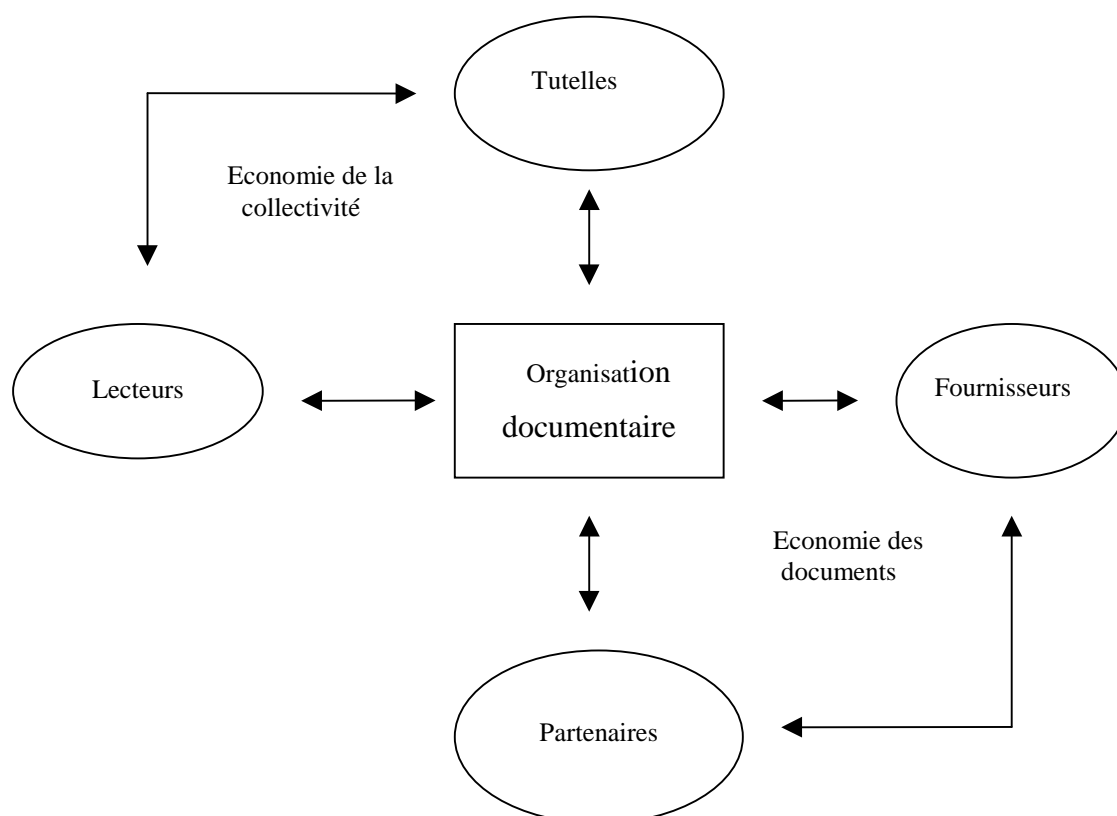


Figure 1 : d'après J.M Salain,1997

Par conséquent, la bibliothèque entre dans des relations de différentes natures :

- Relation commerciale avec les fournisseurs des document
- Relation de coopération avec les différentes bibliothèques partenaires.

Le but de ces deux relations est l'élargissement du fonds de la bibliothèque (construire la collection) et la bibliothèque s'insère dans une économie du document conduite par la logique de ces deux relations.

- Relation avec la collectivité (tutelle, lecteur) qui finance la bibliothèque. Cette relation a pour but d'offrir un service collectif, public ou privé. Ainsi la bibliothèque s'insère dans une économie de collectivité qui fait partie de l'économie de service. Florence Muet (1997) aborde la question en appliquant les modèles de la théorie des services au domaine des bibliothèques et des services d'information.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la partie droite du schéma, la bibliothèque au cœur de l'économie de document.

La bibliothèque dans une relation commerciale

Pour alimenter la collection, la bibliothèque contacte des fournisseurs qui sont des acteurs actifs de l'économie du document. Traditionnellement le bien culturel est assuré par les éditeurs, les fournisseurs des documents papiers. Le modèle éditorial traditionnel repose sur trois acteurs : auteur, éditeur et diffuseur.

L'auteur dépose son manuscrit chez l'éditeur qui produit plusieurs exemplaires de ce manuscrit et assure leurs diffusions par des réseaux commerciaux.

Le modèle éditorial et le modèle bibliothéconomique sont des "frères" donc, on ne peut pas parler d'une domination d'un modèle sur un autre. On peut plutôt parler d'une articulation.

Jean-Michel Salaün (1996) propose quatre formes d'articulation :

- **Articulation en parallèle** : La bibliothèque n'a pas de contact avec les éditeurs. C'est le cas de la littérature grise ou l'archive.

- **Articulation en dérivation** : la bibliothèque alimente la collection par les produits des éditeurs déposés dans les librairies.

- **Articulation en série** : ici, la bibliothèque fournit le lecteur que la production éditoriale ne peut pas toucher.

- **Articulation en circuit** : la bibliothèque, l'éditeur et le diffuseur construisent une boucle, où les lecteurs et les auteurs forment une communauté.

Dans les formes 3 et 4 les terrains d'intervention des bibliothèques et des éditeurs ne sont pas clairs. Ils posent un débat polémique, surtout avec les opportunités offertes par les réseaux, c'est le positionnement d'un nouveau modèle de l'édition électronique par rapport aux modèles traditionnels des bibliothèques et de l'édition papier.

La bibliothèque dans une relation coopérative :

L'importance du développement de la collection dans la bibliothèque pousse ces derniers à coopérer. La coopération est une pratique ancienne entre bibliothèques, mais elle se fait de plus en plus sous forme de réseau. La coopération d'après Jean Michel Salaün (1996) "*doit être mesurée à l'aune des coûts qu'elle induit*". La coopération engendre des coûts additionnels, directs tels que les coûts de normalisation, de gestion,

d'augmentation de la collection, et coûts indirects tel que le coût de temps passé pour avoir une réponse à une demande de prêt d'une bibliothèque éloignée. Donc, les bénéfices doivent justifier ces coûts additionnels.

Le bénéfice de la coopération est mesuré du point de vue des lecteurs : élargissement du fonds ou du point de vue des professionnels : échange de savoir-faire, et d'un point de vue économique où les ressources de la bibliothèque augmentent par les subventions destinées aux opérations de coopération.

L'évolution de la coopération dans une forme de réseaux permet une évolution de la réflexion économique sur le sujet : économie de la circulation de l'article scientifique qui comprend les nouveaux acteurs économiques telles que les fournisseurs des documents primaires, éditeurs, organismes de droit de copie (copyright).

Les réseaux impliquent une certaine dimension de service. D'après Gabrielle Dupuy *"il est admis que la réalité de réseaux est de plus en plus du côté d'une variété de service fournis aux abonnés sur le même support"*. Anne Mayère et Marie Christine Monnoyer pensent que *"l'adhésion à un réseau est un moyen pour dépasser la contradiction fondamentale existant entre une spécialisation indispensable à l'efficacité et la nécessité de fournir des réponses adaptées à des demandes d'une grande variété"*.

Jalel Rouissi (1998) présente deux modèles d'économies de réseau de service

- un modèle quantitatif qui se repose sur l'analyse statistique, il concerne l'aspect chiffrable du réseau.

- un modèle qualitatif qui focalise l'aspect comportemental des réseaux qui échappent à la mesure statistique. Ce modèle montre que *"l'économie n'est pas simplement une affaire de calcul et de chiffre. Ceci veut dire que l'utilité n'est pas synonyme de bénéfice et que la rentabilité dépasse l'acceptation stricto sensu de profit"*.(Jalel Rouissi, 1998)

Ainsi l'économie de réseau de service nous permet de repérer certains paradigmes tel que :

- ***économie d'échelle*** : certes, le réseau permet une augmentation de production, mais on n'est pas certain que la mise en commun des équipements et des facteurs de production permettra ou non de baisser le coût unitaire.

- **économie relationnelle** : basée sur plusieurs sources tels que les moyens mis à la disposition des membres des réseaux qui permettent un meilleur contact ou une ambiance de confiance qui motive l'innovation.

- **économie de coût de transaction** : Les stratégies des entreprises favorisent les théories qui ont tendance à considérer l'alliance comme une alternative radicale à la concurrence. Le choix entre faire et faire faire est totalement dépendant du coût. Le choix de "faire faire" engendre un coût additionnel qui est le coût de transaction. La théorie du coût de transaction développée par Olivier E. Williamson repose sur deux éléments de comportement humain :

- Le premier est la rationalité limitée, développée par H. Simon, qui désigne la capacité cognitive limitée des personnes qui font les contrats.

- Le deuxième, l'opportunisme, développée par Williamson, montre la tendance à privilégier les intérêts personnels aux intérêts de la collectivité.

La solution, pour une organisation afin de limiter l'impact de la rationalité limitée et de l'opportunisme, est l'intégration. Selon Williamson (1997) "*l'intégration d'un grand nombre de fonctions au sein d'une même structure peut permettre d'économiser sur le coût de transaction*".

Pour Jean-Michel Salaün (1996) "*la mise en avant des coûts de transaction a élargi l'analyse du comportement de la firme aux aspects relationnels(.....) En simplifiant, on peut dire que, pour cette théorie économique, la solution optimale retenue pour un agent économique est celle qui minimise la somme des coûts de production et du coût de transaction*"

Suivant le même schéma de Jean-Michel Salaün (figure1) nous essayerons dans ce travail de faire la lumière sur le positionnement du réseau OCLC (on line Computer Library Center) par rapport à l'organisation documentaire. Autrement dit, OCLC se situe-t-il du côté des partenaires, et par conséquent, effectue-t-il une relation de coopération avec les bibliothèques membres ? Ou bien se situe-t-il du côté du fournisseur donc l'échange entre les bibliothèques et le réseau OCLC est un échange commercial ?

L'OCLC est une organisation constituée par appartenance et sans but lucratif qui offre des produits, des services et des systèmes informatiques aux bibliothèques, aux autres établissements éducatifs et à leurs usagers.

OCLC est un réseau bibliographique évolutif qui a connu, en moins de trente ans, une évolution remarquable au niveau économique et technique ainsi qu'au niveau de ses services et du nombre de ses participants.

L'évolution économique d'OCLC est marquée par une augmentation successive de ses revenus. Cette institution a commencé en 1971 avec un budget de 67000 dollars, qui est arrivé à 25 millions dollars en 1981 et à 148 millions de dollars en 1996.

Cette augmentation a poussé les bibliothèques membres à se poser la question de savoir si la politique économique d'OCLC est orientée vers la coopération ou plutôt vers les différents investissements pour accéder à plus de revenus ?

Dans cette même logique nous essayerons d'établir notre problématique :

OCLC est-elle une organisation coopérative qui prend en considération les intérêts économiques et techniques de ses membres ?

Assure-t-elle une bonne communication entre les différents partenaires : les bibliothèques membres, les réseaux locaux, le conseil d'usagers, le conseil d'administration ?

Les réseaux de coopération doivent établir une certaine confiance entre les différents partenaires. Cette confiance est assurée par :

- une offre large et diversifiée de services.
- une bonne qualité de service.
- une politique tarifaire convenable pour tous les partenaires.
- une bonne communication et une bonne circulation de l'information.
- une certaine démocratie qui permet à tous les membres d'une participation active dans la prise des décisions.

Pour répondre à ces questions et pour vérifier les hypothèses, nous avons distribué un questionnaire à 47 bibliothèques françaises membres d'OCLC et nous avons effectué trois entretiens avec les responsables de services d'OCLC en France.

Donc notre travail se compose de 3 parties :

Dans la première, nous commencerons la présentation des éléments de définition de la coopération inter bibliothèque ce qui nous permettra d'établir une idée générale, puis nous aborderons l'aspect relationnel d'un réseau de coopération (humain, organisation et juridique).

Dans la deuxième partie nous présenterons l'OCLC par l'histoire de son développement qui touche plusieurs éléments : sa définition, ses services, ses objectifs et sa structure organisationnelle. Puis nous présenterons les différents points de vue concernant le rôle que joue l'OCLC actuellement.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse des entretiens et du questionnaire que nous avons distribué à l'ensemble des bibliothèques françaises membres d'OCLC.

Le questionnaire est élaboré en trois parties :

- les services d'OCLC utilisés par les bibliothèques françaises ;
- l'évaluation du coût de service d'OCLC ;

L'évaluation de la relation des bibliothèques françaises membres d'OCLC.

Nous avons effectué trois entretiens.

- Le premier avec les responsables d'AUROC : Association des utilisateurs du Réseau OCLC en France.

- Le deuxième avec le responsable de la société DOC& COM : le diffuseur de services d'OCLC aux bibliothèques francophones non-membres.

La grille d'entretien effectuée avec ces deux associations a deux axes :

- le premier concerne la relation de ces deux associations avec les bibliothèques membres : la politique d'intégration et la tarification des services.

- Le deuxième porte sur la relation de ces deux associations avec OCLC Europe.

Un troisième entretien effectué avec Ghislaine Chartron, chercheur à l'Urfist de Paris. Il a porté sur le rôle technique et économique que joue OCLC dans le domaine des journaux électroniques.

Nous voulions faire un entretien avec Christine Des champs, présidente de l'FLA et membre du conseil d'administration d'OCLC pour connaître l'attitude actuelle d'OCLC en ce qui concerne ses membres, mais cette personne n'est pas disponible avant mi-septembre.

PREMIERE PARTIE
LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

1.1-La coopération

1.1.1- Définition

Veltz et Zarifian (1994) voient que le travail collectif est synonyme de coopération. Le travail collectif *"désigne en général un ensemble d'activités indépendantes fortement coordonnées en vue d'un but commun, supposant la définition et l'acceptation de règle de comportement, et composant une réalité biface complexe où se conjuguent des schémas de division de travail et des schémas de coopération"*. Le petit Robert définit la coopération comme : la participation à une œuvre commune.

Malgré que la coopération entre bibliothèques soit une vieille idée et une vieille pratique, il n'existe pas une définition pour ce concept. Selon Agostini et Lupovici (1977) le terme coopération *"renvoit à des réalités différentes selon les époques"*. Dans les années quarante, il s'agissait d'une coordination des ressources des bibliothèques : faciliter le prêt entre bibliothèques, réalisation de catalogage collectif etc., avec un respect des autonomies administratives. Maintenant, ce terme désigne des *"activités qui supposent une plus large délégation de pouvoirs : création des centres bibliographiques et des pivots documentaires régionaux coordonnant le développement des collections, les échanges de doubles, centralisant les services de photocopie et de micro filmage et permettant une utilisation en temps partagé des ordinateurs"*.

Les partenaires de la coopération ont aussi changé au cours du temps. D'après Agostini et Lupovici (1977) la coopération se fait d'abord de bibliothèque à bibliothèque de même type. Dans ces dernières années , les auteurs observent que la relation de coopération est entre une bibliothèque et une communauté de bibliothèques.

Pour Frederick Kilgour (1977) il y a trois caractéristiques de la coopération entre bibliothèques :

- La coopération permet aux bibliothèques d'atteindre des objectifs qu'une bibliothèque seule ne peut pas atteindre ;
- La coopération permet le partage de ressources, sans ajouter de charges additionnelles pour les bibliothèques offrant ces ressources ;
- La coopération permet d'avoir un système de services qui demande des moyens techniques et financiers et qui ne peut pas être réalisé sans les efforts de coopération.

1.1.2- La nécessité de collaborer :

Juste après la deuxième guerre mondiale, les bibliothèques avaient besoin de sortir de l'autarcie, il leur a été difficile de travailler seules car, elles devaient faire face à de nombreuses difficultés extérieures à leur fonctionnement.

Woodsworth (1991) dénombre certains facteurs qui poussent les bibliothèques à coopérer :

- Une masse documentaire en constante croissance ;
- Les besoins du public sont en permanente évolution surtout dans les régions qui ont des petites bibliothèques ;
- Le nombre de lecteurs est en croissance continue dû à l'augmentation du nombre d'étudiants et à l'évolution du niveau de l'éducation ;
- L'extension du domaine d'acquisition par rapport à un budget restreint.
- De plus, les gouvernements, surtout aux ETATS-UNIS encouragent les bibliothèques à collaborer par le remboursement des efforts de coopération (Edwin Oslon, 1970).

Agostini et Lupovici (1977) voient que grâce aux développements de l'idéologie de l'information on constate une évolution de la coopération, car : *"le droit à l'information est reconnu pour tous. Les ressources documentaires, qu'elles appartiennent à des organismes publics ou privés, sont des biens collectifs nationaux et un plan doit organiser ces ressources pour les rendre disponibles à tous"*.

Ajoutons à tout cela, l'évolution des technologies de l'information qui est un élément important dans l'évolution de la coopération. Les bibliothèques n'ont pas les moyens financiers pour s'automatiser de façon individuelle, donc elles adhèrent à un ou à plusieurs réseaux qui mettent à la disposition des bibliothèques les moyens informatiques nécessaires.

La croissance anarchique des réseaux de bibliothèques, ces dernières années, a illustré la coopération d'une façon spectaculaire. Selon Agostini et Lupovici (1977), les réseaux ont modifié la coopération et lui ont donné un aspect juridique organisationnel différent. *"Ces réseaux sont fondés sur un contrat alors que la coopération traditionnelle se faisait sur la base d'accords non écrits et de réciprocité des services"*

rendus. Ils utilisent une technologie de pointe et la communication entre les membres se déroule selon des protocoles préétablis"

Les réseaux de coopération permettent aux bibliothèques de partager les tâches, les coûts et d'offrir des services diversifiés ainsi le fonds de ses bibliothèques s'en retrouve plus riche et plus équilibré.

1.1.3- Types et modèles de réseaux de coopération

L'aventure de la coopération entre bibliothèques prend différentes formes. Il existe plusieurs tentatives pour définir les différents types des réseaux.

Certains ont classé les réseaux selon les types de bibliothèques qu'ils regroupent. D'autres selon la couverture géographique du réseau ou par leur statut économique etc.

1.1.3.1- Classification par type de bibliothèques :

Les bibliothèques de même type ont des objectifs communs. Elles ont, en plus, le même type de collection et le même genre d'usagers, ce qui aide à l'alliance.

Bien que l'informatique facilite l'alliance des bibliothèques de différents types, le réseau de coopération de bibliothèques de même type reste prédominant. RLIN (Research library Information Network) est un exemple de ce type de réseau qui ne regroupe que des bibliothèques de recherche.

L'orientation vers les réseaux des bibliothèques multi-types est relativement récente. La coopération multi-types vient du fait que le réseau de bibliothèques uni-type ne peut pas satisfaire les besoins des usagers. Les bibliothèques académiques ou celles de recherche recourent toujours aux bibliothèques publiques pour répondre aux demandes de leurs clients. AMIGO et MIC sont des réseaux de bibliothèques multi-types (Martain, 1986).

Il n'y a pas un modèle de réseau de bibliothèques multi-types. Ils se différencient par le type des bibliothèques participantes, l'orientation des services, leurs usagers et leur fonds documentaire. (Bishop, 1987).

1.1.3.2- Classification par la couverture géographique

On trouve dans cette catégorie deux sortes de réseaux : réseaux internationaux et réseaux locaux.

1.1.3.2.1- les réseaux internationaux

Les réseaux internationaux permettent l'échange entre des bibliothèques de différents pays. *"Il peut être le sous ensemble des réseaux nationaux et internationaux de grande envergure, ayant des ramifications nationales ou internationale"* (Delamaré Gerard,1989).

1.1.3.2.2- réseaux locaux

Suite à l'évolution de la micro-informatique, les réseaux locaux se sont développés durant les années 80. Delamarre (1989) définit le réseau local comme *"une technique permettant d'interconnecter des équipements informatiques dans un domaine géographique privé et limité [...] à fin de constituer un système cohérent. Pour Wachter et La Rivière (1991)"un réseau local c'est d'abord un réseau interne à un établissement ou à un groupe d'établissements ayant une unité fonctionnelle"*.

1.1.3.3- Classification par juridiction

Mc Crossan (1980) distingue les réseaux uni-juridiction et multi-juridiction. Il définit le premier comme une organisation gouvernée par une seule autorité. Le système multi-juridiction, c'est un système qui fournit ses services à plusieurs juridictions et il est gouverné par leur autorité. C'est le cas du réseau de bibliothèques publiques qui est sous la tutelle de plusieurs organismes publics.

1.1.3.4- Classification par le statut économique du réseau

on peut aussi classer les réseaux selon leur statut juridico-économique. On trouve des réseaux à but non lucratif *"non for profit society"* et des réseaux qui ont un but commercial, appelés *"for profit"*.

L'évolution du secteur commercial de l'information rend difficile la distinction entre les services fournis par ces deux types réseaux. OCIC et RLIN sont des réseaux « non for profit », ULTAS et Dialog sont des réseaux "for profit" (Woodsworth, 1991).

1.1.3.5- Classification par les services rendus d'un réseau

Certains réseaux sont dédiés au partage des informations bibliographiques tel que les notices catalographiques. D'autres sont consacrés aux partages des ressources par le prêt inter bibliothèques.

D'ailleurs les réseaux uni-tâches ne sont pas nombreux. UTLAS et OCLC étaient, tous d'abord, de ce type de réseaux. Ils fonctionnaient pour le catalogage partagé. Mais, dès que leurs bases de données ont été établies, ils se sont tournés vers les fonctions multi-tâches. OCLC diffuse maintenant plusieurs services : acquisition, prêt international et services de références.

1.1.4 l'intervention des réseaux dans les différentes tâches documentaires

Le réseau de coopération permet aux bibliothèques de fournir de meilleurs services aux usagers, tout en améliorant la gestion de ces services. Il permet d'augmenter les ressources documentaires disponibles. on peut ainsi distinguer trois fonctions qui font l'objet de la coopération : l'acquisition, le traitement et la diffusion de l'information.

1.1.4.1- L'acquisition

La collecte des informations et l'acquisition des documents constituent un maillon important dans la chaîne documentaire. L'achat, l'échange et les dons sont les moyens ordinaires pour assurer cette opération.

Actuellement, suite à la performance des technologies de communication ; La méthode la plus rapide d'acquisition des informations et des documents est exécutée via l'environnement du réseau.

Le réseau permet aux bibliothèques de "*coordonner ses actions, pour éviter des achats en double et des lacunes dans l'ensemble des collections des bibliothèques du pays*" (Agostini et Lupovici, 1977, P.11).

Pour Sue Philips "*le réseau est une force collective qui nous a permis de multiplier la puissance d'achat de chacun de nous et d'acquérir des ressources que nous n'aurions jamais pu avoir autrement*"

1.1.4.2- Le traitement de document

Le traitement matériel et intellectuel des documents constitue un maillon très important dans la chaîne documentaire. Ces deux opérations ont abouti à la création des fichiers manuels et de catalogues traditionnels, ensuite, ils ont favorisé la création des bases de données bibliographiques qui ont donné naissance aux catalogues en ligne OPAC (On line Public Acces Catalog).

Le catalogage partagé a comme avantage de "*minimiser le volume de catalogage réalisé par chaque bibliothèque*"(Alain Jacquesson,1996).

La bibliothèque peut récupérer les notices bibliographiques créées par d'autres bibliothèques, cela nécessite l'utilisation des règles communes de catalogage pour garantir une meilleure qualité de services et une diminution du coût.

1.1.4.3- La diffusion d'information

Il apparaît clairement que l'environnement réseau augmente les demandes des utilisateurs, consolide l'opération de prêt entre bibliothèques, ainsi que le partage de ressources disponibles.

Le service de prêt entre bibliothèques est devenu de plus en plus important à cause de la croissance du nombre de chercheurs, de la production scientifique et de la baisse budgétaire.

D'après François Lapèlerie (1996), le PEB est "*un service destiné à compléter la collection d'une bibliothèque ou à en combler les lacunes*". L'auteur avec beaucoup d'autres, trouvent que ce service est coûteux et "*il n'est pas à la hauteur du prix facturé*". L'évolution des coûts menace la recherche et angoisse les chercheurs. Charles Robison annonce que les bibliothèques publiques américaines dépensent pour le prêt entre bibliothèques "*une montagne d'argent*".

1.2- Les réseaux relationnels

1.2.1-Aspect psychologique

Les bibliothèques ont plusieurs raisons pour collaborer et se réunir dans un réseau, mais, comme tous les secteurs où les humains participent, il existe des influences psychologiques et comportementales qui empêchent ou facilitent la coopération. Bishop (1987) dénombre plusieurs facteurs psychologiques qui peuvent entraver la

coopération :

- la peur de perdre l'autonomie ;
- la jalousie et l'obstination ;
- la perte de motivation pour l'innovation.

D'ailleurs, la bibliothèque, pendant plusieurs siècles, exerçait le rôle de "gardiens" et elle envisageait de servir sa population locale. Cette attitude, à laquelle Martin (1986) attribue le nom "*custodial*", a ses influences sur la coopération. Car, du point de vue d'un bibliothécaire traditionnel le prêt d'un document à une bibliothèque éloigné va empêcher les utilisateurs locaux de profiter de ce document, et par conséquent va entraver la bibliothèque pour remplir sa mission.

La tendance à privilégier l'intérêt individuel par rapport aux intérêts communs est un facteur humain très important, qui conduit par fois à un conflit. La bibliothèque qui adhère à un réseau est chargée de réaliser les objectifs de la coopération. Ceci, bien évidemment, nécessite des moyens additionnels, des efforts, de l'espace, du personnel, et par conséquent des coûts additionnels. Ce coût ne sert pas directement le but de la bibliothèque, donc la bibliothèque doit savoir à quel degré elle peut soutenir les objectifs de la coopération qui ne sont pas rattachés à ses propres objectifs.

Normalement la bibliothèque qui adhère à un réseau reçoit des subventions additionnelles pour supporter les besoins de la coopération. Mais malgré cela, il arrive parfois que la bibliothèque ne puisse pas tenir ses responsabilités vis à vis de la coopération, surtout, dans le cas des ressources partagées où la bibliothèque ne peut pas répondre à beaucoup de demandes de prêt.

En revanche, même si la bibliothèque accepte de tenir ses responsabilités de coopération il apparaît, d'après Woodsworth (1991), que cela n'est pas toujours juste pour les usagers de la bibliothèque. Car ceux ci payent une taxe afin d'obtenir les documents quand ils en ont besoin, alors que ces documents sont empruntés au service de prêt entre bibliothèques.

De toute façon, la bibliothèque, qui prend la décision de rejoindre un réseau, doit être prête à faire face à tous les problèmes qui lui arrivent du fait de cette coopération.

La dynamique organisationnelle du réseau joue un rôle important dans l'élimination de tensions existantes entre le réseau et les bibliothèques membres. La

communication doit s'établir entre les différents membres d'un côté et entre les membres et le réseau, de l'autre.

Mais, d'après Woodsworthe (1991), même si le réseau est ouvert, le problème est que l'information ne passe pas adéquatement lors de la communication à plusieurs niveaux et cela est une particularité de la communication humaine : "on se parle, mais on ne s'écoute pas".

La peur de la technologie est une autre attitude psychologique qui empêche parfois les succès de la coopération. La coopération humaine dépend beaucoup des nouvelles technologies de la communication qui permettent une économie de temps des usagers de la bibliothèque. Mais malgré tout cela, cette technologie n'est pas toujours appréciée par les personnels.

D'ailleurs le réseau apporte un stress additionnel externe aux bibliothèques. Les tensions viennent de l'augmentation des responsabilités du personnel. La bibliothèque qui adhère à un réseau, du point de vue de ses usagers, a élargi ses champs de service, donc elle doit répondre à un nombre plus important de demandes de service sans apport de personnels.

Finalement un des facteurs humains clé dans la coopération entre bibliothèques est la position des responsables. Les dirigeants ont toujours un rôle important afin de pousser les bibliothèques à coopérer. Warran J. Haas, par exemple, le président de Concil on Library Resources, a eu un rôle important en encourageant les bibliothèques à dépasser les problèmes de la coopération. (Woodsworth, 1991).

La participation à un réseau demande beaucoup d'investissements spécialement des directeurs des bibliothèques membres. Ces directeurs doivent être prêts à tenir leur responsabilité. Le succès de la coopération dépend, au premier lieu, de la qualité de ses responsables.

1.2.2- L'aspect organisationnel

Quand deux ou plusieurs bibliothèques s'engagent pour réaliser un but commun, celui de l'échange d'information, elles doivent définir le mécanisme qui va guider leurs activités de coopération.

1.2.2.1- L'architecture de réseau

Jean Louis Lemoigne (1986) désigne trois formes d'organisation du réseau :

- L'organisation anarchique : dans cette organisation chaque membre du réseau est en contact direct avec la totalité des autres membres. Ces architectures assurent une forte interactivité entre les membres. Mais il implique une taille réduite du réseau.

- L'organisation hiérarchique : dans ce cas on trouve une tête de réseau dont toutes les relations passent par son noyau central. Ce modèle est caractérisé par la dépendance et passivité de ces membres.

- Les réseaux Centrés mémoire : dans ce modèle les membres sont connectés à une mémoire centrale qui est une sorte de réservoir collectif qui reçoit les flux d'informations qui viennent de tous les membres du réseau. Le réseau OCLC est un exemple de ce modèle.

Ces modèles organisationnels de réseaux ont des effets économiques. Anne Perrot (1996) distingue deux catégories principales des effets des réseaux :

- l'externalité de la demande : un phénomène, selon lequel, l'augmentation de la satisfaction des utilisateurs est conditionnée par l'augmentation du nombre de consommateurs du même service. C'est l'architecture hiérarchique qui semble la mieux adaptée à ce contexte, où les bibliothèques travaillent avec le même fournisseur de notices (Jalel Rouissi, 1998).

- L'externalité de l'offre : dans ce cas, la satisfaction des utilisateurs est proportionnelle au nombre de producteurs du même service. Le réseau anarchique et le réseau centré mémoire semblent adaptés à ce genre de contexte (Jalel Rouissi, 1998).

1.2.2.2- Le statut juridique du réseau

Le réseau peut être une société sans but lucratif ou une organisation gouvernementale ou encore quasi gouvernementale. Toutes ces formes d'institution opèrent par des conventions qui définissent les relations entre les membres, les responsabilités de chaque partenaire et les objectifs de l'organisation.

Les organisations sans but lucratif sont caractérisées par : (Woodsworth, 1991)

- leur statut et leurs objectifs publics ;
- des gains financiers privés ;
- des gains non taxés.

Par contre, le réseau gouvernemental est créé directement par l'État. Il joue un rôle très important dans le développement des réseaux entre bibliothèques.

A l'opposé, le réseau quasi gouvernemental est gouverné par une entité qui a, dès sa création, un statut spécial. *Minnesota Interlibrary Telecommunication Exchange (MINTEX)* est un exemple de ce type de réseaux (Woodsorth, 1991).

Il existe un modèle de contrôle du réseau qui prend la forme d'un contrat. Ce modèle caractérise les réseaux régionaux qui travaillent avec OCLC. Celui-ci propose ces contrats aux bibliothèques qui veulent utiliser ses bases de données.

1.2.2.3- La structure organisationnel du réseau :

Des moyens organisationnels sont nécessaires dans un réseau pour faciliter la communication entre les membres et assurer les intérêts des bibliothèques participantes.

Le conseil d'administration est un de ces moyens. Chaque réseau doit avoir un conseil d'administration. La taille du conseil varie d'un réseau à un autre. Le conseil d'administration d'OCLC est constitué de 16 membres. Ces membres ne représentent pas forcément les différents types des bibliothèques membres car le statut organisationnel d'OCLC a été établi en 1978 où il ne servait que les bibliothèques académiques d'Ohio (OCLC/ network service center directory, 1988).

Par contre, le conseil d'administration de RLIN comprend des représentants de la totalité de ses membres.

Certains réseaux préfèrent avoir des représentants des grandes bibliothèques adhérentes car, les revenus du réseau viennent de ces bibliothèques (Woodsworth, 1991).

Une minorité des réseaux ont, dans leur conseil d'administration, des membres qui représentent d'autres secteurs extérieurs au réseau. D'après Wetherbee (1988), cette représentation externe garantit une efficacité et une objectivité dans la prise des décisions car elle représente les opinions de l'utilisateur final.

AMIGO est un exemple de ces réseaux. Il comprend 3 membres, parmi 13, qui viennent des institutions publiques et privées.

Les réseaux usent d'un autre moyen pour écouter leurs membres. Ce sont les différents comités qui représentent les différentes bibliothèques participantes. Le conseil

d'administration consulte ces comités sur ce qui concerne les politiques de travail, les tarifs, les services, etc.

D'ailleurs, le développement des technologies, surtout, les télécommunications, ont orienté les réseaux vers la décentralisation. D'après Woodsworth (1991), il importe de ré-examiner les modèles centralisés existants pour savoir à quel degré ces modèles répondent aux besoins de leurs participants.

Billings (1989) ajoute que la structure actuelle des réseaux doit changer si les réseaux veulent assurer leur viabilité. Selon Woodsworth (1991), le changement dans la structure organisationnelle des réseaux est indispensable car, les problèmes organisationnels, posés par les réseaux depuis 15 ans, n'ont pas encore trouvé de solutions. L'auteur assure que le changement viendra dans un avenir proche.

1.2.3-L'aspect administratif

Cet aspect traite des problèmes du personnel et de la planification des stratégies de travail ainsi que la question de la propriété intellectuelle des ressources bibliographiques d'un réseau.

1.2.3.1- Le personnel

C'est la philosophie des participants qui décide si le réseau doit avoir un personnel central, qui assume les responsabilités du réseau ou si les responsabilités doivent être partagées entre tous les membres.

Un exemple de ce dernier type de réseau est AFLI (Association For Library Information). Ce réseau regroupait, tout d'abord, des bibliothèques utilisant les différents services d'OCLC, sans qu'elles soient impliquées, elles-mêmes, dans l'élaboration de ses programmes. Ensuite ce réseau a attiré d'autres bibliothèques, membres d'autres réseaux, grâce à son efficacité économique et organisationnelle. Ainsi AFLI constituait un danger pour les autres réseaux car, le succès d'AFLI était considéré comme un échec économique pour les autres réseaux. Par conséquent, l'OCLC a forcé AFLI à changer sa politique vers la centralisation et l'élargissement de son personnel. Et c'est ainsi, AFLI a disparu (Woodsworth, 1991).

Les projets coopératifs de type AFLI sont des exemples de réussite. Toutefois, ces projets fonctionnent grâce aux professionnels et au personnel des bibliothèques participantes, qui consacrent de leur temps aux affaires de la coopération.

Le nombre de personnel affecté au réseau dépend du budget attribué aux programmes de coopération. D'ailleurs, le degré de spécialisation du personnel est basé sur le type de services offerts. Weherbee et Juergens (1990) insistent sur la nécessité d'une bonne qualification du personnel pour faire face aux changements rapides et risqués dans le domaine des réseaux.

1.2.3.2- La planification des stratégies du travail

Les réseaux sont des agences qui assurent leur continuité en dépendant de l'appui de leurs clients. Donc le réseau est obligé de réaliser les intérêts de ses membres. Mais les intérêts des membres ne s'arrêtent pas au partage des ressources. Les bibliothèques désirent, par l'adhésion à un réseau, une diminution réelle du coût. Ceci implique, bien évidemment, une perte financière pour le réseau, et implique par conséquent un conflit entre les objectifs des bibliothèques et les intérêts du réseau.

Pour que ce conflit soit minimisé, le réseau et ses membres sont appelés à adopter une stratégie de travail qui assure, à long terme, les bénéfices des partenaires.

D'après Woodsworth (1991), la réussite des stratégies de coopération ne s'arrête pas à la participation des bibliothèques dans la planification des projets du réseau, mais aussi à l'intégration de ces projets dans sa politique interne.

Quant au réseau il ne doit pas imposer des politiques qui ne soient pas convenables pour les participants et assurer une bonne communication de ses objectifs à tous les membres.

1.2.3.3- Propriété intellectuelle versus partages de ressources

En 1982, OCLC a déclaré son intention d'imposer le droit de copie (copyright) sur l'utilisation de son catalogue collectif OLUC (On Line Union Catalog) par les bibliothèques non-membres. Cette déclaration a ouvert un débat polémique sur la propriété intellectuelle dans le domaine des réseaux bibliographiques.

Les bibliothèques membres ont trouvé dans cette décision une sorte de trahison de leurs valeurs qui se basent sur le partage des ressources. Ceci a créé une tension entre les bibliothèques membres et l'OCLC (Woodsworth, 1991)

Les réseaux régionaux, par conséquent, devaient signer des contacts afin de garantir à OCLC la protection ses notices bibliographiques. Les réseaux, de leur côté, ont protesté sur le fait qu'OCLC a empêché les bibliothèques membres de transmettre les fichiers aux bibliothèques externes au réseau, malgré que se soient leur propre création.

Les autres réseaux ne voulant pas commettre la même erreur. RLIN, par exemple, a annoncé que les notices bibliographiques sont les possessions de ses membres, et qu'ainsi ils peuvent l'utiliser et réutiliser sans aucune restriction. De même, UTLAS, Malgré son statut de réseau privé, a déclaré que les membres sont propriétaires de leurs notices. (Network Advisory Committé, 1987)

En 1987, OCLC a distribué à ses membres le guide d'utilisation et de transmission des notices récupérées, ce qui a permis de baisser les tensions.

Le débat a été réouvert en 1989, quand la Bibliothèque du Congrès a demandé à *MARC Distribution Service* de payer pour la redistribution des notices de la bibliothèque.

D'après Susan Martin (1986), si la bibliothèque du Congrès a pris de telles mesures, c'est n'était pas contre le partage de l'information mais seulement pour un gain de l'argent.

Le débat sur la propriété intellectuelle est relancé par le développement du domaine de la publication électronique. Pour NAC (network Advisory committé, 1987) le droit actuel de la propriété intellectuelle doit être modifié pour qu'il puisse répondre aux nouvelles questions qui ont émergées dans le nouvel environnement de l'électronique.

Toutefois, les questions de personnel, de stratégie du travail, des besoins des bibliothèques contre les intérêts de réseau et de la propriété intellectuelle versus le partage des ressources sont des éléments très importants à définir dans un réseau de coopération.

La recherche de gains et des intérêts personnels doivent être balancés par la réalisation des objectifs communs.

Conclusion

La coopération est une nécessité pour faire face aux contraintes, surtout économiques, que rencontre le monde des bibliothèques.

Avec le développement des nouvelles technologies, la coopération se transforme en réseaux. Les réseaux sont de différents types. L'adhésion à un réseau, malgré les bénéfices, procure des contraintes d'ordre psychologique, organisationnelle et en management. Jalel Rouissi cite les avantages et les inconvénients de l'adhésion à un réseau dans une approche économique :

Aspects Psycho-cognitifs	
MENACES & INCONVENIENTS	AVANTAGES & OPPORTUNITES
*Incompatibilité d'humeur *Embarras du choix	*Apport en expertise *Apprentissage
Aspects organisationnels (architecture et structure)	
MENACES & INCONVENIENT	AVANTAGES & OPPORTUNITES
*Réduction de la marge de manœuvre * Effet dissipatifs	* Renforcement de la position de la bibliothèque vis-à-vis de sa tutelle *Intégration dans un groupe *Déconcentration & Décentralisation *Connexité & fluidification
Aspects relationnels	
MENACES & INCONVENIENTS	AVANTAGES & OPPORTUNITES
* Pouvoir : Influence, Domination et subordination *Conflits, tensions *Méfiance *Opportunisme *Incertitude & Risque *Ignorance *Surqualité	* Externalité de la demande (effet de club) : utilisateurs → satisfaction * Extériorité de l'offre : prestataires → satisfaction *Confiance *Loyauté & intérêt communs *Assurance & Opportunité

Menaces et inconvénient versus avantages et opportunités (D'après Jalel Rouissi, 1998)

DEUXIEME PARTIE
OCLC UN RESEAU EVOLUTIF

OCLC est un réseau évolutif et diversifié dans ses services, ainsi, le nombre des bibliothèques qui lui sont affiliées à l'échelle mondiale ne cesse d'augmenter depuis sa création en 1971.

Cette partie s'intéresse, au premier lieu, à donner un aperçu général sur OCLC : sa définition, ses objectifs, sa structure organisationnelle et ses services qui se sont beaucoup développés au cours du temps. L'orientation vers l'internationalité et les effets de cette internationalité sur le catalogue collectif et sur la réputation d'OCLC, vont être abordés dans ce même chapitre.

En second lieu, cette partie s'intéresse à amener une vision critique sur les aspects suivants : L'internationalité du réseau OCLC, La politique économique d'OCLC et le rôle d'OCLC dans le domaine de l'échange du document.

La conclusion va donner une vision générale sur l'évolution d'OCLC dans les différents domaines.

2.1- OCLC un aperçu général

Ce chapitre présentera tout d'abord l'OCLC d'après les différents points de vue des auteurs écrivant sur OCLC. Ensuite, il nous expose ses objectifs, sa structure et ses différents services.

2.1.1- Présentation d'OCLC

Pour Odile Giraud et Suzanne Waller (1995) « *OCLC est un réseau global d'information qui assure aussi bien le déchargement de références ou de fichiers, le prêt international, la fourniture de documents ou l'accès à l'information documentaire* ». Il est comme tout autre réseau de coopération un moyen de partage et de coopération entre les différents membres.

Christian Lupovici (1990) présente l'OCLC comme " *une organisation de type associatif sans but lucratif* ". OCLC Europe a confirmé en 1993 " *L'OCLC est une organisation constituée par appartenance est sans but lucratif qui offre des produits, services et système informatique aux bibliothèques, aux autres établissements éducatifs et à leurs usagers* ».

Joe A.Hewit (1976) dans sa présentation d'OCLC a mis l'accent sur deux aspects: l'aspect fonctionnel, basé sur le principe opérationnel du catalogue collectif d'OCLC, et l'aspect technique, en parlant du OCLC en tant qu'une innovation technologique et

"révolutionnaire" dans le monde des bibliothèques. Dans le même sens, D.Stevens (1977) affirme qu'OCLC est devenu, en une dizaine d'années une force révolutionnaire qui a eu des effets énormes sur les services des bibliothèques des États Unis. *"In less than a decade the Ohio College library Center OCLC has become one of the most revolutionary forces to affect library service in the United States in the past century¹"* (P.2216).

Tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que l'OCLC est l'un de plus importants réseaux d'information bibliographique dans le monde. D'après Christian Lupovici (1990) l'OCLC *"n'est pas seulement la plus grande banque de données des bibliothèques au monde, c'est aussi le plus important réseau de bibliothèques."*

Bernard Daniel (1994) a été encore plus loin en considérant que *"avec l'OCLC on entre dans le réseau bibliographique informatisé, le plus puissant, le plus performant et le plus étendu au monde et qui se trouve à la pointe des avancées technologiques fiables, en constante évolution OCLC est intégré dans le marché d'information de la communauté scientifique internationale."*

Enfin l'OCLC est une base de données bibliographiques alimentée par plus de 25000 bibliothèques membres dans 63 pays représentant 373 langues et un fonds de plus de 39 millions de documents qui s'accroît au rythme de 2 millions de notices par an ou 6000 notices par jour, [rapport annuel d'OCLC, 1996]

2.1.2- Les objectifs d'OCLC

M.E.L. Jacob (1978) et Frederick Kilgour (1979) ont présenté l'OCLC en mettant l'accent sur ses objectifs. Pour Kilgour (1979), OCLC est une organisation constituée par appartenance et sans but lucratif qui a pour objectif l'amélioration des bibliothèques et de leur utilisation et de permettre la coopération inter-bibliothèques. Ainsi M.E.L. Jacob a dénombré quelques objectifs comme étant des objectifs à long terme :

- l'élargissement et l'augmentation d'accès aux ressources d'information ;
- l'enrichissement des fonds documentaires ;
- la réduction des coûts ;
- la gestion des flux d'information ;

¹ -« Dans moins d'une décennie, L'Ohio College Library Center OCLC est devenu une des forces révolutionnaires dans le développement des services de bibliothèques aux Etats-Unis". (trad. O. S.)

- le dépassement de contraintes de l'espace (être de plus en plus accessible dans le monde).

Après six ans de fonctionnement de système d'OCLC, il est apparu que ses objectifs n'étaient pas réalisés en totalité. OCLC a développé ses services, ses productions et ses procédés, mais il a sous-estimé l'objectif de coopération. En effet, OCLC jusqu'en 1977, a été gouverné par les bibliothèques de la ville d'Ohio. Face à cette centralisation de réseau, les autres bibliothèques ont contesté leur absence dans la prise de décision et le contrôle d'OCLC. Cette absence, d'après Norman Stevens (1977), a eu une influence négative sur les opérations techniques et les budgets de bibliothèques participantes. "*They want a real role in the making of the decisions that affect their budgets and their operations*"².(P.2218)

Kilgour, dans son article *OCLC grow up* (1979), a confirmé cette idée en signalant que la réussite d'OCLC n'était qu'un rêve, et les croyants d'OCLC sont en train de perdre leur foi concernant l'organisation, tant que cette dernière n'est plus basée sur la coopération.

Mais OCLC a réagi très rapidement contre cette protestation de la part des participants. En effet, il a élargi en 1977 sa structure organisationnelle, en créant le conseil des usagers qui a pour objectif de donner aux participants un rôle actif dans la détermination de la politique du travail. A partir de cette année, la structure organisationnelle consiste en un Conseil d'administration qui est un groupe de 16 membres : Le directeur d'OCLC est un membre permanent et un Conseil des usagers qui comprend 60 délégués qui ont plus de 20 ans d'expériences dans les domaines de l'information et qui déterminent les méthodes et les règles d'organisation. (F. Kilgour, 1979).

2.1.3 La structure organisationnelle d'OCLC

La structure organisationnelle consiste-en : des Membres Généraux, un Conseil des Utilisateurs, un Conseil d'administration.

² - « Ils veulent un rôle réel dans la prise de décisions qui concernent leurs budgets et leurs opérations ». Trad.O. S.

2.1.3.1- Les Membres Généraux

Pour devenir membre à OCLC, chaque bibliothèque, désirant utiliser ses systèmes et bénéficier de ses services doit :

- s'engager à signaler ses fonds documentaires en caractère latin dans le catalogue collectif en ligne d'OCLC sachant qu'elle a le choix entre réaliser tout son catalogage courant en ligne ou ne traiter qu'une partie en conversationnel mais tout en fournissant la partie qui n'a pas été saisie en ligne sur bandes magnétiques

- passer par les étapes suivantes :

*La signature d'un accord standard selon le type de services requis

*La précision du profil de chaque bibliothèque à fin de répondre à ses besoins.

Selon Bernard Daniel (1994) ceci consiste en "*une action de conseil préalable à l'alimentation de la base par une bibliothèque, permettant de définir toutes les particularités propres à cette bibliothèque*".

* L'accès au système en ligne après 6 à 8 semaines de cette précision

* Le réseau régional, dans lequel la bibliothèque s'insère, doit lui assurer la formation nécessaire sur place et lui fournir les supports techniques.

2.1.3.1.1- Les différents membres : les réseaux régionaux

L'adhésion à l'OCLC n'est plus limitée aux bibliothèques américaines mais elle s'est étendue dans le monde. L'OCLC est devenu un réseau international qui offre ses services à 25000 bibliothèques dispersées dans 63 pays et représentées par 4 réseaux régionaux : OCLC Canada, OCLC Europe, OCLC Asie / Pacifique et OCLC Amérique latine.

***OCLC Canada** : En 1979, OCLC a pris le premier pas vers une extension internationale. Alberta Alcoholism and Drug Abuse Commission (AADAC) était la première bibliothèque étrangère, non américaine à rejoindre OCLC. Cette adhésion est devenue officielle en janvier 1980. C'est ainsi que OCLC a construit sa section au Canada. Il s'est installé au Chambry, Québec mais en offrant des services sur tout le territoire canadien. Ce réseau régional regroupe plus de 90 bibliothèques de différents types : universitaire, publique, spéciale, etc. [<http://www.OCLC.org>]

***OCLC Europe** : En Europe, les produits et les services qu'offre OCLC sont disponibles par l'intermédiaire du bureau d'OCLC Europe situé à Birmingham qui a été

ouvert en 1981. Il regroupe 260 bibliothèques dans 30 pays du continent européen, du Moyen Orient et d'Afrique. [Safady, 1993]. Presque 90 bibliothèques utilisent OCLC CATCD for Windows (Le catalogue sur Cd-ROM) [<http://www.OCLC.org>].

En 1994, les bibliothèques adhérentes à OCLC Europe étaient réparties comme suit : G. Bretagne 110, France 40, Espagne 28, Danemark 14, Allemagne 11, Irlande 9, Pays-Bas 7, Norvège 5, Suède 4, Turquie 4, Yougoslavie 4, Belgique 3, Finlande 3, Grèce 3, Italie 3, Suisse 3 [Bernard Daniel, 1994].

* **OCLC Asie/Pacifique** : OCLC a attiré l'attention des bibliothèques asiatiques à la fin des années 70 et au début des années 80. En 1986, le bureau d'OCLC Asie a été installé à Dublin Ohio. Il fournit ses services à des bibliothèques asiatiques et d'autres en Amérique latine par l'intermédiaire des distributeurs locaux comme Pancha Books in Hong Kong, China national publications import and export corporation, Flyschut information services in Taiwan, etc [W. Saffady 1993].

Dans la région asiatique / pacifique, l'OCLC a passé des accords de coopération avec la B.N d'Australie, de Chine, de Singapour et le centre national des bibliothèques de Taiwan pour la fourniture de notices informatisées [OCLC Europe, 1991]. Toutes les activités sont assurées par l'OCLC Asie / Pacifique du siège social d'OCLC aux États unis [<http://www.OCLC.org>].

* **OCLC Amérique latine** : L'Amérique latine a bénéficié des services offerts par le réseau par l'intermédiaire d'OCLC Asie / Pacifique [W. Saffady, 1993]. C'est en 1995 que l'OCLC Amérique latine a été fondé. Son siège est localisé dans le siège central d'OCLC aux États Unis. Il offre ses services aux bibliothèques mexicaines, aux bibliothèques d'Amérique centrale et du sud [<http://www.OCLC.org>].

Pour une utilisation active d'OCLC, les réseaux régionaux sont appelés à :

- Encourager la participation en OCLC ;
- Soutenir le Catalogue Collectif [On-Line Library Union Catalog OLUC)];
- Faciliter la communication entre les bibliothèques membres et l'OCLC ;
- Garantir aux bibliothèques membres une meilleure qualité de service avec des coûts effectifs.

2.1.3.1.2- Les Différents Usagers d'OCLC

A partir du milieu des années 80, OCLC offre aux bibliothèques qui veulent utiliser ses systèmes des diverses options d'adhésion. Chaque bibliothèque peut choisir le service qui correspond le mieux à ses besoins. Avant cette date, OCLC limitait la participation seulement aux bibliothèques qui contribuaient à l'opération de catalogage c.à.d à l'élaboration du catalogue collectif (W.Saffady, 1993).

**Les usagers partiels* : sont les bibliothèques qui utilisent le système d'OCLC pour le prêt inter bibliothèques ou pour des vérifications bibliographiques ou comme source des notices bibliographiques (W. Saffady, 1993).

**Les usagers spéciaux* : sont les organismes qui ont le privilège d'utiliser les ressources d'OCLC et de lui apporter une contribution tels que les bibliothèques nationales, les écoles de bibliothéconomie.

**Les usagers ayant accès dans le cadre d'un groupe (Group Access Capability)*

En 1984, OCLC a développé ses offres de services en permettant aux bibliothèques non-membres représentant un groupe coopératif d'accéder à ses services de PEB. Dans le cas où une bibliothèque ne pourrait satisfaire ses besoins de prêt auprès des bibliothèques qui sont avec elle dans le même réseau, elle peut s'adresser à n'importe quelle bibliothèque membre du système de prêt inter-bibliothèques d'OCLC pour satisfaire ses demandes

2.1.3.2- Conseil des usagers "Users Council"

L'idée de conseil des usagers a été proposée en 1977 par un conseiller d'une organisation internationale qui a étudié la possibilité d'introduire des membres hors OHIO dans la prise des décisions et ceci afin de faire face à la centralisation du réseau, qui était gouverné par les bibliothèques d'OHIO.

Les bibliothèques « non-Ohois » ont contesté leur absence dans la prise de décision et le contrôle d'OCLC, ce qui a eu une influence négative financièrement et techniquement.

Parmi les différents adhérents à OCLC seuls les membres généraux ont le droit de participer à l'organisation administrative d'OCLC en sélectionnant leurs délégués pour le conseil des usagers. Ce dernier est constitué de 5 comités : statutaire (Bylaws), finance, nominatif (nominating), certification d'élection et le comité exécutif. Ce

dernier se réunit 6 fois par an afin d'orienter les activités de conseil qui se réunit lui aussi 3 fois par an. Ces réunions périodiques ont pour objectifs d'offrir aux bibliothèques et aux institutions membres la possibilité de participer à l'établissement des politiques de fonctionnement.

Les responsabilités et les pouvoirs du conseil des usagers ont été défini en décembre 1977. En juin 1978 le conseil des usagers a été réuni pour la première fois.

Ses responsabilités consistent-en :

- L'élection de six personnes parmi ses membres pour le conseil d'administration.

Ces élections ont lieu tous les 2 ans.

- L'approbation ou le rejet des règles et des méthodes d'organisation et de fonctionnement. Ses décisions ne peuvent pas être modifiées..

- Le travail en coopération avec le conseil d'administration pour la discussion des problèmes d'OCLC et pour la suggestion des solutions et des recommandations.

Il représente le noyau de communication entre OCLC, les réseaux régionaux, et les bibliothèques membres

Le Conseil des usagers se compose de 60 délégués qui ont plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'information et qui sont membres aux réseaux régionaux qui regroupent des bibliothèques des différents types et différentes tailles. Cette diversité leur permet d'offrir plus d'expérience et de compétence à OCLC pour qu'il soit utile pour toutes les bibliothèques membres.

La contribution des réseaux régionaux dans la base d'OCLC, ainsi que le nombre des bibliothèques membres déterminent le nombre de ses délégués au conseil des usagers. C'est pourquoi ce nombre varie d'une année à l'autre. En 1995 par exemple, il était : SOLINET 10, AMIGOS 6, OCLC PACIFIC 6, etc...

2.1.3.3- Le conseil d'administration (*Board Of Trustees*)

Kilgour (1979) fondateur d'OCLC a défini le conseil d'administration comme un groupe de 16 membres dont le directeur d'oclc est un membre permanent. Il est constitué de :

- cinq membres des domaines suivants : Droit, Finance, Economie, Comptabilité, Informatique, Marketing et d'autres disciplines semblable.

-Trois membres appartenant au domaine de la bibliothéconomie qui sont élus par le conseil d'administration.

- Six administrateurs élus par et parmi les membres d' OCLC

Ils sont élus pour une période de six ans avec la possibilité de prolongation pour la même durée (6 ans) d'une façon successive.

Le conseil d'administration détient le pouvoir et le droit de gérer les affaires de la corporation.

Pour assurer la participation des bibliothèques non-membres mais qui utilisent les services offerts par OCLC, il a été créé le « Users Group and Advisory Committees Directory » qui regroupe des différents comités comme les comités des bibliothèques universitaires, des bibliothèques publiques, etc. Ces comités transmettent les besoins de ces bibliothèques au conseil d'administration (W. Saffady, 1993)

2-1-4- Les services d'OCLC

2.1.4.1- Le catalogage partagé

OCLC dès sa création offre deux fonctions en ligne :

*une fonction de catalogage partagé ;

*une fonction de catalogue collectif s'appelant OLUC (Online Library Union catalog).

Une grande partie de l'étude de présentation générale d'OCLC a été orientée vers ces deux services. F. Kilgour(1979) présente le mode de fonctionnement de catalogage courant : le principe essentiel est d'interroger la base de données OLUC pour récupérer les notices des nouvelles acquisitions. Mais si les titres demandés n'existent pas dans la base, la bibliothèque peut créer dans la base les notices qu'elle n'a pas trouvés tout en participant à l'enrichissement de la base de données.

Selon Elmer J. O'Brien (1967) le système a commencé, tout d'abord, à produire les fiches sur bandes magnétiques en 1970, ce n'est qu'en 1971 que le système est devenu en ligne en prenant ainsi l'initiative vers l'automatisation des bibliothèques.

D'ailleurs, le monde des bibliothèques a apprécié cette initiative et par conséquent, deux mille bibliothèques ont participé à OCLC en 1976. Le catalogue collectif OLUC avait, d'après M.E.L. Jacob (1976), deux millions de notices bibliographiques, avec un accroissement de 24000 nouvelles notices chaque semaine. Ce catalogue comprenait des

monographies, des périodiques et aussi des documents non imprimés couvrant toutes les disciplines, en 250 langues.

Charles H. Davis (1978) et Elisabeth W. Mathews (1977) sont impressionnés de la puissance d'OLUC dans les domaines spécialisés. Charles H. Davis a indiqué que 65% des nouvelles acquisitions des bibliothèques spécialisées au Canada étaient disponibles sur OLUC. Elisabeth W. Mathews a signalé que les bibliothèques du Droit étaient capables de récupérer 90% de ses nouveaux titres de la base de données OLUC.

La puissance de la base de données OLUC, qui a été présentée en terme de "révolution" dans l'article de Joe A. Hewit (1976) fait d'OCLC "une machine à cataloguer", capable de cataloguer 10 millions de documents, d'acquérir un million de nouvelles notices et de produire plus de 60 millions des fiches imprimées chaque année.

L'extension dans le catalogue collectif vient, d'après Kilgour (1979) de la politique d'adhésion à l'OCLC, puisque ce dernier exigeait pour chaque bibliothèque participante de contribuer par tout son catalogage courant, en alphabet latin, dans le catalogue collectif.

Par contre, l'absence de fichiers d'autorité représente un inconvénient majeur pour le catalogue collectif d'OCLC. En effet, selon Péter L. Oliver (1976) le manque de normes standard oblige les bibliothèques à modifier la structure de chaque notice récupérée pour la rendre convenable avec son système, ce qui fait perdre beaucoup de temps.

R. W. Meyer (1977) a évoqué cet aspect, en visant deux systèmes de catalogage en ligne qui sont : OCLC et *Blackwell North America (B/NA)* et qui ont été testés dans une bibliothèque universitaire de Texas. Le résultat du test a amené la bibliothèque à utiliser (B/NA) pour la bonne qualité de ses notices. "*The difference between the 2 systems and the comparable peripheral services available make utilisation of the (B/NA) data base appealing*"³. (P.23)

OCLC donc, doit prendre un pas vers l'amélioration de qualité de ses notices, si non, il risque, d'après Christian M. Boissonnas (1979), de perdre tous ses avantages.

³ - « La différence entre les 2 systèmes et les services périphériques comparés à ceux-ci de (B/NA) rend l'utilisation de la base de données (B/NA) plus convenable ». Trad.O. S.

"OCLC runs the risk of decreasing in usefulness if low quality records are seen accepted and eventually put by others members"⁴.(P.84)

OCLC en revanche ne va pas prendre une vraie démarche vers le contrôle de qualité jusqu'en 1983, où il va introduire l'*Enhance Programme* qui autorise à certaines bibliothèques de corriger les fautes introduites par d'autres.

La nouvelle tendance d'OCLC vers les services publics dans les années quatre vingt- dix n'a pas influencé les services de catalogage et de ressources partagées. K. Wayne Smith (1993) a signalé que les services de base d'OCLC sont en amélioration continue et c'est grâce à son nouveau système PRISM.

En 1990 OCLC a implanté un nouveau système informatisé doté d'ordinateurs de type Tandem Himalaya nommé *PRISM*. L'installation du *PRISM* a eu des effets sur les services de catalogage et des ressources partagées. Il a beaucoup aidé à accélérer les procédures de catalogage et à augmenter l'efficacité de recherche d'information sur les bases de données.

Le catalogue collectif OLUC s'est beaucoup étendu dans les années 90 grâce à ce nouveau système implanté par OCLC. Les derniers chiffres apparus sur le site électroniques d'OCLC montrent que le catalogue collectif a 39 millions de notices bibliographiques avec 40 millions de localisations.

2.1.4.2-le prêt entre- bibliothèque

Par ailleurs en 1979, OCLC va installer le nouveau système de ressources partagées *ILLSubsystem* qui continuera le projet d'OCLC pour informatiser tous les procédés techniques des bibliothèques. Kilgour (1979) a parlé du mode de fonctionnement de ce service et ses avantages, alors que M.E.L Jacob (1978) a présenté les objectifs de la création d'un tel système.

Le système de ressources partagées fonctionne en se basant sur la base de données OLUC où il transfère automatiquement, pour une demande de prêt, les données bibliographiques déjà existantes dans la base, entre autres la localisation du document,

⁴ - « OCLC prend le risque de diminuer son utilité si les notices de mauvaise qualité sont acceptées et éventuellement exploitées par d'autres membres ».Trad.O.S.

et envoie ainsi la demande à la bibliothèque concernée (localisée à partir de la notice) ce qui accélère l'arrivée des documents demandés.

En dépendant de cette énorme base de données le service du prêt inter-bibliothèques s'est beaucoup développé. En effet, les bibliothèques sont capables de faire 7 millions de demandes de prêt chaque mois. Le nombre des demandes de prêt établi une véritable compétition entre les bibliothèques. Adrienne Andrews (1996), une assistante au département du prêt à la bibliothèque universitaire du *Southern Maine* était très contente d'achever les 62 millions de demandes avant les autres bibliothèques dans la région. "*I was really surprised to see the number, I shouted I did it. I think I startled some of the staff in the other room*⁵".(David A. Fryxell, 1996, P.15).

Dans les années quatre-vingt dix OCLC s'investit dans un domaine qui est d'une importance grandissante. C'est le domaine de service public qui exploite toutes les technologies de l'information afin d'aider les bibliothèques à se transformer dans un nouveau mode de communication, celui du virtuel, changeant ainsi les enjeux dans le monde des bibliothèques.

2.1.4.3 - Les services de références

La raison pour laquelle OCLC s'est orienté vers les services de référence est le changement actuel de l'accès à l'information dans le monde des bibliothèques. OCLC a un rôle distinct dans ce changement au sein des bibliothèques.

Autour des soixante bases de données produites ou hébergés par lui, il offre plusieurs systèmes de service de référence qui sont : *EPIC* et *FirstSearch* : deux modes d'accès aux bases des données et un programme de publications électroniques pour un nombre de journaux spécialisés.

2.1.4.1-Les bases de données

Le rôle d'OCLC ne s'arrête pas à l'accélération de l'échange physique des documents entre les bibliothèques autour du monde. Il joue aussi un rôle important dans le domaine des échanges électroniques des informations par les soixante et une bases de données mises à la disposition des bibliothèques ainsi qu'à l'utilisateur final.

⁵ - « J'étais réellement surprise de voir le nombre, je criais, je le faisais et je pense que j'ai appelé un du personnel dans l'autre pièce ». Trad. O. S.

WorldCat (le catalogue collectif en ligne) est la base de données la plus grande et la plus consultable. Elle contient plus de 39 millions de notices bibliographiques dans toutes les disciplines en 8 formats (OCLC Annual Report, 1995/1996). Pour N.L. Buchanane (1993) *WorldCat* est le bijou de *FirstSearch*.

ArticlFirst et *ContentsFirst* sont deux bases de données qui recensent les sommaires et les articles de plus de 14000 périodiques. Elles donnent aussi les localisations qui facilitent l'accès aux documents primaires (D. A. Fryxell, 1996, P.109).

ContentesAlerts est une base grâce à laquelle chaque utilisateur "peut recevoir régulièrement dans sa boîte électronique les sommaires des revues correspondants à ses centres d'intérêt" (Odile Griaud et Susan Waller, 1995).

D'ailleurs, OCLC a créé une base de données s'appelant *NetCAT* pour les ressources d'Internet qui comprend des pages Web, les listes des discussions et des titres des journaux électroniques commerciaux indexés selon le LCSH et AACR. Avec La création de *NetCat*, OCLC a pris de l'avance vers l'indexation des ressources d'Interne (R.N. Shafer, 1996).

2.1.4.2- *FirstSearch* et *EPIC* : deux modes d'accès aux bases de données

OCLC offre deux modes d'accès à ses bases des données : *EPIC* et *Firstsearch*.

EPIC est un mode d'accès destiné aux professionnels de l'information depuis 1990. Il est considéré comme le quatrième système utilisé par les bibliothèques publiques et comme le sixième dans les bibliothèques universitaires (K.Wayen, Smith 1993).

FirstSearch est un mode d'accès plus originale. Il est destiné à l'utilisateur final mais il est très populaire entre les bibliothécaires grâce à son mode d'interrogation, de téléchargement et de facturation qui sont plus intéressantes que celles d'*EPIC*. "Even though many of the same databases are available on *EPIC* and on CD-ROM area, ease of use and economy caused the librarians and clercks to turn to *FirstSearch*⁶. (Nancy Buchanan, 1993, P.37)

⁶ - « Bien que beaucoup de mêmes bases de données soient disponibles sur *EPIC* et sur CD - ROM, la simplicité de son utilisation et sa convenabilité économique fait tourner les bibliothécaires à *FirstSearch* ». Trad. O. S.

U.Gupta (1992) a critiqué le mode d'interrogation de FirstSearch. Il a signalé qu'il a besoin de développement et d'explication. "*Searching strategies and the records retrieved suggest that the searching characteristics need considerable improvement and explanation for end user searching*"⁷(P.462). En effet la recherche par le nom d'auteur n'est pas évidente tant que le nom et le prénom sont traités comme deux mots.

L.Buchanan (1993) confirme l'idée. Il dit que la recherche par l'opérateur booléen "ou" doit être possible, si non les utilisateurs devaient faire plusieurs recherches d'un titre pour arriver à un résultat.

La capacité de *FirstSearch* s'est beaucoup développée depuis son installation en 1991. Odile Giraud et Susanne Waller (1995) trouvent que *FirstSearch* "*est une interface privilégiant la simplicité, un mode d'accès guidé par menus identiques pour toutes les banques consultées, qui ne nécessite pas des connaissances préalables d'un langage d'interrogation*". Et l'utilisateur a maintenant le choix "*d'effectuer une recherche directe sur un mot ou un groupe de mots pris par défauts dans l'index du sujet. Il peut également affiner une question par l'ajout des opérateurs "et", "ou" et "sauf" ou limiter le champ de recherche sur des critères disponibles : date, lieu, etc.*".(P.111).

La simplicité d'interface et la possibilité d'accès au *FirstSearch* de la bibliothèque, de sa maison, et de son bureau rend *FirstSearch* le système le plus préférable entre les étudiants. Bridget Lamont le responsable de 2600 bibliothèques universitaires à Illinois déclare que la décision de l'adoption de *FirstSearch* dans les bibliothèques de l'université a été beaucoup influencé par la satisfaction des étudiants par ce service pendant son test.

FirstSearch a une autre spécificité, c'est le mode de facturation. Les utilisateurs ont le choix entre deux modes de paiement, le premier étant à la requête où "*la bibliothèque pré achète des recherches par blocs de 500 à un coût réduit, de l'ordre de sept francs, qu'elle distribue d'une façon contrôlée à ses utilisateurs*" (Odile Giraud, Suzanne Waller, 1994, P.174).

⁷ - «La stratégie de la recherche d'information sur Firstsearch suggère que les caractéristiques de recherche ont besoin d'une amélioration considérable et d'une explication pour l'utilisateur final ».Trad. O. S.

Pour U.Gupta (1992) l'absence de l'opérateur "OU" ne justifie pas le coût. En effet, le nombre de recherches visualisées pour trouver les titres demandés peuvent arriver à cinq ou six recherches ce qui fait perdre le temps et l'argent du chercheur. OCLC a pris cet aspect en considération. Ainsi, puisque son objectif est de réduire les coûts des services, il a développé le logiciel de *FirstSearch*, et la recherche par les opérateurs "OU", "ET" et "SAUF" est devenue possible depuis 1995.

L. N. Bachanan (1993) a parlé de l'autre mode de paiement qui offre un coût plus intéressant que celui du premier. C'est la souscription annuelle qui est indépendante du nombre de recherches ou du temps passé dans la recherche. L'utilisateur choisit la base qui l'intéresse le plus et sélectionne le tarif en fonction du nombre d'accès souhaités.

*** la commande de document primaire à l'unité**

L'évolution continue sur *FirstSearch*. D. A. Fryxell (1996) a parlé d'une certaine capacité ajoutée à *FirstSearch* étant la possibilité de consulter ou commander le document à l'unité. L'utilisateur a donc le choix d'accès aux documents primaires soit par le prêt inter-bibliothèques par son centre de documentation ou par l'intermédiaire d'un service de commande en ligne et de livraison par la poste ou bien par Fax. En 1995 la distribution sur courrier électronique était introduit.

Odile Griaud et Susanne Waller (1994) ont parlé de principe de fonctionnement et de mode de paiement de ce service. "*Son principe de fonctionnement est le suivant : une fois la notice affichée, l'utilisateur choisit la fonction de commande (ordering). LE système propose une liste de fournisseurs, ainsi que les prix correspondants aux services proposés (poste ou fax) pour l'article demandé. L'utilisateur devra alors indiquer ses coordonnées et disposera d'un choix pour le paiement : soit règlement direct par carte bancaire dont il indiquera le numéro, soit règlement différé si l'organisme dispose d'un compte chez le fournisseur sélectionné*" (P.174).

Elles pensent que toutes les capacités apportées par *FirstSearch* " *constituent une étape importante dans l'accès de l'utilisateur final à l'information en ligne. Les barrières tombent d'elles-mêmes : plus de nécessité de formation préalable, élimination du stress dû au temps passé sur une banque de données à coût horaire élevé*" (P.174).

Pour D.A. Fyxell (1996) *FirstSearch* est le service le plus rapide du point de vue croissance. "OCLC most popular reference offering is *FirstSearch* the fastest-growing end-users services in the library community"⁸. (P.15)

Bridget Lamont (1995) trouve que *FirstSearch* met à la disposition des bibliothèques et de ses utilisateurs un grand nombre de ressources qu'une bibliothèque seule ne peut en posséder.

D'après K.W.Smith (1993) *FirstSearch* a complètement, changé les enjeux des services en ligne grâce à son efficacité économique. "*FirstSearch* has changed the whole online game, because now for the first time, online searching is economically within the reach of the vast majority of libraries and users"⁹ (P.28).

***les journaux électroniques sur FirstSearch**

Une révolution se prépare à travers le phénomène de la publication électronique, OCLC joue son rôle dans cette révolution. En 1993 il a conclu un accord avec *American Association for the Advancement in Science* pour diffuser par l'interface *FirstSearch* l'*Online Journal of Current Clinical Trials*.

Un nombre d'études ont été publiées à propos de ce phénomène. N. Rawson et D.F. Revy (1996) trouvent que le projet des publications électroniques d'OCLC construit un passage important à l'âge de bibliothèques virtuelles.

A. Keyhani (1994) estime qu'OCLC joue un rôle important dans le développement des publications électroniques par la diffusion d'un nombre considérable des journaux électroniques.

Advanced Technology Libraries (1997) déclare qu'OCLC offre l'accès en ligne à 200 périodiques électroniques.

K. Wayne Smith (1993) assure que OCLC avec ses nouveaux systèmes prend une position unique en aidant les bibliothèques, les éditeurs et l'utilisateur final à faire la transition vers la forme électronique.

⁸ - « L'offre de références le plus populaire d'OCLC est *FirstSearch* qui est le service le plus rapide en croissance offerte à la communauté de bibliothèque ». Trad. O. S.

⁹ - « *FirstSearch* a changé l'enjeu de recherche en ligne, parce que maintenant pour la première fois, la recherche en ligne est économique et elle est à la portée de l'immense majorité de bibliothèques et d'utilisateurs ». Trad. O. S.

L'objectif du projet de publication électronique, après T. Noreault(1992), est de :

- publier la production scientifique rapidement ;
- fournir un accès convenable aux informations scientifiques ;
- offrir une solution économique aux bibliothèques qui se plaignent des coûts élevés de périodiques imprimés.

Les méthodes de recherche et de visualisation des articles sont très simples avec l'interface GUIDON qui donne la possibilité d'accéder à plusieurs journaux à la fois.

En plus, le système donne trois possibilités de recherche par accès à : les listes de titres de journaux disponibles, les résumés, et les textes intégraux.

Advanced Technology Libraries (1996) indique que l'accès par le Web aux listes des titres est gratuit pour tous les usagers. Par contre, l'accès aux résumés et aux textes intégraux exige un abonnement auprès d'OCLC.

Le système présente le texte intégral en couleur, les graphiques, les équations et les tableaux (*Advanced Technology Librarians*, 1996).

OCLC offre des valeurs ajoutées au service des journaux électroniques tel que l'archivage des revues et la commande de documents primaires à l'unité. Après Ghislaine Chartron (1998), "*OCLC a été le premier à se positionner sur le problème de l'accès permanent aux revues électroniques*". En effet, il continue à "*fournir l'accès après la réalisation de l'abonnement aux années auxquelles l'établissement avait souscrit*". Mais à condition d'être abonné au service *FirstSearch ECO* (P.11).

David D. Fyxell (1996) cite de nombreux titres de périodiques disponibles par *FirstSearch*. Comme *Applied physics letters on line (APLO)*, *Current opinions In Bilogy*, *Etelectronics letters on line*. Pour lui OCLC n'est pas seulement un leader dans le domaine de livraison physique (prêt inter-bibliothèques) ou distribution automatique (*dispatch service*) du document, mais aussi dans la diffusion de data digitale pure (journaux électroniques).

2.1.4.4- Le service de PromptPact

Avec ce service, OCLC joue le rôle d'intermédiaire entre les bibliothèques et les fournisseurs des monographies. La liste des nouvelles acquisitions arrive à OCLC par l'éditeur. OCLC cherche dans OLUC et envoie en ligne les notices pertinentes à la bibliothèque concernée. Les notices arrivent en même temps que les documents.

M. M. Rider (1996) a étudié l'utilité économique de ce service. D'après ses analyses, il a montré qu'OCLC réduit les coûts jusqu'à un tiers du coût du catalogage en minimisant le nombre des professionnels et le nombre des procédures nécessaires pour accéder aux notices demandées.

P. Kircher (1994), trouve que *PromptPact* oblige les fournisseurs à respecter la date de livraison des documents, ce qui a un effet positif sur la procédure d'acquisition.

Selon M. M. Rider (1995) *PromptPact* garantit la bonne qualité des notices sélectionnées et leur adéquation à la norme standard du catalogage de la bibliothèque.

2.1.4.5- Le catalogage de ressources d'Internet (meta data)

Dans son livre "les nouvelles technologies dans les bibliothèques"(1996), Michèle Rouet a évoqué le problème de la recherche d'information sur Internet, "*On dit parfois que si Internet est une grande bibliothèque contenant des millions de volumes, ces volumes sont rangés sur des dizaines de milliers d'étagères ou plutôt de serveur, par un bibliothécaire fou qui aurait oublié de tenir à jour ses fichiers. Il y a encore deux ans, on pouvait dire qu'il n'avait pas d'index, pas de catalogue. Ce n'est plus vrai*", (P.15) OCLC a pris l'initiative en créant (*InterCat Internet Cataloging Project*) qui explore les normes, les standards et les pratiques des bibliothèques pour cataloguer les pages Web.

D'après E. Jul (1997) le projet a créé 9000 notices bibliographiques pour des ressources d'Internet disponibles sur *WorldCat*, en utilisant l'USMarc Format et les normes d'AACR.

D. Cochenour (1994), K. Shfer (1996) et C. Seymour (1996) ont confirmé la nécessité d'un tel système qui ajoute une valeur aux ressources d'Internet et qui réduit le coût d'information par la diminution du temps nécessaire pour chercher l'information.

Cependant, il y en a d'autres qui voient le contraire en disant que : les ressources d'Internet, d'une part, n'ont pas de valeur et si elles en ont donc, cette valeur est permanente ; d'autre part, un tel projet exige un coût et des efforts très élevés.

E. jul (1996), responsable du projet *Building a Catalog of Internet Ressources* au OCLC/US, répond à ce qui s'oppose au projet de catalogage des ressources d'Internet en indiquant que :

- Le projet *InterCat* n'a pas l'intention de cataloguer toutes les ressources d'Internet. Il tend à savoir à quel degré, les pratiques et les normes dans les

bibliothèques sont capables de répondre au défi qui se pose au monde des bibliothèques d'aujourd'hui ;

- les ressources d'Internet, même si elles sont vagues elles ont une valeur intellectuelle à long terme et les bibliothèques doivent choisir ce qui est pertinent à leur mission ;

- les bibliothèques peuvent trouver une solution au problème de la permanence de valeur des informations sur Internet en contactant les fournisseurs des ressources qui identifieront l'importance de leur information ;

- la seule solution pour réduire les coûts élevés de catalogage des ressources électroniques est d'encourager les efforts de création de systèmes capables de réduire les coûts.

De toute façon le rôle des bibliothèques, face à ce changement rapide dans la nature de l'information et de leur accès, nécessite une évaluation continue capable de répondre au défi de l'électronique.

2.2- OCLC : Rentabilité, Internationalité, Concurrence

2.2.1 - la rentabilité économique du catalogage partagé d'OCLC

L'OCLC comme un *non-profit society* a un objectif de réduire au maximum les dépenses des services dans les bibliothèques. Dans cette perspective, il a adopté une politique de tarification convenable aux bibliothèques. Pour le service de catalogage, la bibliothèque paye la première utilisation de chaque notice créée par d'autres bibliothèques. Pour le catalogue rétrospectif, OCLC ne demande pas des frais de récupération, à l'exception de cas de classification où il demande la moitié du prix de celui de la première utilisation (F. Kilgour, 1979).

La rentabilité économique des services d'OCLC ne se réalise qu'avec l'exploitation complète d'OCLC comme un système de partage. D'après P. L. Oliver (1976) : considérer OCLC, uniquement, comme un système de production des notices bibliographiques, rend ce système inutile. L'intention d'OCLC, selon lui, est de réduire les coûts. Cette réduction ne peut être réalisée que par le partage du travail.

Elmer J.O'Brien (1976) a remarqué aussi que la croissance dans le nombre de participants a un effet sur les coûts des services. Ce qui a été confirmé par Ichiko J.

Morita en (1977) dans une étude d'analyse du coût du service de catalogage d'OCLC aux bibliothèques universitaires à Ohio pour une période allant de juillet en septembre de 1971 à 1975. C'est ainsi qu'il a montré que :

- l'implantation du système de catalogage d'OCLC permet une augmentation de production des notices bibliographiques dans les bibliothèques universitaires de l'état d'Ohio (OSUL) ;

- les dépenses dans le département de catalogage ont augmenté. Toutefois, cette augmentation n'est pas due seulement à l'implantation d'OCLC, mais aussi à d'autres facteurs tels que les changements organisationnels qui ont été faits en parallèle avec l'installation du système du catalogage et à l'implantation du système de contrôle de la bibliothèque *Library Control System* ;

- la récupération des notices n'est pas à l'origine de cette augmentation des coûts. Mais c'est le degré élevé de technicité que demande la création de ces notices qui rend les coûts assez élevés. *"The rise in manual cataloging costs indicates that the system is reaching a point at which original cataloging is limited to those titles requiring unlimited professional knowledge which resulting high expense"*¹⁰.(P.300)

- l'extension de la base de données d'OCLC diminue les besoins de catalogage original qui entraîne à son tour, une réduction du coût. *"In the future unite costs may or may not increase ,depending on the increasing sophistication and expansion of the OCLC data base"*¹¹.(P.302)

Cependant, l'utilisation d'une norme standard de catalogage dans le catalogue collectif engendre une diminution du coût. Cette standardisation offre aux bibliothèques des notices compatibles avec leur format sans les obliger à modifier les notices récupérées. Par ailleurs, Peter L. Oliver en (1976) a évoqué cette particularité du système du catalogage partagé, en se référant à la faiblesse d'OCLC sur ce point. *"But experience has shown that the absence of quality control only made for more work and*

¹⁰ - « La hausse dans le coût de catalogage manuel indique que le système atteint un point auquel le catalogage original est limité à ces titres et qui nécessite un haut niveau de professionnalité. Ceci aboutit à un coût élevé ».Trad. O. S.

¹¹ - « dans l'avenir, le coût peut ou ne peut pas augmenter, selon la croissance et l'expansion de la base de données d'OCLC ».Trad. O. S.

*defeated the whole purpose of the sharing*¹²”(P85). Il a indiqué que la réalisation d'un coût effectif dans la bibliothèque d'*Harvard Divinity School* n'était pas seulement grâce à OCLC, mais aussi grâce à l'utilisation des normes standards tels qu'AACR, LCSH dans son catalogue.

Anton R. PIERCE (1978) a réalisé une étude de comparaison des coûts entre le système manuel et le système informatisé de catalogage et il a pu dégager un autre aspect économique d'OCLC. Dans son modèle mathématique de comparaison, il a trouvé que la variable qui peut différencier les deux systèmes sont le personnel. C'est ainsi que le système informatisé offre un avantage économique en remplaçant le coût élevé des professionnels d'un coût beaucoup moins élevé de para-professionnels.

Peter Oliver (1976) a aussi discuté de cet aspect en insistant sur la nécessité de faire un changement organisationnel dans les bibliothèques qui utilisent un système informatisé de catalogage. À son avis, affecter un professionnel pour récupérer les notices c'est une perte d'argent et de temps de ce professionnel qui pourrait être très utile dans le service de références qu'est un service négligé dans la plupart des bibliothèques.

OCLC a prouvé son efficacité économique dans le monde des bibliothèques. En faveur de ses aspects techniques et économiques importants, OCLC va connaître un grand enthousiasme de la part des bibliothèques non seulement aux Etats Unis, mais aussi dans le monde entier. Cet enthousiasme va se manifester dans la construction d'OCLC Canada, OCLC Europe, OCLC Asie Pacifique.

2.2.2-L'extension d'OCLC au niveau international et ses effets

OCLC joue un rôle important dans la globalisation des services d'information. En dépassant les barrières politiques et économiques, OCLC va s'orienter vers le Canada en 1979 où il va constituer sa section à Chambry-Québec qui offre les services d'OCLC sur tout le territoire canadien. Ensuite vers l'Europe en 1981, ce qui l'a poussé à changer son intitulé d'*Ohio College Library Center* à *On-Line computer Library Center*. OCLC a aussi attiré l'attention des bibliothèques asiatiques en 1986 et le bureau d'OCLC-Asie pacifique a été installé à Dublin Ohio. Il a fourni ses services aussi bien à des

¹² - « Mais l'expérience a montré que l'absence de contrôle de qualité fait seulement augmenter le travail et contrarie la finalité du partage de ressources ». Trad. O. S.

bibliothèques asiatiques qu'à des bibliothèques latino-américaines jusqu'en 1995 où OCLC a établi le bureau OCLC Latin America à Dublin Ohio. OCLC s'est étendu dans le monde et est devenu un réseau international qui offre ses services à plus de 6000 bibliothèques (R. C. W. Brown 1986). La participation de ces bibliothèques a rendu le catalogue collectif OLUC la première base de données consultable dans le monde de la recherche.

2.2.2.1 - Les effets de l'universalisme d'OCLC sur le catalogue collectif

L'universalisme, d'après Frédéric Kilgour (1980), est l'ensemble de connaissances, d'activités et d'intérêts diffusés dans le monde. Dans ce sens, le catalogue collectif d'OCLC devient une manifestation de l'universalisme, car il rassemble les connaissances et les diffuse mondialement.

Thompson M. Littel (1988) voit que l'extension dans la base OLUC est une réponse active aux besoins évolutifs de l'information dans les bibliothèques. *"It is no secret that Europeans libraries need access to major bibliographic resource to achieve their mission and to serve scholarship, and OCLC, having the broadest scope, appears to be the logical agency to meet that need"*¹³ (p.69).

D'ailleurs, la richesse de la base de données rend le système de prêt utile surtout pour les bibliothèques spécialisées. Turdy K. Landwirth (1983) voit que la base de données d'OCLC forme une ressource importante pour les bibliothèques médicales qui trouvent 79% de ses titres de prêt dans OLUC

Un autre aspect de l'efficacité du système de prêt est la localisation des documents qui rend le système de prêt, d'après Johnna E.Tallman (1980), plus efficace, plus facile, plus rapide et plus précis.

L'efficacité du système de prêt d'OCLC est une question indiscutable pour Dorothea M.Thompson (1980), Ann.T.Dodson (1982) et Virginia Boucher (1987) et ses effets sont positifs sur les procédés de travail, le personnel et l'utilisateur final.

L'orientation d'OCLC vers l'extension internationale ne fut pas facile, elle fut entourée par des problèmes économiques, politiques et surtout techniques. L'apparition

¹³ - «Il n'y a aucun secret que les bibliothèques européennes ont besoin d'accès aux ressources bibliographiques majeures pour réaliser leur mission et pour répondre aux besoins éducatifs, et OCLC, grâce à son extension, paraît être l'agence qui peut remplir cette demande ».Trad. O. S.

des problèmes techniques vient, d'après Thompson M.Littel (1988), de la nécessité de traiter une grande variété de langues, de formats et de normes de catalogage utilisées par les différents instituts participants.

Dans cet ordre d'idée, Littel a cité certains problèmes, tels que :

- le problème de la multiplication des formats MARC (USMARC, UKMARC, JAPONMARC) qui n'est pas résolu par l'utilisation d'UNI MARC ;
- l'utilisation des fichiers d'autorité différente, pour l'indexation des documents ;
- l'existence de documents en langues différentes, et qui ne s'écrivent pas de la même façon que le Latin, tel que l'Arabe, l'Hebrew, le Slavic, etc. ; et
- la mauvaise qualité des notices créées par des non professionnels dans quelques bibliothèques.

Diana Gray (1982) a aussi remarqué le manque de professionnalisme dans certaines bibliothèques participantes, au niveau de la création des notices. Elle indique que l'indice "*level I*" qui apparaît dans les notices bibliographiques d'OCLC n'est pas toujours une indication de la bonne qualité de la notice. En effet, on peut trouver des notices avec l'indice "*level I*" mais qui ne contiennent pas des données bibliographiques essentielles, ceci peut être expliqué à son avis par l'absence de contrôle de qualité des notices entrées par des para-professionnels.

Nous pouvons aussi évoquer un autre problème de qualité, qui n'est pas lié à l'extension du réseau, mais qui touche cette fois-ci les logiciels. Ce problème réside dans le système de bulletinage. Le traitement des périodiques exige une certaine performance dans le système pour qu'il soit capable de rapporter tous les changements possibles touchant les éléments d'identification des revues. Le système d'OCLC s'est confronté à beaucoup de critiques concernant cet aspect.

Karen Roughton(1982) trouve que le système de bulletinage d'OCLC n'est pas capable de mettre à jour le changement des titres de périodiques.

Pour Michael Roughton (1982) "Ulrichs Quarterly" est plus rapide et est plus correct qu'OCLC tout en donnant des informations sur la cessation du périodique.

Dans une autre étude en 1980, il a trouvé, après un test sur 612 notices bibliographiques existantes dans la base, que le 1/4 contient des erreurs et que dans 68% des notices il manque une zone essentielle de description.

Ces raisons poussent Karen Roughton (1982) à penser que le système automatisé n'est pas efficace, et qu'il est temps de voir les choses clairement, et de ne pas se laisser aller à la " mode de l'automatisation " qui a prouvé sa faiblesse.

2.2.3- L'émergence d'autres réseaux bibliographiques compétitifs à l'OCLC

OCLC, jusqu'aux années quatre vingt, était un réseau bibliographique sans concurrence. Il a même exercé une certaine influence sur les autres réseaux.

D'après Richard DeGennaro, cette influence a été transformée en compétition au cours de deux événements importants :

- Le premier étant l'adaptation de BALLOTS (le réseau bibliographique de l'université de Stranford) par RLG (*research library Group*) et par conséquent, l'émergence de RLIN (*Research Library Information Network*). Grâce à ce mariage, RLIN a profité du côté technique fort de BALLOTS et de la communauté importante des bibliothèques de recherche de RLG, pour être un réseau bibliographique important dans le domaine de la recherche.

- Le second événement notable est l'implantation de WLN (*Washington Library Network*) dans la bibliothèque nationale de l'Australie. Cette dernière a profité de la performance technique de WLN dans les services d'acquisition, de catalogage partagé, et du contrôle d'autorité pour construire un réseau régional réussi.

Avec l'émergence de ces deux réseaux bibliographiques dotés de performance technique, et avec la conviction des bibliothèques de l'importance du système informatisé, plusieurs études de comparaison apparurent pour montrer les spécificités de chaque réseau afin de présenter aux bibliothèques ce qui répond au mieux à leurs besoins et leurs objectifs.

Joseph Mathews (1979) a fait une comparaison sur les plans de la production, des télécommunications, du coût et des services entre les quatre réseaux bibliographiques utilisés au Canada :

OCLC : Ohio Colleg library Center ;

RLIN : Research Library Information Network ;

WLN : Washington Library Network ; et

UTLAS : University of Toronto Library Automatic System.

Susan Kallenbach et Susan Jacobson (1980) ont fait une comparaison entre OCLC et RLIN basée sur l'expérience de la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie avec les deux systèmes.

Alors qu'en 1982 Grazia Jaroff et Dania Gary ont montré à la bibliothèque universitaire de Californie le résultat de leur étude sur OCLC et RLIN. L'objectif de leur étude étant de savoir si OCLC est efficace en terme économique et technique pour que la bibliothèque médicale *d'Health Science*, de la même université, adopte OCLC au lieu de RLIN, pour l'importance de sa base de données médicale.

Les résultats de ces trois études montrent que :

- OCLC offre ses services d'un coût plus intéressant que celui des autres réseaux bibliographiques. Susan Kallenbach et Susan Jacobson (1980) indiquent que les coûts des téléchargements et de la première utilisation des notices de RLIN sont plus élevés que ceux d'OCLC.

Le taux de récupération des notices d'OCLC est le plus élevé. Ceci a une influence positive sur la productivité de services de catalogage et de service de prêt. OCLC a confronté beaucoup de critiques en ce qui concerne la qualité de ses notices bibliographiques. En effet les trois études ont montré que dans la plupart des notices bibliographiques d'OCLC il manque une zone essentielle de description, il y a même parfois des erreurs, malgré qu'elle soit indiquée comme "level-I" qui est un signe de la bonne qualité des notices. Ceci est dû, d'après Joseph R. Matthews (1979), à l'extension du réseau d'OCLC qui comprend des bibliothèques qui créent des notices de mauvaise qualité. "*OCLC because of its size, has the greatest problem with libraries not following the standards*¹⁴" (P.699).

- Quant à la qualité des notices des autres réseaux bibliographiques, Matthews (1979) voit qu'UTLAS et WLIN sont marqués par la bonne qualité de leurs notices.

Alors que pour Diana Gary (1982) RLIN se caractérise par la possibilité de recherche axée sur le sujet, car ses notices comprennent des analyses du sujet extensives créé par les bibliothèques membres de RLG.

La mauvaise qualité qui apparaît dans les notices bibliographiques d'OCLC est un grand défaut du système, il a même empêché certaines bibliothèques telles que la

¹⁴ - « OCLC, à cause de sa taille, a un grand problème avec les bibliothèques qui ne suivent pas les normes ». Trad. O. S.

bibliothèque universitaire d'*Health Science* de rejoindre OCLC. Mais OCLC s'est efforcé d'améliorer ses notices. En 1982 il a intégré toutes les notices d'autorité de la bibliothèque de Congrès et en 1983 il a introduit un système de contrôle de qualité qui autorise à certaines bibliothèques de corriger les fautes sur les notices entrées par d'autres. OCLC développe aussi des logiciels, des documentations, et des programmes de formations pour assurer la bonne qualité de ses notices.

Mais le problème réside, d'après M. Littel (1988), dans le degré de performance des professionnels de catalogage qui sont les seuls capables de garantir cette qualité.

Les critiques adressées à OCLC concernant la qualité de ses notices qui est une conséquence de l'extension de son réseau bibliographique ne nient pas l'importance de cette extension pour le service de ressources partagées est considéré comme une source bibliographique très importante pour le service de prêt inter-bibliothèques. OCLC prend de l'avance dans l'amélioration de ce service en profitant du développement des technologies de l'information. Selon F. Kilgour (1984), OCLC se développe vers la production et la distribution électronique des documents, deux services qui vont marquer l'OCLC dans les années quatre-vingt dix.

2.3 une vision critique sur OCLC

Trois zones de compétence sont à la base de la réputation d'OCLC dans le monde des bibliothèques :

- L'internationalité du réseau ;
- La politique économique qu'a suivi OCLC pour réduire les coûts des services dans les bibliothèques ;
- La capacité d'OCLC dans le domaine du service de références.

Autour de ces trois champs, toute une critique naît. Nous envisageons ici les différentes opinions sur leurs aspects, et les raisons pour lesquelles cette critique est apparue.

2.3.1- l'internationalité du réseau : objectifs, problèmes

Le rapport annuel de OCLC pour l'année 1996 indique qu'OCLC regroupe 25000 participants dans 63 pays des cinq continents du monde. Pour son extension, il est considéré comme le premier réseau bibliographique au niveau international.

F. Kilgour (1980) voit qu'OCLC, grâce à son catalogue collectif, est une manifestation de l'universalisme, du fait qu'il rassemble la richesse culturelle de beaucoup de pays et les diffuse mondialement. Brown (1988) décrit autrement l'internationalité d'OCLC. Il estime que comme les mots russes, "*glasnost* et *perestraïka*" se sont établis comme des mots très familiers en anglais, OCLC s'est établi comme une phrase très compréhensive dans le lexique des bibliothécaires des différents pays. Il pense aussi qu'OCLC dans son ouverture internationale, est un cas de "*glasnost*" qui va amener la communauté des bibliothèques à une situation de "*perestraïka*".

Rowland C.W. Brown (1986), deuxième directeur exécutif d'OCLC, signale que le propos d'OCLC, de ses orientations internationales, va plus loin que la création d'une base de données mondiale dans ses domaines et dans son utilisation. Son but est d'établir un réseau de collaboration capable d'offrir plus d'opportunités dans le domaine du partage des ressources à des organisations éducationnelles et à des instituts de recherches.

OCLC, selon lui, est capable d'offrir cette opportunité pour deux raisons :

- la première est son statut comme une organisation neutre, non gouvernementale, capable d'investir les avantages de nouvelles technologies plus rapidement que les organisations de l'Etat ;

- la deuxième est son statut comme une *non-for profit society* qui a comme centre d'intérêt les bibliothèques universitaires qui ne sont pas envisagées par le secteur commercial.

Dans son article "*managing organisational culture*", Michael Malinconico (1984), un directeur associé du département des services techniques dans la bibliothèque publique de *Branch Libraries* à New York, estime que l'organisation développe autour d'elle une certaine culture qui influence le comportement de ses membres. Mais cette culture, elle-même, est influencée par certains facteurs comme le leader de l'organisation, la mission qu'elle accomplit, et la technologie qu'elle utilise. La présence de ces facteurs distingue l'organisation des autres membres de la communauté.

Donc, à son avis ce qui distingue OCLC, comme une organisation produisant une culture, est :

- Son leader représenté par Frédrick Kilgour, le premier directeur exécutif d'OCLC qui est devenue le "culture hero" ;
- Sa mission, qui est de permettre l'évolution des bibliothèques et leur utilisation ;
- L'exploitation d'outils technologiques de plus haut niveau.

Si Malinconic voit que le leader, la mission et la technologie, distinguent OCLC d'autres utilités bibliographiques, Rowland C. W. Brown (1988) voit que ce qui distingue OCLC est l'internationalité du réseau : 14 millions de notices créées par 6000 bibliothèques dont quatre millions sont dans 300 langages, avec 200 millions de localisations. « *The combination of these unique capabilities is what difference OCLC from the others bibliographic networks operate in the United States and elsewhere*¹⁵ » (P150).

En revanche, l'internationalité du réseau OCLC engendre des problèmes techniques graves qui viennent, comme nous l'avons déjà indiqué, de la grande variété des langues, des formats et des normes de catalogage utilisé par les différentes bibliothèques participantes, ainsi que la mauvaise qualité des notices créées par les non professionnels de quelques bibliothèques. Ces problèmes ont mis OCLC en balance avec d'autres réseaux bibliographiques, et l'ont fait descendre du sommet. "*OCLC went online with it's shared cataloging system in 1971 and until recently was the unchallenged leader network exercising benevolent monopoly. But this was brought to an end*¹⁶." (Richard DeGennaro, 1979, P.1216).

Pour certaines bibliothèques l'extension du réseau est très important, mais pour d'autres la qualité a plus d'importance telle que pour la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie, ou la bibliothèques médicale *Health Science* de l'université de Californie qui a rejeté la décision d'adopter le système d'OCLC pour le service de catalogage, car il l'oblige à augmenter le nombre des catalogueurs qui corrigent les fautes dans les notices dérivées du catalogue collectif d'OCLC afin de garantir la bonne qualité de ces notices. "*nonetheless, Davis would not opt to join OCLC at this time, knowing that such a*

¹⁵ - "La combinaison de toutes ces capacités différencie OCLC des autres réseaux bibliographiques qui fonctionnent aux Etats-Unis et ailleurs ». Trad. O. S.

¹⁶ - « OCLC, avec son système de catalogage partagé, fonctionnait en ligne depuis 1971 et jusqu'à une période récente il était le réseau bibliographique le plus performant et il a exercé un certain monopole sur les autres réseaux. Mais, ce monopole se dirige vers la fin ». Trad. O. S.

*move, without increased scrutiny of member copy quality, would mean a lowering of our cataloging standards*¹⁷ (Grazia Jaroff, 1982, P.124).

D'ailleurs, Michael Roughton (1982) a remis en question l'efficacité du système de bulletinage d'OCLC en disant que les indexes imprimés de périodiques sont plus efficaces que le système informatisé d'OCLC *"We seem to have arrived at the enviable state of mind in which we cannot be disappointed because our hopes of success are so strong as to maske all evidence of failure. Paper bibliographies can still outperform OCLC in a nombres of aspects of bibliographic control*¹⁸ (P169).

En 1983 et face à ces critiques OCLC a autorisé certaines bibliothèques à corriger les erreurs dans les notices entrées par d'autres bibliothèques. Ainsi le programme a corrigé jusqu'en 1993, 500 000 notices (W. Saffady, 1993). En plus, il s'est engagé dans un programme appelé *CONSER* pour améliorer le service du bulletinage. Pour les vedettes matières, OCLC offre à ses participants un accès en ligne aux fichiers d'autorité de la Bibliothèque du Congrès (Saffady, 1993). D'ailleurs, l'installation du système *PRISM* avait énormément développé le service de catalogage d'OCLC qui est en évolution continue depuis sa création.

2.3.2- OCLC entre la coopération et l'entreprise

En 1977, Warren Hass a rapporté que 90 bibliothèques universitaires dépensent 100 millions de dollars pour cataloguer 8 millions de volumes. OCLC est né au moment où le coût des services techniques était en augmentation continue alors que le budget restait constant.

L'objectif d'OCLC, dès sa création, est de réduire les coûts des services dans les bibliothèques. Mais est ce qu'OCLC a atteint son objectif ? Est ce que les bibliothèques font une réelle économie en rejoignant OCLC ?

¹⁷ - « Néanmoins, Davis ne voulait pas joindre OCLC en ce moment, sachant qu'un tel changement, "sans augmenter le nombre de personnel qui contrôle la qualité de notices, signifierait une dégradation de la qualité de nos notices ».Trad. O. S.

¹⁸ - « Il me semble que nous sommes arrivés à un état d'esprit dans lequel nous ne pouvons pas être déçus car nos espoirs de réussite sont si forts à un degré qu'ils masquent toute évidence d'échec. Les bibliographies papiers peuvent encore résister à beaucoup d'aspects de contrôle bibliographique d'OCLC ».Trad.O. S.

Phyllis B. Spies (1997), vice-président du département des ventes internationales de OCLC, souligne qu'OCLC a beaucoup réduit les coûts. Ceci a été confirmé par une étude faite par une bibliothèque universitaire à l'État d'Iowa, qui montre qu'OCLC a baissé le coût du catalogage d'un ouvrage à 12 dollars pour les monographies et 42 dollars pour les périodiques (Phyllis B. Spies, 1997).

Susan Kallenbach, et Susan Jacobson (1980) appuient cette idée. Elles indiquent que la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie grâce à OCLC a réalisé une réduction de 75% du coût des services de catalogage. " *OCLC has significantly reduced the costs for close to 75 percent of materials processed at the University of Pennsylvania library and has been a most efficient means of producing catalogue cards and machine readable bibliographic data*¹⁹" (P.264).

K.Wayne Smith (1993) voit que le statut d'OCLC comme "*non for profit society*" rend OCLC unique dans le domaine en offrant les tarifs les moins chers.. "*Librarians would be hard pressed to name another item in their budgets where they get more for their money than they did ten years ago*"²⁰ (P14).

Mais Mr.Smith n'avait pas complètement raison, car Dan Liebtage (1993), coordinateur des services techniques à la bibliothèque de Fairfield à l'Etat d'Ohio, trouve, après ses analyses, que le réseau bibliographique Bibliofile marque ses services d'un coût moins élevé que celui d'OCLC. En effet la bibliothèque peut gagner au moins 6000 dollars chaque année si elle rejoint Bibliofile. Mais la bibliothèque ne va pas le faire, car OCLC est d'une grande valeur pour elle. A son avis être un membre d'OCLC, veut dire être un membre du plus grand réseau bibliographique du monde, ce qui permet l'ouverture sur une richesse importante d'informations offerte par la base de données *WorldCat*, la plus consultable base dans la communauté des bibliothèques.

Le succès économique d'OCLC a une influence positive sur les bibliothèques ainsi que sur lui-même. Les revenus d'OCLC augmentent de plus en plus. Ils sont arrivés en

¹⁹ - « OCLC a considérablement réduit les coûts de 75% en matières de catalogage à la bibliothèque de l'université de Pennsylvanie et a été le moyen le plus efficace dans la production de notices bibliographiques ». Trad. O. S.

²⁰ - « Les bibliothécaires ne seraient pas capables de nommer un autre service plus économique qu'OCLC car avec lui, ils font plus d'économie qu'ils faisaient dix années auparavant ». Trad. O. S.

1996 à 148 millions de dollars (OCLC Annual report, 1996). Cette augmentation a lancé une grande critique de la part de ses participants.

OCLC est une organisation coopérative à son origine, mais il est apparu qu'OCLC s'éloigne vers le monde du *business*. Dans les années quatre-vingt, ses membres s'accordaient à penser qu'OCLC n'était plus sensible à leurs désirs, en oubliant qu'ils sont la cause de son succès actuel et celui à venir.

Le langage du *business* qui apparaît dans le discours des managers d'OCLC dérange les bibliothécaires. Richard DeGennaro (1984) indique que les bibliothécaires ont la sensation qu'OCLC suit une politique qui dit : "ce qui est bien pour OCLC doit être bien pour ses membres." (P.626).

Cette sorte d'irritation est apparue dans les années soixante-dix pour les bibliothèques qui ne participaient pas encore à la structure organisationnelle d'OCLC. Norman D. Stevens (1977), un membre du comité exécutif du réseau NELINT, indique qu'il y a un manque de communication entre OCLC et ses membres. Ces derniers trouvent qu'OCLC essaye de construire des activités pour avoir plus de revenus au lieu d'utiliser ses revenus pour soutenir les activités planifiées "*The lack of adequate printed information about the system and how to use it has been another source of irritation. It sometimes appears that OCLC is constructing activities around the revenues it has collected rather than collecting revenues to support the activities it has planned*"²¹ (P.2217).

D'ailleurs, le personnel, de la bibliothèque universitaire de Pennsylvanie, après huit ans d'utilisation de système OCLC, éprouvent le sentiment que OCLC s'oriente vers une compagnie d'information. "*We immediatly began to accept the system as our own, a basic change from the library/vendor relationship of OCLC*"²² (Susan Kallenbach, Susan Jacobson, 1980, P.266).

Un autre courant pense qu'il n'y a pas de mal si OCLC devient une entreprise, car cela va l'obliger à satisfaire ses clients en produisant une meilleure qualité de services avec des coûts compétitifs sur le marché de réseaux bibliographiques. Ceci va apporter

²¹- « La manque d'information imprimée adéquate sur le système et son utilisation a été une autre source d'irritation. Il paraît des fois qu'OCLC construit ses activités en fonction de des revenus qu'il a recueillis plutôt que d'utiliser les revenus recueillis pour soutenir les activités qu'il a planifiées ». Trad. O. S.

²²- « Nous avons, tout de suite, accepté le système comme notre propre système. Ce qui a été un changement fondamental de la relation commerciale proposée par OCLC ». Trad. O. S.

des bénéfices à OCLC aussi bien qu'à ses membres " *There are those who are untroubled by this perception and believe that it would be no bad thing if OCLC were to become an information company . It would permit OCLC to treat it's users as independent customers rather than as membres participants. OCLC would have to satisfy those customers by providing quality services at competative prices in the market place. There would be other benefits and losses to both OCLC and its users*"²³ (Richard DeCennaro, 1984, P.266).

D'après Richard DeGennaro (1984), directeur des bibliothèques universitaires de Pennsylvanie, OCLC ne peut pas, aujourd'hui, revenir à son origine, et ne peut pas non plus l'oublier. OCLC est une entreprise mais qui est totalement dépendante de ses membres. Ce qui est bien pour cette entreprise est bien pour ses membres, ce que ne veut pas dire que ce qui est bien pour ces membres n'est pas bien pour OCLC. Selon lui, il est dans la nature des choses que l'on critique les grands et les importants. Alors les critiques adressées à OCLC prouvent qu'OCLC est cité maintenant dans la liste avec les grandes organisations telle que IBM, MaBell, et LC (la Bibliothèque du Congrès) et OCLC comme tous les grands ne doit écouter que les critiques de ses amis.

2.3 .3- OCLC est un élément important dans l'enjeu d'"info-traffic"

F. William Summers (1988) pense que l'histoire d'OCLC dans l'informatisation des bibliothèques est un indicateur du rôle qu'OCLC va accomplir dans un avenir proche. La nature des bibliothèques évolue. Alors qu'elles étaient un simple fournisseur de livres, elles deviennent pourvoyeuses d'une information précise. OCLC est un outil très important dans ce changement.

OCLC accomplit le rôle dont Summers a parlé. Il envisage une stratégie orientée vers le public qui est en situation de demande de l'information. OCLC lui offre l'information sous la forme d'une notice, d'un résumé de texte ou bien du texte intégral

²³- « il y a ceux qui ne sont pas inquiétés par cette perception et croient qu'il n'y aura pas de mal si OCLC devenait une entreprise d'information. Ceci lui permettrait de traiter ses utilisateurs comme des clients indépendants plutôt que comme des membres participants. Par conséquent, OCLC devrait satisfaire ces clients en fournissant des services de bonne qualité à un prix compétatif sur le marché. Il y aurait, bien sur, des autres bénéfices et des pertes pour OCLC et ses utilisateurs ».Trad. O. S.

même, dans les soixante bases de données marquées par un mode d'accès très facile à interroger s'appelant *FirstSearch*.

Micko O.Leary dans "*Information Today*" a parlé de l'efficacité de *FirstSearch* dans la recherche de l'information. Il pense que *FirstSearch* aide les bibliothèques à retrouver leur valeur dans la nouvelle société de l'information "*Libraries will be the real winners with FirstSearch. It can help them demonstrate that they are indeed a uniquely valuable force in modern society , rather than archaic ware-houses headed for extinction*²⁴" (K. W. Smith,1993, P.11).

Jean Campbell dans "*Wilson Library Bulletin*" décrit l'amitié entre *FirstSearch* et les usagers "*Students, faculty love it because it is easy to use, quick, and gives them what they're looking for .It is very users-friendly and provides an enormous amount of information from established indexes*²⁵" (K. W. Smith, 1993, P.12).

Avec la possibilité de demande et de livraison automatique de documents, et avec le programme de la distribution des journaux électroniques, *FirstSearch* conforte le rôle de leader qu'OCLC a commencé en 1971 avec l'introduction du système en ligne de catalogage partagé. Selon K.Wayne Smith (1993), troisième chef exécutif d'OCLC, les nouvelles capacités d'OCLC dans le domaine de la distribution des périodiques électroniques représentent un grand soutien pour les bibliothèques qui se préparent à la transformation au nouveau mode de l'échange de document, celui du virtuel. "*We are on the verge of some major breakthroughs in electronic publishing. Breakthroughs that are going to help move all of us rapidly along to the next stage of the electronic library*²⁶"(P.12).

Phyllis B. Spies conforte (1997) ce nouveau rôle distinct à OCLC. Elle estime que la performance des logiciels d'OCLC constitue un moyen important pour aider les bibliothèques à construire leurs ressources électroniques. "*With OCLC SiteSearch*

²⁴ - « Les bibliothèques seront les réelles gagnantes avec *FirstSearch*. Il peut les aider à démontrer qu'elles sont une force importante dans la société moderne, plutôt qu'un simple lieu de stockage d'information ».Trad. O. S.

²⁵ - « Les étudiants aiment *FirstSearch* parce qu'il est facile à utiliser, rapide et il leur donne ce qu'ils cherchent. Il est très utilisé par les usagers et il fournit une quantité énorme d'information parmi les indexes établis ».Trad. O. S.

²⁶ - « Nous sommes sur le bord d'un changement majeur dans le domaine des publications électroniques. Un changement qui va nous aider à passer à la nouvelle étape dans celle de la bibliothèque électronique ».Trad. O. S.

software libraries can present a unified, digital library to their users locally and to the world through the world wide Web--a digital library that includes not only catalogue records of prints volumes owned by the library, but article abstracts, articles images and fully searchable local imag collections²⁷ (P.10). L'auteur ajoute que l'aspect humain dans ce changement n'échappe pas à OCLC. En effet, OCLC a construit un institut pour assurer la formation technique et administrative du personnel de ses membres, sachant que 80% des problèmes de n'importe quel projet d'informatisation sont dus aux facteurs organisationnels et humains.

David A. Fryxell, un chercheur dans le domaine de l'information trouve qu'OCLC, en aidant les bibliothèques à construire leurs propres ressources électroniques, en reliant ces ressources électroniquement et en offrant un accès unique à l'information locale devient un élément très important dans l'enjeu de l'"*info-traffic*.

²⁷ - « Avec OCLC SiteSearch, les bibliothèques sont considérées par les utilisateurs comme des bibliothèques électroniques qui incluent non seulement les notices bibliographiques des volumes imprimées existant dans les bibliothèques, mais aussi des résumés d'articles et des images d'articles qui constituent un environnement utile pour la recherche ». Trad. O. S.

Conclusion

Même si OCLC était majoritairement anglophone, il est d'un grand intérêt pour plus de 25000 bibliothèques dans le monde entier. Grâce à son réseau international. Les bibliothèques ainsi que l'utilisateur final peuvent découvrir la richesse culturelle d'un grand nombre de pays du monde.

On peut dégager de l'état de la littérature sur OCLC que l'OCLC a passé d'une évolution chronologique que l'on peut découper en trois périodes :

- La première, celle de l'**émergence**, durant les années soixante-dix où l'OCLC a pris de l'avance vers l'informatisation des bibliothèques en introduisant le premier système en ligne de catalogage partagé.

- La deuxième, orientée vers l'**internationalité**, s'intéresse les années quatre vingt, durant lesquelles OCLC a pris l'initiative vers une extension internationale qui se manifeste par la construction de ses sections en Canada, en Europe et en Asie.

- La troisième, celle de la **diversité**, durant les années quatre-vingt dix, où OCLC offre un éventail de offres dont les services de références sont les plus remarquables.

OCLC est un réseau souple et évolutif, qui durant ses 26 années, s'est beaucoup développé au niveau économique et technique, ainsi qu'au niveau de ses services et du nombre de ses participants.

• L'évolution économique d'OCLC

OCLC est une organisation de type associatif à but non lucratif. En 1971 la moitié de ses ressources venait de l'Etat d'Ohio et l'autre moitié de ses 54 participants. Mais cela n'a pas duré longtemps, car, trois ans après sa fondation, OCLC était capable de continuer à fonctionner sur son propre compte sans l'aide de l'Etat et ceci grâce à l'extension du nombre de ses participants (Kilgour, 1979).

En 1977 et sur les recommandations de la société Arthur D. Littel, le service s'est transformé en OCLC Inc, une société anonyme dite *non-profit* (Alain Jaquesson, 1996)

OCLC comptait en 1971 un budget de 67000 dollars gérés par deux spécialistes. En 1981 il avait un budget de 25 millions de dollars avec 400 collaborateurs, employait 800 salariés avec un budget de 148 millions de dollars en 1996 (rapport annuel d'OCLC, 1990 et 1996).

Par ailleurs la politique économique d'OCLC concernant ses membres est aussi en évolution continue. K. W. Smith (1993) a mis l'accent sur cette évolution en indiquant que le principe de tarification en 1971 était de payer pour la récupération de notices sans être payé pour la création de ces dernières. Ceci a changé en 1980 OCLC désormais récompense la création pour encourager ses participants à alimenter la base. Par conséquent, il avait en 1992, 4.9 millions de dollars en crédit pour ses membres.

En 1993 OCLC a pris deux initiatives pour réduire le coût du service de référence :

- La première étant la possibilité d'une souscription annuelle offerte aux utilisateurs de *FirstSearch*. Cette souscription ne dépend ni du nombre de recherches effectuées ni du temps passé à ces recherches dans la base de données.

- L'autre démarche est la réduction des charges de télécommunication. La réduction est arrivée à 3 millions de dollars en 1993 (K. W. Smith, 1993)

La politique économique d'OCLC s'inscrit dans sa perspective, celle de réduire les coûts élevés des services dans les bibliothèques.

• L'évolution technique d'OCLC

Le système de catalogage partagé d'OCLC a fonctionné le 26 août 1971, sur un ordinateur Xerox Sygma 5 avec 54 terminaux connectés à OCLC à Dublin Ohio (Alain Jacquesson, 1995).

En 1980, après s'être installé dans le nouveau bâtiment, le système est apparu instable et des problèmes techniques commencèrent à naître. Face à ces problèmes, OCLC a changé l'ordinateur Sigma 5 avec d'autres de type Xerox Sigma 9. Le système avait en 1982, 5204 terminaux reliés au système central par 200 000 kilomètres de ligne louée. (Edith Homes , 1982)

En 1990, OCLC a totalement changé son système, introduisant un système s'appelant *PRISM* qui procédait sur des ordinateurs de type Tandem Himalya et qui a d'abord été introduit pour le service de catalogage, et en 1992 *PRISM ILL* a été installé pour accélérer les procédés de prêt-international. *PRISM* a permis aux bibliothèques d'améliorer leur productivité ainsi que l'accès a ses services

En 1993 OCLC a acheté la maison Information Dimension Inc-IDI créateur et vendeur de plusieurs logiciels documentaires, pour se préparer à l'étape de publication électronique (Alain Jacquesson, 1996).

L'ouverture sur OCLC de pages d'information générales sur un serveur de type World Wide Web (<http://www.oclc.org>) ainsi que l'ouverture à FirstSearch (<http://www.ref.oclc.org:2000>), en Europe (<http://www.ref.oclc.org/europe/>) sont les développements les plus récents d'OCLC.

• **L'évolution du réseau OCLC**

Le principe de projet d'Ohio College Library Center en 1971 fut de prendre en compte 54 bibliothèques universitaires à Ohio. Mais en 1972 il a permis la participation de bibliothèques non universitaires dans le même Etat.

OCLC a abandonné ses orientations régionales en 1973 et il s'est étendu dans 38 Etats. En 1975 il regroupait 550 bibliothèques pour arriver à la fin de la décennie à attirer 2400 bibliothèques dans 50 Etats (W. Saffady, 1993).

En 1979 OCLC a eu des orientations internationales. D'abord au Canada avec L'AADAC (*Alberta Alcoholism and Drug Abuse Commission*) qui s'est connectée officiellement en janvier 1980. Ensuite en Europe en 1981 ce qui l'a poussé à changer son intitulé d'*Ohio College Library Center* à *Online Computer Library Center*.

OCLC a attiré l'attention des bibliothèques asiatiques au début des années quatre-vingt, mais c'est en 1986 que le bureau d'OCLC Asia Pacific a été installé à Dublin Ohio. (W. Saffady, 1993)

L'Amérique latine a bénéficié des services d'OCLC par l'intermédiaire d'OCLC Asie/pacifique jusqu'à 1995 où le bureau d'OCLC Amérique Latine a été fondé. Son siège est localisé dans le siège central d'OCLC aux Etats Unis. Il offre ses services aux bibliothèques mexicaines ainsi qu'aux bibliothèques en Amérique Centrale et en Amérique du Sud. (W. Saffady, 1993)

OCLC a commencé avec 54 bibliothèques universitaires à Ohio, aujourd'hui il regroupe 25000 participants dans 63 pays.

• **L'évolution des services d'OCLC**

Dès son ouverture, OCLC offre deux fonctions en ligne : une fonction de catalogage partagé et une fonction de catalogue collectif.

Le premier jour de fonctionnement, le 26 août 1971, le système a catalogué 134 ouvrages. (Alain Jacquesson, 1996). Seize ans plus tard, en 1986, le catalogue collectif

comptait 14 millions de notices bibliographiques avec plus de 200 millions de localisations. (R. C. W. Brown, 1986)

Les localisations ont beaucoup accéléré les procédés de prêts inter-bibliothèques, un service implantant en 1979. Grâce à ce service, les bibliothèques font plus de 10 000 demandes de prêt chaque jour (R. C. W. Brown, 1986)

OCLC, dans les années quatre-vingt a pris plusieurs initiatives pour améliorer la qualité de ses notices. Il a introduit un programme permettant à certaines bibliothèques de corriger les fautes dans les notices. En plus il a permis à ses participants l'accès aux fichiers d'autorité de la Bibliothèque de Congrès.

Dans les années quatre-vingt dix OCLC connaît une grande évolution dans le domaine du catalogage et des ressources partagées, qui se manifeste par l'extension du catalogue collectif OLUC qui s'accroît au rythme de 2 millions de notices bibliographiques chaque année, et par 7 millions de demandes de prêt fait par les participants (F.D. Fryxell, 1996).

La vraie évolution qu'OCLC ait connu se trouve dans les services publics où OCLC s'engage à détruire la notion de propriété dans le monde de l'information.

Un tel engagement apparaît dans les 61 bases de données (12 bases en 1991, et 37 en 1993) qui mettent à la disposition des images et des textes intégraux, et dans la possibilité de demande électronique de document, dans le programme de publication électronique pour 200 périodiques spécialisées, ainsi que des efforts pour cataloguer des ressources d'Internet. Toute cette diversité de services est offerte à un coût convenable pour les bibliothèques ainsi que pour l'utilisateur final.

OCLC joue un rôle remarquable dans le domaine du catalogage et des ressources partagées, mais l'importance de son rôle réside dans le domaine de l'échange de documents représenté par une gamme de services de référence offerts par lui dès le début des années quatre-vingt dix.

**TROISIEME PARTIE : OCLC ET LES
BIBLIOTHEQUES FRANCAISES**

Afin d'offrir des services plus larges, les BU françaises ont adhéré à des réseaux nationaux et internationaux.

- *Au niveau national*, citons les exemples suivants :

BN-OPALE qui est la base de données bibliographiques de la BNF, recense les livres et les publications officielles françaises, les périodiques français et étrangers postérieurs à 1960, les thèses françaises depuis 1985 et les livres anciens. Cette base compte, aujourd'hui, plus de 2 millions de notices bibliographiques et 1 100 000 notices d'autorité.

Ces différentes fonctions s'étendent de la localisation, la fourniture de documents au catalogage partagé entre les bibliothèques universitaires et spécialisées membres.

SIBIL-France qui s'inscrit dans un projet d'informatisation de l'ensemble des BU françaises. Il regroupe 27 établissements essentiellement universitaires.

cette base de données est alimentée par les différentes bibliothèques membres et dénombrait en 1995 640 000 notices contre 44 000 en 1988. Cette progression ne lui permet toujours pas d'être comparé aux grands réservoirs de données existants à l'étranger tel que OCLC. SIBIL est un réseau de catalogage partagé et de localisation fortement utilisé pour le prêt entre bibliothèques.

Son avenir est compromis par le nouveau projet national de système universitaire (SU).

Au niveau international c'est la coopération avec l'OCLC.

EN 1987 la Direction des Bibliothèques et des Musées et de l'information Scientifique et Technique (DBMIST) au ministère de l'Éducation a conclu un accord avec OCLC permettant à 65 bibliothèques universitaires françaises d'avoir accès à ses services (Alain Jacquesson, 1996). Ces bibliothèques se sont regroupées en 1990 en une association s'appelant AUROC, Association des Utilisateurs du Réseau OCLC en France. Une société indépendante, DOC & CO, a commencé la diffusion des services d'OCLC en 1993 aux bibliothèques françaises non universitaires et aux autres établissements dans les pays francophones d'Europe.

OCLC est d'un grand intérêt pour les bibliothèques françaises dans le domaine d'information scientifique et technique et en matière de fonds anciens, selon Odile Giraud et Suzanne Weller (1994), "*le versement récent de fond ancien des bibliothèques d'Oxford est particulièrement intéressant pour nous* ». (P.33)

OCLC est aussi d'un grand intérêt pour les discothèques les conservatoires grâce à sa richesse en notices d'enregistrements sonores et de partitions.

OCLC a permis aux bibliothèques françaises d'être ouvertes sur le monde, et de profiter des infrastructures existantes pour faire circuler leurs informations ainsi que la production littéraire française au niveau mondial. (Giraud,Waller,1994)

3.2.1- Présentation d'AUROC

C'est l'association des utilisateurs de réseau OCLC en France. Elle a été créée en 1990. L'association regroupe les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que tout autre établissement alimentant le Pancatalogue, qui adhèrent à OCLC. Elle a pour mission de former et assister les bibliothèques membres dans leur utilisation des services et produits d'OCLC .Le siège d'AUROC est le SCD de l'Université de Paris V.

AUROC est une association de type loi 1901. Elle est gérée par une assemblée générale qui se réunit au moins deux fois par an : chaque établissement y est représenté par son directeur. Cette assemblée élit un conseil de 6 membres qui choisit en son sein un bureau composé de 4 personnes: président, vice-président, secrétaire, trésorier.

Techniquement, AUROC est organisée en réseau :

- un coordinateur dans chaque bibliothèque
- une cellule technique composée de deux administrateurs- formateurs et deux coordinateurs ayant un rôle national.

Les coordinateurs locaux se réunissent deux fois par an pour harmoniser les pratiques de travail et recevoir l'information sur l'évolution des services et produits d'OCLC.

La cellule technique assure les différentes actions de formation et participe aux réunions d'utilisateurs et des distributeurs ainsi qu'aux séminaires de formation organisée par OCLC-Europe à Birmingham.

Pour se connecter à OCLC, les bibliothèques françaises passent selon leur environnement local :

- soit par Transpac à OCLC-Europe (Birmingham), puis la ligne spécialisée transatlantique reliant Birmingham à Dublin dans l'Ohio (USA), siège d'OCLC-USA ;
- soit par RENATER et INTERNET.

Les bibliothèques qui travaillent avec OCLC sont tenues d'appliquer les normes de catalogage AACR2 et le format LC-MARC.

Pour effectuer leur travail de catalogage, elles procèdent par :

- dérivation de notices : copie du master record dans un fichier de travail (en ligne ou en local) et ajout de données locales ;
- création de notices.

Elles utilisent un ou plusieurs logiciels proposés par OCLC pour accéder à son service PRISM. Le logiciel PASSPORT sous Windows (monoposte ou réseau) permet de travailler dans la base WorldCat et offre de nombreuses fonctionnalités d'aide au catalogage : possibilités multiples de recherche, fichier de sauvegarde en ligne, etc. Le logiciel CATCD sous Windows autorise le travail en ligne et en local. Il propose plusieurs services telle que l'accès à des extraits de la base WorldCat stockés sur CD-ROM avec une mise à jour trimestrielle ou semestriel. Le logiciel CATME PLUS dans sa version Windows, permet également de travailler en ligne et en local. Les bibliothèques peuvent choisir parmi ces différents logiciels selon leur environnement de travail.

La formation initiale est assurée sur site pour l'ensemble des catalogueurs de chaque bibliothèque. Elle apporte les connaissances nécessaires à une bonne maîtrise de l'utilisation d'OCLC : le réseau et son histoire, la base bibliographique, les logiciels et les produits, la notion de format. AUROC assure aussi la formation continue aux coordinateurs. La formation concerne notamment l'apprentissage des nouvelles versions de logiciels.

Le coût d'utilisation d'OCLC varie, d'une bibliothèque à l'autre, suivant le mode de connexion, les logiciels utilisés, l'organisation du travail adapté, le taux de recouvrement et les produits reçus.

Les bibliothèques françaises membres ont créé et dérivé plus de 1 108 000 notices depuis 1987, date de la première adhésion d'une BU française à OCLC

Les statistiques des activités sur les trois dernières années sont : (AUROC, 1997).

	Dérivations	Créations
Juillet 1995-juin1996	135 172	25 534
Juillet 1996-juin1997	146 977	32 291

3.2.2- Présentation de DOC&CO

Fondée en 1987 à l'initiative de professionnel du traitement de l'information et de la documentation, DOC&CO, est une société indépendante. DOC&CO est sollicitée par des entreprises de secteurs d'activité variés, afin de les aider à résoudre les problèmes de stockage et d'accès à l'information, croissants avec l'augmentation rapide de la quantité données à traiter.

En 1992, DOC&CO a signé un contrat commercial de distribution des services d'OCLC en France et dans les pays francophones d'Europe.

DOC &CO avait des relations avec OCLC avant 1992. Elle a travaillé avec AUROC pour former le personnel de plusieurs bibliothèques universitaires qui utilisent les services d'OCLC

Le budget de DOC&CO provient de la commercialisation des produits et des services d'information. Elle est rémunérée par l'OCLC sur la vente de ses services. Sur la base pourcentages qui sont déterminés pour tous les distributeurs européens.

DOC&CO emploie trois personnes en fixe et un nombre de salariés qui variant selon les besoins de travail.

DOC& CO est un distributeur des services d'OCLC au sens commercial du terme, différent d'AUROC qui est un représentant d'un ensemble cohérent de bibliothèques, celles de l'enseignement supérieur. DOC&CO a pour clients 30 bibliothèques non universitaires dont 7 sont des membres d'OCLC utilisant le service de catalogage partagé.

3.3.- Interprétations des résultats du questionnaire

Les paragraphes suivants seront consacrés aux résultats du questionnaire et des entretiens.

Sur les 47 bibliothèques françaises membres d'OCLC, touchées par le questionnaire nous avons reçu 33 réponses soit un pourcentage de 70%.

Le questionnaire vise à :

- Identifier les services d'OCLC utilisés par les bibliothèques françaises membres ;
- Évaluer les coûts des services d'OCLC ; et
- Identifier la nature de la relation qui relie les bibliothèques françaises membres et OCLC.

3.3.1- Les services d'OCLC

En tant que membres, les bibliothèques françaises utilisent le catalogue collectif OLUC (WorldCat) pour le catalogage courant de leur fonds documentaire.

Toutes les bibliothèques consultent la base WorldCat pour le catalogage des monographies, alors que pour les autres documents le pourcentage d'utilisation est différent.

Le tableau suivant montre le pourcentage des bibliothèques qui utilisent WorldCat pour les autres documents.

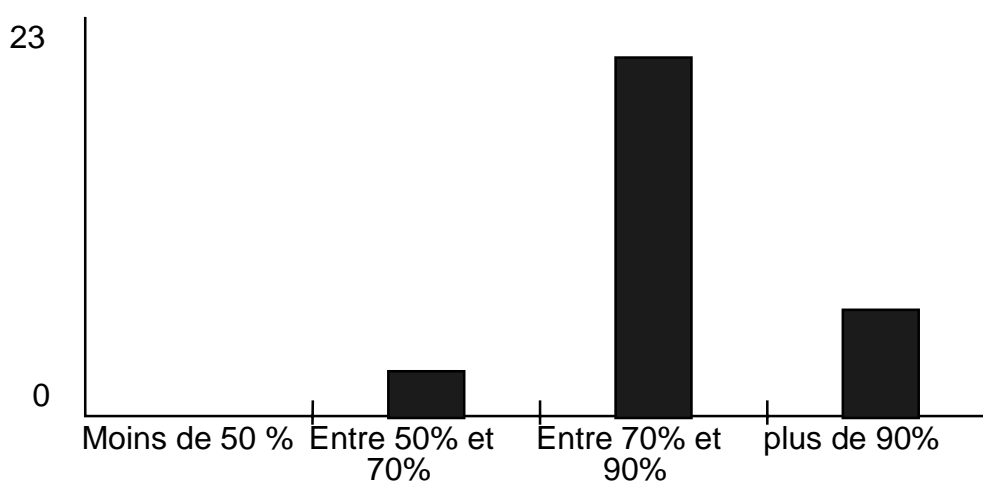
1 pourcentage de bibliothèques utilisant WorldCAT pour le catalogage des autres - documents

Type de matériel	N. de bibliothèques	Pourcentage
Périodiques	5	15%
Enregistrement sonore	3	9%
Audio visuel	9	27%
Cartes	6	18%

Le tableau suivant (n°2) montre le taux de recouvrement de monographies

2- Taux de recouvrement des monographies

Monographies	N. de bibliothèques	Pourcentage
Moins de 50%	0	0%
Entre 50% et 70%	3	9%
Entre 70% et 90%	23	70%
Plus que 90%	7	21%
Total OBS.	33	100%



Trois bibliothèques trouvent que le taux de recouvrement des **périodiques** est moins de 50% .pour une bibliothèque le taux de recouvrement est entre 50%-70%. Pour la cinquième le taux de recouvrement est entre 70% et 90%.

Pour les **enregistrements sonores**, le taux de recouvrement est moins de 50% pour deux bibliothèques et entre 50% et 70% pour la troisième.

Le taux de recouvrement des **cartes** est moins de 50% pour quatre bibliothèques. Une bibliothèque trouve que le taux de recouvrement des cartes est entre 50% et 70% et entre 70% et 90% pour la dernière.

On peut déduire de ces pourcentages :

- Le catalogage des monographies des bibliothèques membres est totalement dépendant de la base WorldCat, car les bibliothèques membres sont des bibliothèques universitaires dont le fonds comprend un grand nombre d'ouvrages en langue anglaise et qui sont principalement catalogués par OCLC.

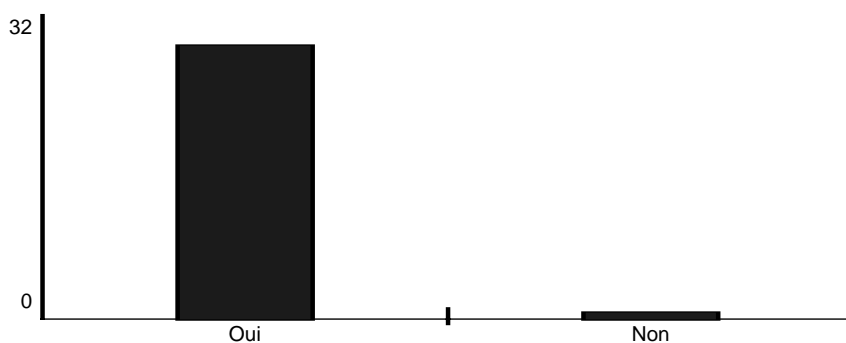
- Pour les autres documents, les bibliothèques préfèrent utiliser d'autres sources de catalogages parce que le taux de recouvrement n'est pas intéressant dans la base WorldCat, alors que pour les monographies le taux de recouvrement arrive à 70%-90%- pour 32 bibliothèques (70%) et pour 7 bibliothèques (21%) le taux de recouvrement est supérieur à 90%.

En contre-partie les bibliothèques françaises membres doivent créer dans la base les notices qu'elles n'ont pas trouvées.

Le tableau ci-dessous avec son histogramme montre qu'une seule bibliothèque, parmi les 33 qui ont répondu au questionnaire, ne crée pas des notices dans la base.

3-Taux des bibliothèques créant des notices

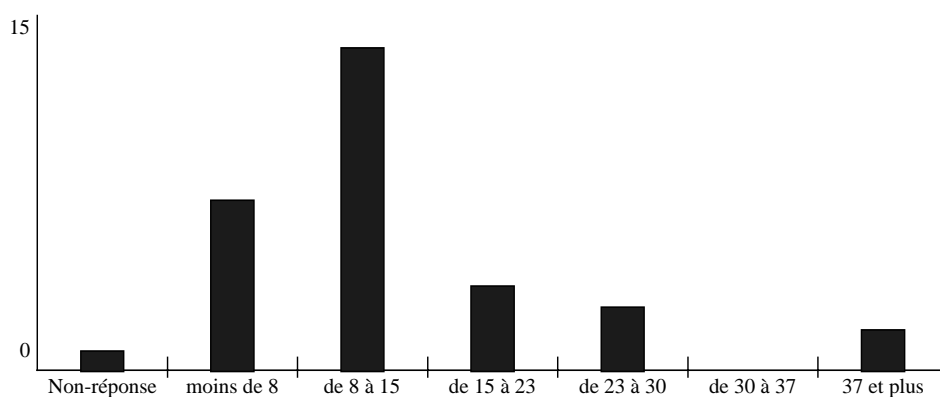
Création des notices	N. de bibliothèque	Pourcentage
OUI	32	97%
NON	1	3%
TOTAL OBS.	33	100%



On peut déduire du tableau suivant (n°7) avec son histogramme que le taux de création est totalement dépendant du taux de recouvrement. Les bibliothèques universitaires de disciplines scientifiques (santé, physique, etc.) créent dans la base moins de 8% de leurs notices, alors que les bibliothèques universitaires de disciplines littéraires (lettre, droit) créent des notices pour un pourcentage pouvant atteindre 40%.

4 Taux de création

Taux, Création	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	1	3%
Moins de 8%	8	24%
de 8 à 15%	15	45%
de 15 à 23%	4	12%
de 23 à 30%	3	9%
de 30 à 37%	0	0%
37% et plus	2	6%
TOTAL OBS.	33	100%



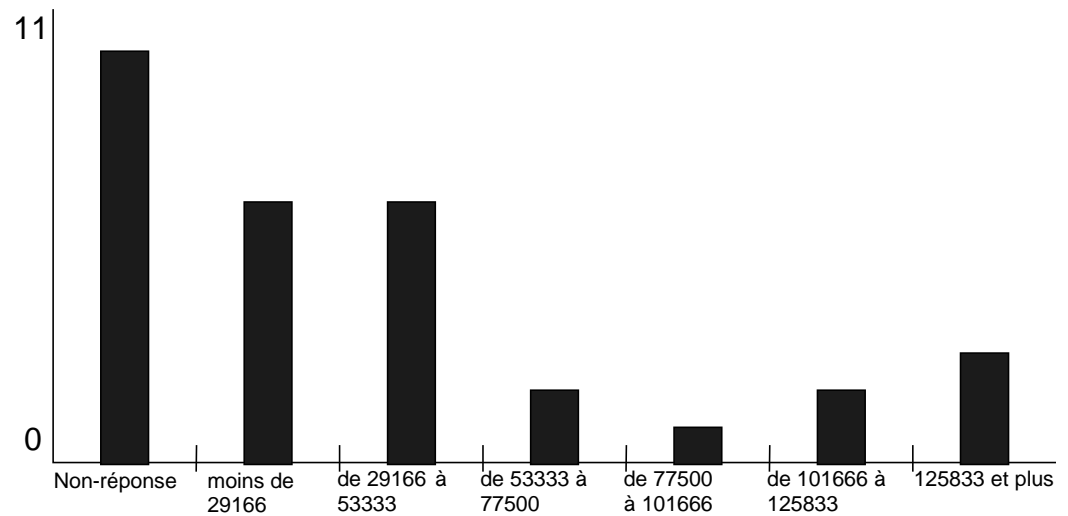
En ce qui concerne le catalogage rétrospectif, les bibliothèques françaises membres ont profité d'un accord établi entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'OCLC permettant à ces bibliothèques de cataloguer leurs fonds anciens. Le ministère a pris en charge le paiement de ce service à OCLC.

Le nombre de notices rétrospectives varie selon les établissements. Il se situe entre 29000 et 126000 notices bibliographiques.

Le tableau suivant représente le pourcentage des bibliothèques qui ont profité de ce service et les classe par rapport au nombre des notices qu'ils ont acheté.

5-taux des bibliothèques utilisant le catalogage rétrospectif

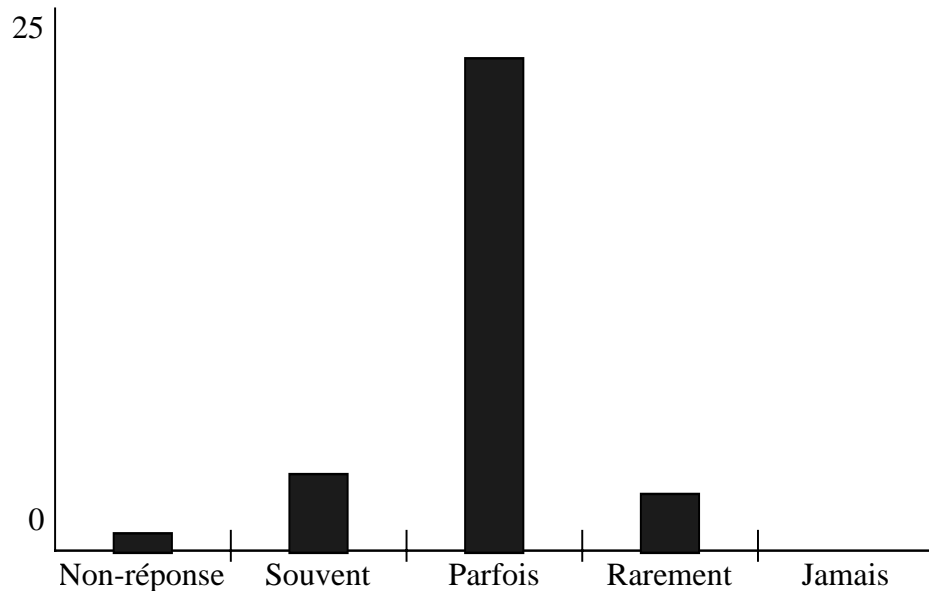
Rétrospectif, notice	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	11	33%
moins de 29166	7	21%
de 29166 à 53333	7	21%
de 53333 à 77500	2	6%
de 77500 à 101666	1	3%
de 101666 à 125833	2	6%
125833 et plus	3	9%
TOTAL OBS.	33	100%



Les tableaux ci-dessous avec leurs histogrammes se proposent de nous présenter l'évaluation de la qualité de service de catalogage partagé d'OCLC.

6- Evaluation des erreurs dans les notices bibliographiques fournies par OCLC

Erreurs	N. de bibliothèque	Pourcentage
Non-réponse	1	3%
Souvent	4	12%
Parfois	25	76%
Rarement	3	9%
Jamais	0	0%
TOTAL OBS.	33	100%

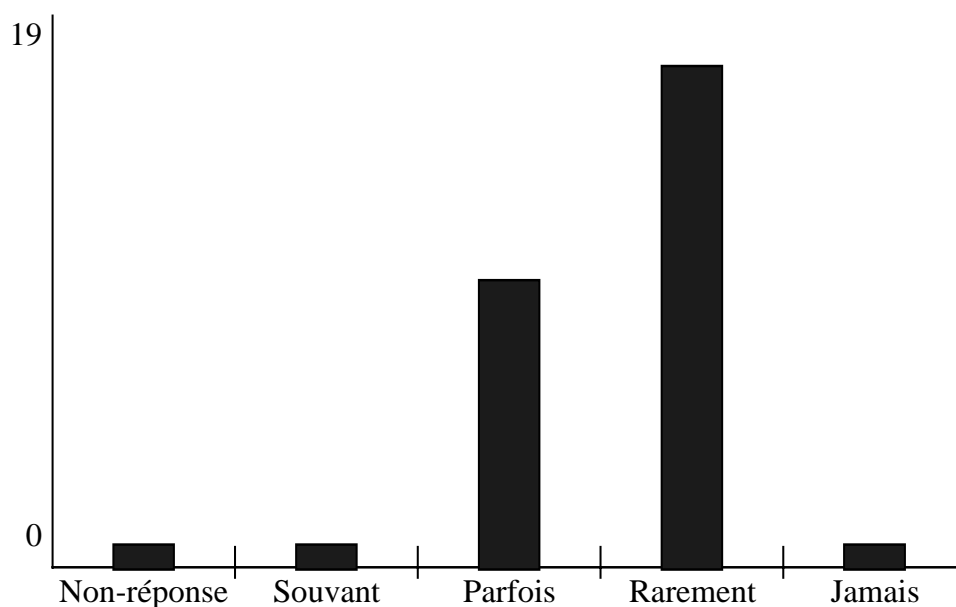


Le tableau (n°9) montre que 25 bibliothèques (76%) trouvent **parfois** des erreurs dans les notices bibliographiques et ceci est un pourcentage important dont nous expliquerons les causes plus tard.

19 bibliothèques (58%) trouvent **rarement** des oublis de zones de description dans les notices. Le tableau (n°9) montre l'évaluation des oublis dans les notices bibliographiques.

7- les oublis dans les zones de description

Oublis dans les zones	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	1	3%
Souvent	1	3%
Parfois	11	33%
Rarement	19	58%
Jamais	1	3%
TOTAL OBS.	33	100%

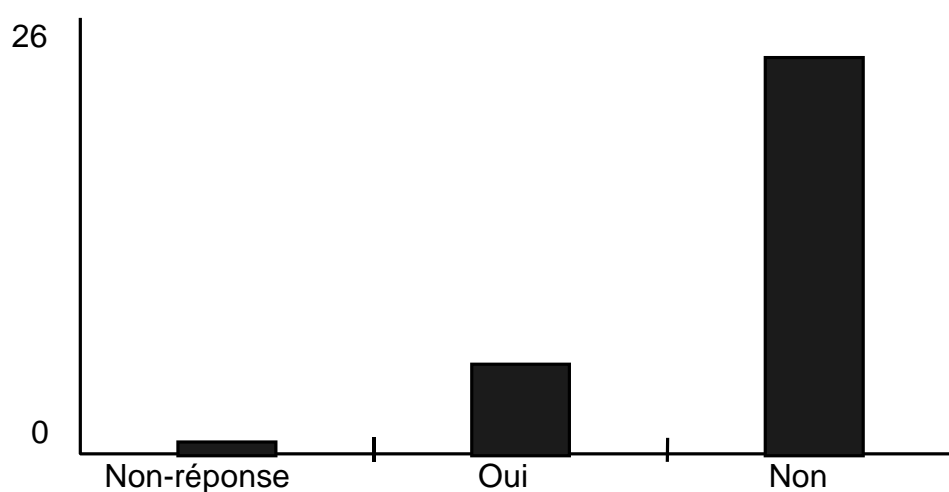


Le domaine de services de référence d'OCLC représenté par FirstSearch et ECO est un domaine qui n'est pas bien exploré par les bibliothèques françaises membres de réseau OCLC.

Le service FirstSearch était expérimenté par les bibliothèques françaises membres pendant une période déterminée. Six bibliothèques sur 33, ont répondu à nos questions concernant le service FirstSearch. Le tableau (n°11) montre le taux de réponse.

8-Taux de l'utilisation de Firstsearch dans les bibliothèques françaises membres d'OCLC

FirstSearch	Nb cit	Fréquence
Non-réponse	1	3%
OUI	6	18%
NON	26	79%
TOTAL OBS.	33	100%



Le test de FirstSearch était porté sur les bases de données WorldCat, ContentFirst, ArticleFirst.

Parmi toutes les bibliothèques qui ont répondu à la question sur FirstSearch, une a déjà effectué le service dans leurs bibliothèques qu'elles payent par une souscription annuelle.

Pour la qualité de ce service et l'adéquation de méthode de recherche :

deux bibliothèques trouvent que les méthodes d'interrogation des bases de données sont exhaustives et deux autres trouvent qu'elles sont plus au moins exhaustives.

Quant au service ECO " Electronique Collection On line", il a été testé d'après Chartron (1998) dans 5 bibliothèques universitaires, une seule bibliothèque parmi les 5 a répondu à la question concernant ECO.

Pour la qualité de ce service la bibliothèque trouve que ECO est intéressant pour la visualisation, la recherche bibliographique et le téléchargement des articles, alors que pour la mise à jour de celui-ci est assez bien.

Dans le domaine des journaux électroniques il n'y a pas que OCLC comme intermédiaire en France. Il y a toutes les agences d'abonnement avec lesquelles les bibliothèques travaillent. A l'heure actuelle dans le domaine de la production scientifique, la tendance des bibliothèques d'après Chartron(1998) est d'accéder directement par les éditeurs. En France les bibliothèques travaillent avec Elsevier, Ovide, Europériodique.

Le tableau suivant présente les différents points de vue des bibliothèques concernant les fournisseurs des journaux électroniques avec lesquels elles préfèrent travailler

9- Les fournisseurs de journaux électroniques

Journaux électroniques	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	19	58%
Préfère travailler avec Ovid, Dawson, EuroPériodique	5	15%
L'insertion d'un tel service est un projet d'étude	5	15%
Pas de besoin d'un tel service car il n y a pas beaucoup de demandes	4	12%
TOTAL OBS.	33	100%

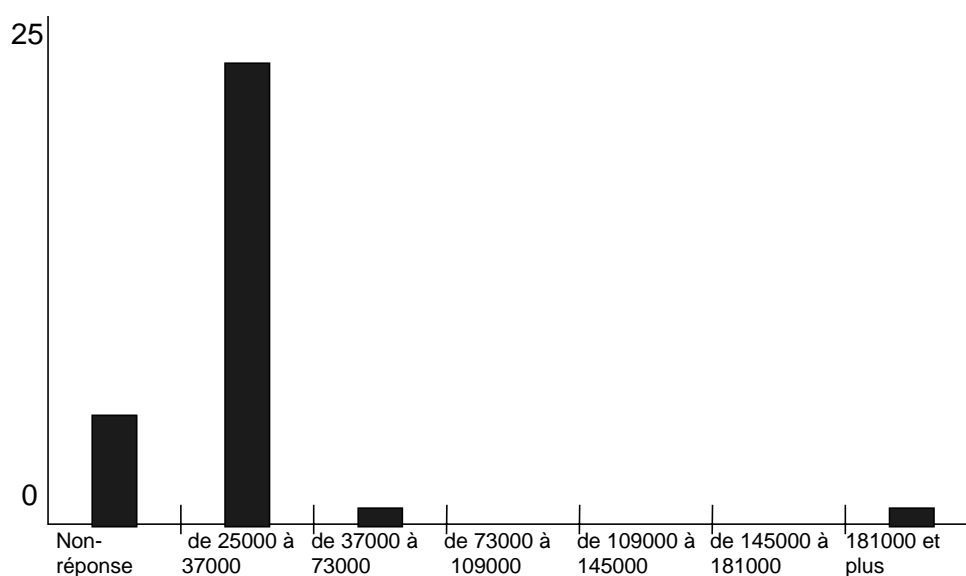
2- L'évaluation des Coûts des services d'OCLC

Il n'y a aucune marge de manœuvre pour le service de catalogage. Les prix sont fixés par l'OCLC. Pour FirstSearch, il y a un peu plus de souplesse cela dépend de la taille de la bibliothèque et du nombre de connexions simultanées. Il y a une possibilité de réduire le coût quand plusieurs bibliothèques se regroupent pour acheter un ensemble d'accès.

Le tableau ci-dessous montre la concentration du pourcentage des réponses à la première modalité concernant la facture annuelle d'OCLC pour le service de catalogage partagé.

10- La facture annuelle d'OCLC

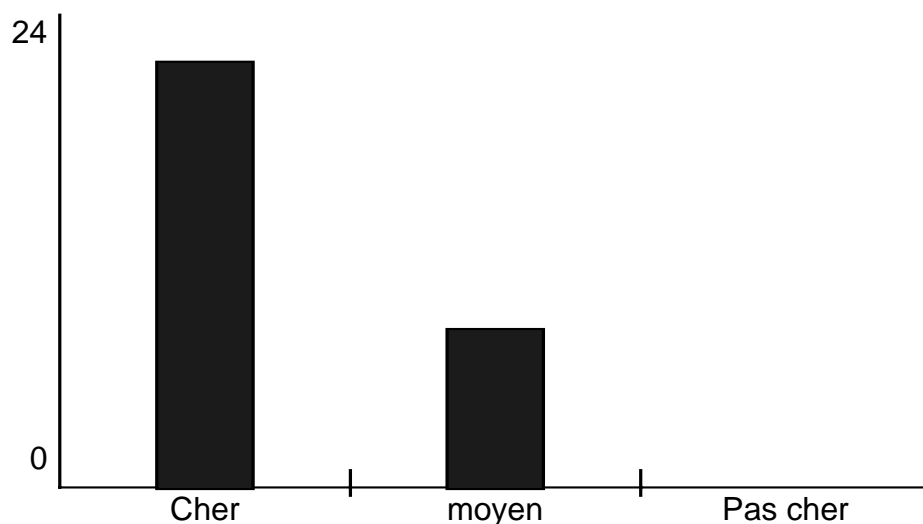
Facture annuelle d'OCLC (F)	N.de bibliothèques.	Pourcentage
Non réponse	6	18%
De 2500 à 3700	25	76%
De 3700 à 7300	1	3%
De 7300 à 10900	0	0%
De 10900 à 14500	0	0%
De 14500 à 18100	0	0%
18100 et plus	1	3%
TOTAL OBS.	33	100%



Le tableau suivant (n°17) montre que 24 bibliothèques (73%) trouvent qu'OCLC offre des services chers. C'est un pourcentage non négligeable qui contredit la déclaration de K.W.Smith (1993), Chef Executive Officier d'OCLC, selon laquelle OCLC est le premier réseau bibliographique qui offre les services les moins chers.

11- L'évaluation du coût de catalogage

Coût, OCLC	N. de bibliothèques	Pourcentage
Cher	24	73%
Moyen	9	27%
Pas cher	0	0%
TOTAL OBS.	33	100%



On peut déduire des tableaux ci-dessous (n°18, 19 20) que les bibliothèques qui travaillent avec OCLC n'avaient pas l'expérience d'autres systèmes informatisés de catalogages partagés ni dans le domaine de service de référence. Pour cette raison elles ne pouvaient pas nous donner d'éléments de comparaison sur les coûts d'OCLC par à rapport aux autres opérateurs.

12- Comparaison du coût de catalogage d'autres réseaux de catalogage par rapport à celui d'OCLC

Comparaison, catalogage	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	33	100%
Plus cher qu'OCLC	0	0%
Même coût qu'OCLC	0	0%
Moins cher qu'OCLC		0%
Sans opinion qu'OCLC	0	0%
TOTAL OBS.	33	100%

13- comparaison du coût des bases de données par rapport à celui d'OCLC

Comparaison, bases de données	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	32	97%
Plus cher	0	0%
Même coût	1	3%
Moins cher	0	0%
Sans opinion	0	0%
TOTAL OBS.	33	100%

14- Comparaison du coût de journaux électroniques par rapport à celui d'OCLC

Comparaison, journaux électroniques	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non-réponse	32	97%
Plus cher	1	3%
Même coût	0	0%
Moins cher	0	0%
Sans opinion	0	0%
TOTAL OBS.	33	0%

Pour les bibliothèques françaises, le choix d'OCLC comme premier système de catalogage partagé n'est pas un choix économique. L'OCLC a été choisi, dès le départ, pour d'autres raisons.

On remarque d'après les résultats que l'objectif économique d'OCLC n'était pas la raison pour laquelle les bibliothèques françaises choisissaient l'OCLC. L'utilisation du réseau OCLC par les bibliothèques françaises est surtout due à son taux de recouvrement qui arrive parfois à 95% dans certaines bibliothèques.

Les tableaux suivants montrent les raisons pour lesquelles les bibliothèques universitaires membres ont choisi OCLC.

15- Le choix D'OCLC

Choix d'OCLC	N. de bibliothèques	Pourcentage
Son taux de recouvrement	28	84%
La qualité de ses services	10	30%
L'inter nationalité de son réseau	5	15%
Choix du personnel précédant	2	6%
Volonté du ministère	2	6%

3.3.3- La relation des bibliothèques françaises avec OCLC

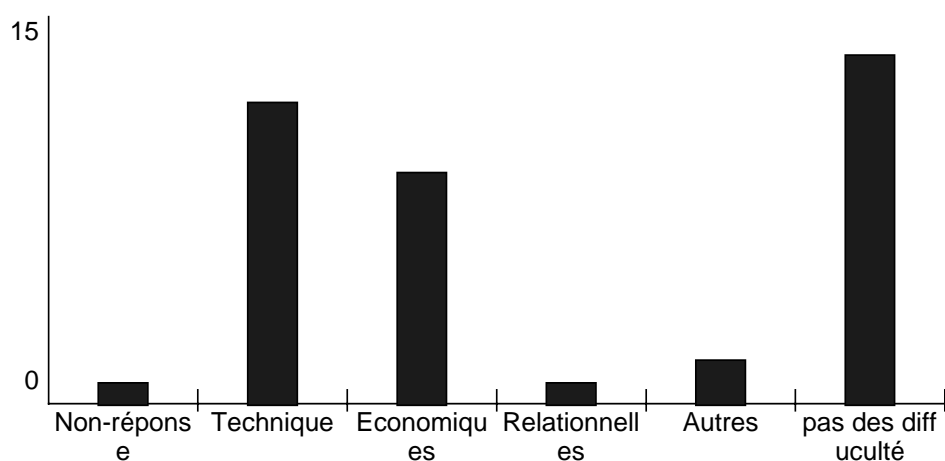
Pour arriver à identifier la nature des relations qui relient les bibliothèques françaises avec OCLC, nous avons évoqué trois problèmes :

- Les difficultés rencontrées par les bibliothèques membres dans l'utilisation du réseau OCLC ;
- La prise en compte de la particularité française par l'OCLC ;
- Les sentiments que les bibliothèques françaises membres éprouvent pour l'organisation OCLC.

Le tableau ci-dessous avec son histogramme montre la nature des difficultés rencontrées.

16- Les difficultés rencontrées par les bibliothèques françaises membres

Difficulté	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non reponse	1	3%
Technique	13	39%
Economique	10	30%
Relationelle	1	3%
Autres	2	6%
Pa de difficultés	15	45%



Le tableau (n°22) avec l’histogramme indique que les problèmes sont essentiellement de type technique tels que problèmes de connexion et de chargement des notices.

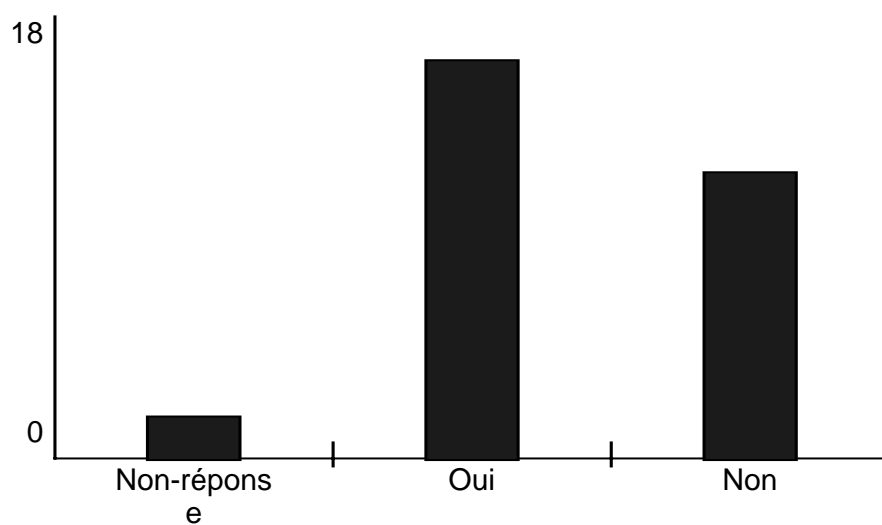
Les difficultés économiques se concentrent sur le prix élevé des services. Le manque d’interlocuteurs pour les opérations de retroconversion constitue un problème relationnel pour quelques bibliothèques. Les autres difficultés sont de type « manque de souplesse ».

Pour résoudre ces difficultés les bibliothèques s’adressent à AUROC qui essaye de trouver une solution. Pour certains problèmes la bibliothèque contacte directement OCLC-EUROPE soit par téléphone soit par courrier électronique.

Pour mieux comprendre l'attitude d'OCLC vis à vis des bibliothèques françaises membres il faut savoir si les besoins de ces bibliothèques sont bien envisagés. Le tableau qui suit avec son histogramme montre que la moitié des bibliothèques trouvent que leur particularité est bien prise en compte, alors que 13 bibliothèques (39%) ressentent le contraire.

17- La prise en compte de la particularité française

Particularité Française	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non réponse	2	6%
Oui	18	55%
Non	13	39%
TOTAL OBS.	33	100%



Pour 18 bibliothèques(55%), la prise en compte de leur particularité se traduit par :

- L'acceptation d'OCLC que les bibliothèques françaises utilisent les fichiers d'autorité RAMEAU dans le "Master Record";
- La possibilité de tester le produit avant de l'acheter ;
- La qualité des services par rapport aux réseaux nationaux SIBIL et BN-OPALE
- La diversité des logiciels et la possibilité d'utiliser le CD-ROM qui est moins cher.

Les bibliothèques qui pensent que les besoins des bibliothèques françaises ne sont pas bien pris en compte donnent les raisons suivantes :

- La part des bibliothèques françaises est peu importante dans la base ;
- Toutes les documentations sont en anglais et les corrections sont très lourdes à gérer ;
- Une mauvaise qualité du réseau câblé ;
- Trop cher,
- Peu de flexibilité.

D'ailleurs OCLC est connu dans le monde des bibliothèques pour différentes raisons : tel que l'internationalité du réseau, la diversité et la qualité de ses services. Le tableau suivant classe les points les plus forts d'OCLC d'après les bibliothèques françaises interrogées.

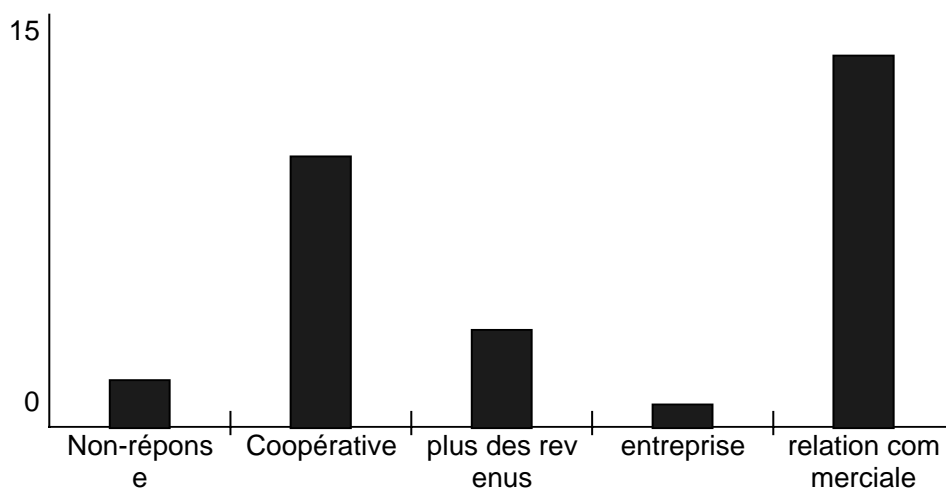
18- Le point fort d'OCLC

Points forts	Nb. cit	Fréquence
Non-réponse	8	24%
L'internationalité de réseau	9	28%
La diversité de ses services	9	27%
La qualité de ses services	5	15%
Les coûts de ses services	2	6%
L'objectif de coopération	0	0%
TOTAL OBS.	33	100%

Le tableau suivant, avec son histogramme, nous montre les sentiments des bibliothèques françaises membres vis à vis de l'organisation OCLC.

19- L'attitude d'OCLC vis à vis ses bibliothèques membres

Attitude d'OCLC	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non réponse	2	6%
OCLC est une organisation coopérative	11	33%
OCLC essaye d'avoir plus de revenus	4	12%
OCLC est une entreprise	1	3%
Ma relation avec OCLC est une relation commerciale	15	45%
TOTAL OBS.	33	100%

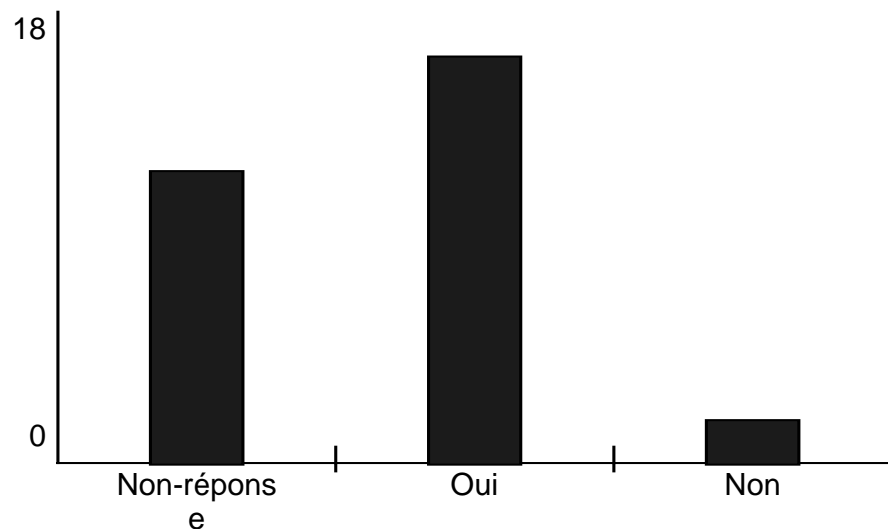


- 15 bibliothèques (45%) sentent qu'elles sont dans une relation commerciale avec OCLC ;
- 11 bibliothèques (33%) trouvent que leur relation avec OCLC est une relation coopérative ;
- 4 bibliothèques (12%) pensent qu'OCLC s'investit dans les différentes activités pour accéder à plus des revenus ;
- une bibliothèque trouve qu'OCLC est une entreprise qui dépend de ses membres pour pouvoir réussir.

Mais est-ce que cette relation, quel que soit sa nature, va être modifiée après l'utilisation du Système Universitaire du catalogage partagé. La réponse est indiquée dans le tableau suivant

20- La modification de la relation avec OCLC après l'utilisation du SU

La modification de la relation avec OCLC	N. de bibliothèques	Pourcentage
Non- réponse	13	39%
Oui	18	55%
Non	2	6%
TOTAL OBS.	33	100%



Quelles seront les modification de cette relation ?

18 bibliothèques (55%) pensent que l'OCLC ne sera plus leur interlocuteur principal ; en cas de besoin elles y accéderont via le SU qui est le seul à entretenir les relations commerciales avec OCLC.

2 bibliothèques (6%) pensent que leur relation ne se modifiera pas, le système universitaire doit prouver son efficacité pour qu'elles abandonnent l'OCLC.

13 bibliothèques (39%) ne savent pas si leur relation avec OCLC va être modifiée car elles n'ont pas assez d'éléments pour pouvoir répondre.

CONCLUSION

Quel service ?

L'utilisation du réseau OCLC en France ne remonte pas à longtemps. Les bibliothèques universitaires françaises travaillent avec OCLC depuis 11 ans. Mais elles n'ont pas assez exploré les services d'OCLC pendant cette période. Les services utilisés par les bibliothèques françaises membres se concentrent sur le catalogage partagé. Une bibliothèque, parmi celles qui nous a répondu, utilise le service FirstSearch et aucune bibliothèque jusqu'à maintenant utilise le service ECO pour les journaux électroniques en ligne.

Pour FirstSearch, AUROC étudie la possibilité d'utiliser celui-ci dans le cadre d'une utilisation collective. Encourager les bibliothèques membres à utiliser FirstSearch est, d'après Catherine Marandas (1998), "*une mission d'AUROC*".

Le responsable de la société DOC&CO (1998), pense que "*l'utilisation d'ECO par les bibliothèques françaises vient dans un avenir proche, car c'est un enjeu très important pour les bibliothèques de demain*".

Quelle rentabilité ?

L'internationalité du réseau OCLC rend le catalogage par la base WorldCat très rentable en terme de quantité de notices récupérées surtout dans les domaines scientifiques et médicaux. D'après Catherine Marandas (1998) "*les bibliothèques qui tournent à OCLC sont en majorité des bibliothèques scientifiques qui ne trouvaient pas dans les autres réseaux SIBIL ou BN OPALÉ la réponse à leurs besoins*".

La rentabilité en terme de qualité n'est pas au même niveau que celle de la quantité. OCLC a beaucoup travaillé depuis les années quatre vingt pour la correction de ses notices : contrôle qualitatif, système informatique de correction, etc. Malgré tous ces efforts, le problème existe toujours. 76% des bibliothèques, qui ont répondu au questionnaire, trouvent parfois des erreurs dans les notices bibliographiques. Ceci est lié au principe même du réseau. D'après Chantal Miel (1998) "*OCLC est différent d'autres réseaux SIBIL et BN OPALÉ qui sont des réseaux extrêmement centralisés et contrôlés. OCLC est un mode de fonctionnement décentralisé. Ceci aboutit à quelque chose de différent en terme de qualité*". Le principe de fonctionnement est que toutes les bibliothèques récupèrent des notices de la base WorldCAT, et toutes doivent créer les notices qu'elles n'ont pas trouvées. La qualité des notices créées dépend du niveau des

catalogueurs dans chaque bibliothèque et éventuellement de la formation qu'ils ont suivie.

La formation des catalogueurs dans les bibliothèques françaises membres d'OCLC n'est pas assurée directement par OCLC. Elle est assurée par AUROC qui est une association française qui dépend administrativement et financièrement du ministère de l'enseignement supérieur et qui a été créée pour répondre au besoin ressenti par des bibliothèques françaises d'avoir un interlocuteur français.

Donc, si AUROC n'existait pas, OCLC irait certainement chercher un lien avec les bibliothèques françaises. Ce lien pourrait être un distributeur au sens commercial du terme qui envisage, comme objectif, de prospector le marché d'OCLC.

Les bibliothèques françaises ne se sentent pas débordées en ce qui concerne l'utilisation efficace des services d'OCLC grâce à AUROC d'une part et au grand nombre des publications distribuées par OCLC sur les nouveaux produits et les nouveaux logiciels d'autre part.

D'ailleurs, OCLC a créé un institut aux USA pour former ses membres, pourquoi OCLC n'a-t-il pas pris en charge des formateurs français dans cet institut?

Quel coût ?

OCLC offre une diversité de services très intéressante, mais avec quel coût?

24 bibliothèques françaises membres (73%) trouvent que le service de catalogue partagé d'OCLC est cher.

La politique économique d'OCLC s'oriente vers la réduction des coûts des services dans les bibliothèques. Il a pris plusieurs démarches en vue de minimiser le coût des services. Selon le responsable de la société DOC&CO « *OCLC a pris une politique tarifaire nouvelle pour les journaux électroniques qui fait que les prix ont baissés. Les journaux électroniques sont intégrés dans les bases de données, donc on peut avoir accès à un ensemble, qu'on appelle Paquet, qui comprend un certain nombre de base de données bibliographiques, en texte intégral et les périodiques en ligne* ».

Mais OCLC essaye d'en profiter. Pour le même service OCLC « *veut faire le profit dessus* » dit Ghislaine Chartron (1998), « *il veut offrir un service de type archivage et ce service n'est pas gratuit, on paye en plus* ».

Le responsable de DOC&CO assure que OCLC réinvestit l'argent qu'il gagne dans le développement de ses services et c'est ce qui rend l'OCLC un réseau fort et international « *C'est évident que OCLC gagne de l'argent comme toutes les autres associations, il n'est pas le seul, mais cet argent est réinvestit pour le profit commun de toutes les bibliothèques : pour la qualité de ses logiciels et de ses programmes, pour les*

nouveaux produits et les nouveaux services, qui fait qu'on a aujourd'hui un système intéressant »

Quelles difficultés ?

Les difficultés que les bibliothèques françaises membres rencontrent dans l'utilisation du réseau OCLC sont de type économiques car les coûts des services sont chers. Les difficultés de type techniques sont dans la plupart des cas des problèmes de connexion. Pour résoudre leurs problèmes, les bibliothèques recourent à AUROC qui est, du point de vue de ses bibliothèques, une association dynamique et efficace et qui encourage le dialogue.

Dans le cas où AUROC ne peut résoudre le problème, OCLC-Europe essaye de trouver une solution. Il déplace des équipes pour résoudre les problèmes techniques sur place. De ce côté là, les bibliothèques françaises sont satisfaites. D'après Chantal Miel *«On n'exclu pas certains problèmes car ça serait utopique. Mais c'est globalement positif, les bibliothèques se déclarent satisfaites par les services d'OCLC ».*

Quelle particularité ?

OCLC prend en compte la particularité française, mais la quelle ?

Si on parle de côté technique, oui, l'OCLC prend en compte la particularité technique française :

- Accepter que les fichiers d'autorité français RAMEAU apparaissent dans les notices bibliographiques (Master Record)
- Vendre des produits qui vont avec l'environnement technique français, tel que vendre des CD-ROM qui soient compatibles avec les lecteurs CD-ROM français.(Responsable de DOC&CO, 1998)

Mais économiquement, Peut-on dire que OCLC envisage l'intérêt économique des bibliothèques françaises ?

28 bibliothèques (73%) trouvent que les services sont chers, et 10 bibliothèques (30%) ont des problèmes économiques avec OCLC.

Ces pourcentages, malgré leur importance, ne prouvent pas qu'OCLC s'est dévié de son objectif économique. En effet les bibliothèques qui nous ont répondu n'ont pas assez d'expérience ni avec OCLC, car elles travaillent avec ce réseau depuis 11 ans et elles n'utilisent que le service de catalogage ; ni avec d'autres systèmes de catalogage partagé pour qu'elles puissent nous donner un avis net et clair sur l'évaluation du coût d'OCLC.

Quant à la particularité culturelle des bibliothèques françaises membres, un directeur d'une bibliothèques universitaire assure que la prise en compte d'une particularité française « *est illusoire* » car « *le point de vue d'OCLC : vous avez de la chance d'être notre client, car vous achetez le meilleur produit possible* ».

Les bibliothèques françaises membres trouvent que le réseau OCLC est trop américain. Selon Chantal Miel (1998) « *Les problèmes que les bibliothèques françaises peuvent avoir avec OCLC sont plus souvent des problèmes de relation anglo-américaine. Il y a un certain problème à l'égard du réseau trop américain* ».

Mais est-il trop américain par la faute des bibliothèques françaises, comme le déclare le responsable de la société DOD&CO « *Si les bibliothèques françaises ne font rien pour alimenter la base, la base reste anglophone, c'est pareil pour les réunions, les Français ne se déplacent pas pour assister aux réunions. Il faut être cohérent, il ne faut pas dire que OCLC ne prend pas en compte notre particularité et nous avons un niveau de présence bas. Il faut que nous nous rendions compte que nous ne pouvons pas réclamer notre particularité sans rien apporter* ».

Ou est-il, plutôt, un enjeu politique ?. D'après un directeur d'une bibliothèque universitaire, pour l'OCLC l'Europe « *est considérée comme un marché digne d'intérêts : les Québécois sont respectés (l'interface en langue française leur est due), les Allemands sont écoutés, les Français apparaissent craints en raison de leur influence en Europe* ».

Quelle représentation ?

- Les bibliothèques françaises membres d'OCLC participent-elles dans la prise des décisions concernant les politiques du travail de leur réseau ?

- communiquent-elles avec d'autres bibliothèques, non-françaises, membres d'OCLC ?

- Ont-elles un représentant dans le conseil d'administration ou dans le conseil d'utilisateurs d'OCLC ?

. Les bibliothèques françaises membres d'OCLC n'ont pas de représentant au conseil des utilisateurs qui leur permet de participer à la ratification des politiques de travail et de communiquer avec les autres membres. Ni au conseil d'administration car

Christine Deschamps, le président de l'IFLA (*International Federation of Library Association*) est membre dans le conseil d'administration à titre individuelle.

Catherine Marndas et Chantal Miel (1998) pensent que le nombre de bibliothèques françaises membres d'OCLC n'est pas assez grand pour qu'elles puissent avoir un représentant dans le conseil d'utilisateurs.

Mais ce qui est sûr c'est que :

- 15 bibliothèques membres (45%) trouvent que leur relation avec OCLC est une relation commerciale ;

- 4 bibliothèques (12%) pensent qu'OCLC s'investit dans les différents domaines pour accéder à plus de revenus ;

- 1 bibliothèque trouve qu'OCLC est une entreprise.

C'est qui explique pourquoi les bibliothèques françaises ont classé l'objectif de coopération d'OCLC dans le dernier degré parmi les points forts d'OCLC.

CONCLUSION GENERALE

OCLC face aux sentiments de ses bibliothèques membres

OCLC face aux sentiments de ses bibliothèques membres

OCLC est un réseau international de coopération entre bibliothèques. La création d'OCLC en 1967 et la mise en place de son système informatique en 1971 était un événement important dans le monde des bibliothèques. IL était le premier réseau de coopération qui utilisait les nouvelles technologies de l'information pour offrir un service de catalogage partagé en ligne.

Depuis la création d'OCLC, on assiste à une croissance du réseau de coopération et du nombre de publications à propos de réseaux entre bibliothèques : leurs causes, leurs coûts, leur valeur, leurs effets sur les bibliothèques.

Le réseau de coopération permet aux bibliothèques d'offrir des meilleurs services à leurs usagers. Mais au plan relationnel, il peut avoir des effets négatifs : conflit, méfiance, opportunisme, tension. Ceci pousse les bibliothèques à s'interroger sur le sens de la coopération et se questionner sur l'utilité même de leur participation à un réseau, surtout qu'elles commencent à se rendre compte que l'économie qu'elles espéraient avoir par l'adhésion à un réseau n'est pas toujours réalisée.

OCLC est une organisation à but non lucratif et un réseau coopératif qui travaille pour les bénéficiaires de ses bibliothèques participantes.

OCLC se place parmi les premiers réseaux bibliographiques grâce, à son histoire, à sa puissance économique à son insertion dans toutes les stratégies d'Internet, tel que son orientation vers les méta data.

Mais OCLC, se place-t-il pour la bibliothèque parmi ses partenaires ? A-t-il une relation coopérative avec elle ?. Pour répondre, nous revenons à nos hypothèses de départ : le réseau de coopération doit établir une certaine confiance entre les différents partenaires. Cette confiance est assurée par :

- Une diversité des services rendus :

OCLC offre une diversité intéressante des services : catalogage partagé, prêt international, base des données bibliographiques, journaux électroniques, etc.

- Une bonne qualité de service :

OCLC offre une bonne qualité de services. Les notices bibliographiques sont en correction continue, le service de référence (FirstSearch et ECO) est très avancé et les bibliothèques françaises se déclarent, en générale, satisfaites à l'égard de la qualité des services.

- Une politique tarifaire convenable :

Les bibliothèques françaises membres sentent que la politique tarifaire d'OCLC n'est pas assez convenable, car les tarifs sont chers.

- Une bonne circulation d'information et une bonne communication entre les différents membres :

OCLC assure une bonne circulation d'information sur les nouveaux produits et les nouveaux services. Pour la communication, ce n'est pas le cas. La communication entre les bibliothèques françaises membres et les autres membres non-françaises n'est pas assurée, ni entre les bibliothèques françaises et les deux conseils.

- Une certaine démocratie permet à tous les membres une participation active dans la prise de décision :

On ne peut pas dire que les bibliothèques françaises participent démocratiquement dans la prise des décisions qui concerne les politiques de travail d'OCLC car elles n'ont pas de représentant.

Suite aux sentiments de manque de communication, de démocratie et à la non convenabilité des prix et des tarifs de services, peut-on dire que, pour les bibliothèques françaises, OCLC n'est plus leur partenaire ?.

Le chef exécutif officier d'OCLC K.W.Smith (1998) a déclaré : « *we are here for making money* » « nous sommes là pour faire de l'argent ».

Le responsable de DOC&CO (1998) pense qu'« *OCLC est comme DOC&CO, s'il ne gagne pas de l'argent, il n'a aucun intérêt à le faire* ».

Ghislaine Chartron répond à notre question : OCLC est-elle une société privée ? « *effectivement, on peut dire la même chose sur la presse universitaire et sur la société savante qui à un moment donné basculent tous dans une marchandisation* »

Peut-on dire que le comportement d'OCLC avec le réseau AFLA, qui a constitué, dans un certain moment, un danger sur ses gains financiers, est un comportement d'entreprise qui fonctionne sur la concurrence ?

OCLC, d'après Woodsworth (1991), a choisi d'être un réseau conduit par son personnel central et non par ses membres, alors que RLIN restait toujours un réseau conduit par ses membres participants « *Related to this is the need to maintain à balance between being too network staff-driven and being members-driven. Some like OCLC, has*

*stepped over the line, at least in the eyes of their members, others like RLG L and some of the regional networks, have succeeded in staying on the line , on the membres-driven side- so far*²⁸».

La question maintenant est :

- OCLC, devrait-il changer sa structure organisationnelle en vue de répondre au mieux aux intérêts de ses membres ? Sachant que cette structure n'a pas été changée depuis 1977.

- Ou vaudrait-il mieux que OCLC change complètement son statut économique-juridique et soit une organisation à but lucratif ? D'ailleurs c'est le point de vue de beaucoup de bibliothèques qui ne trouvent pas de mal au fait qu'OCLC se tourne vers une entreprise.

- Ou bien vaudrait-il mieux qu'OCLC applique une taille réduite de réseau qui garantit mieux les bénéfices de ses membres, tel que RLIN, qui arrive à tenir son objectif de coopération car il est un réseau élitiste des bibliothèques de recherche.

Ceci nous fait penser à SU (Système Universitaire) qui va offrir le catalogue partagé aux bibliothèques universitaires françaises au niveau national.

Le SU va modifier la relation des bibliothèques françaises avec OCLC. D'après un directeur d'une bibliothèque universitaire, l'ABES qui se charge du SU « *représente une masse critique intéressante si elle fonctionne vite, bien, légère. Elle négociera à priori en meilleure position surtout si elle s'inscrit dans une démarche européenne* ».

Dans l'offre de service d'information, on ne peut pas nier le poids des américains dans le domaine malgré tous les efforts que font les européens pour changer cette état de fait.

Le projet britannique BIDS est un projet expérimental dans le domaine des journaux électroniques. Il comprend beaucoup d'éditeurs importants. Le propos du projet est de tester la structure nationale pour l'accès aux banques de données électroniques. La question qui se pose donc : est-ce qu'OCLC intéresse encore les bibliothèques britanniques ? Ghislaine Chartron répond positivement car BIDS n'est pas

²⁸ - « Ceci est lié au besoin de maintenir un équilibre entre être un réseau dirigé par son personnel ou être dirigé par ses bibliothèques membres. Certains comme OCLC se sont déviés de la voie, au moins dans les yeux de leurs membres, d'autres comme RLG et certains réseaux régionaux ont réussi à rester sur la voie et à être des réseaux conduits par ses membres ».

approprié à répondre aux besoins bibliothéconomiques, alors que c'est le cas d'OCLC qui a une longue histoire dans le domaine.

Et est-ce qu'OCLC intéresse encore les bibliothèques françaises, surtout après l'installation de SU ? Il me semble qu'oui, Car, pour le catalogage, la plupart des bibliothèques pensent que le SU va s'engager à acheter les notices d'OCLC. Pour le service de référence, beaucoup de bibliothèques universitaires françaises membres pensent inclure le service FirstSearch parmi leurs services, car elles trouvent que les produits d'OCLC sont de grande qualité et très orientés bibliothéconomie.

BIBLIOGRAPHIE

LES ARTICLE DES PERIODIQUES

- ARNOLD, Stephen.** - OCLC looks to an online future : An interview with K. Wayne Smih. - in : "*Online*", vol. 17 ; n°5, 1993, pp.27-33.
- BALLARD, Terry.** - Using FirstSearch in bibliography construction. - in : "*Library Software Review*", vol.12 ; n°4, 1993, pp;10-13.
- BILLINGS, H.** - Governing library networks : The quick and the dead for the 1990S. - in : *Library Journal*, Novembre 1989, pp.49-54.
- BISHOP, D.F.--** Not alone...but toegther.- conference on multitype library cooperation.- Florida State University, 1987, pp17-22.
- BOISSONNAS, Christian M.** - The quality of OCLC bibliographic records : the cornell law library experience. - in : "*Law Library Journal*", vol. 72 ; n°1, 1979, pp.79-80.
- BOUCHE, Virginia.** - The impact of OCLC on interlibrary loan in the United States. - in : "*Interlending and Document Supply*", vol. 15 ; n°3, 1987, pp. 4-79.
- BOUDET, Isabelle ; OLIVIERI Elizabeth.** - Utilisation du résevoir OCLC par la Bibliothèque nationale de Franc. - in : "*Bulltin d'Information del'ABF*", n°163, pp.126.
- BROWN, Rowland C. W.** - OCLC present and future. - in : "*Journal of Library and Information Science*", vol. 12 ; n°2, 1986, pp.147-159.
- BROWN, Rowland C.W.** - Bibliographic glasonost. - in : "*OCLC Newsletter*", n°174, 1988, pp.3.
- BUCHANAN, Nancy L.** - The FirstSearch catalog : 37 data bases and still crowing. - in : "*Database*", vol.16; n°6, 1993, pp.52-61.
- COCHENOUR, D.** - Linking remote users and information : cataloging Internet Publication. - in : "*Colorado Libraries*", vol. 20 ; n°3, 1994, pp.20-23.
- DANIEL, Bernard.** - Présantation d'OCLC .- in : "*Bulltin de l'Information del'ABF*", n°163, 1994, pp.30-31.
- DAVIS, Charles H.** - Evidence of OCLC's potenial for special libraries and technical information centres. - in : "*Journal of American Society for information Science*", vol. 29 ; n°5, 1978, pp.255-256.

- DEGENNARO, Richard.** - From monopoly to competition : the changing library network scene. - in : "*Library Journal*", vol. 104 ; n°11, 1979, pp.1215-1217.
- DEGENNARO, Richard.** - Will success spoil the OCLC ? . - in : "*Library Journal*", vol. 109 ; n°6, 1984, pp.626.
- DODSON, Ann T.** - Electronic interlibrary loan in the OCLC library. - in : "*Special Libraries*", vol. 73 ; n°1, 1982? pp.12-20.
- DUPUY, Gabriel.** - Réseaux, philosophie de l'organisation. - in : *Encyclopaedia UNIVERSALIS*, vol. 19, 1990, pp.113-140.
- FRYXELL, David A.** - OCLC founded at the dawn of the digital age. - in : "*Link-Up (USA)*", vol.13 ; n°1, 1996, pp.14-15.
- Gauder, Brad.** - FirstSearch goes statewide in Illinois. - in "*OCLC Newsletter*", n°216, 1995, pp.24-26.
- GIRAUD, Odile ; WALLER Suzanne.** - OCLC un réseau bibliographique aux multiples facettes.- in : "*Bulltin de l'Information de l'ABF*", n°103, 1994, pp.32-33.
- GIRAUD, Odile ; WALLER, Suzanne** .- OCLC, un services original d'accès à des banques de données.-in : "*Bulltin d'Information del'ABF*", n°163, 1994, pp.173-174.
- GIRAUD, Odile, WALLER ; suzanne.** - OCLC de nouveaux accès à l'information internationale. - in : "*Documentalist*", vol. 32 ; n°2, 1995, pp.107-111.
- GUPTA, Usha ; SALISBURY, Lutishoor.** - IS firstSearch really attractive ? . - in : "*Colleg & Reaseach Libraries News*", vol. 53 ; n°7, 1992, pp.461-464.
- HEWITT, Joe A.**- The impact of OCLC : The good and the bad, as recorded by researcher Joe A. Hewitt in an epic journey to every Charter library of the on-line system. - in : "*American Libraries*", vol. 7 ; n°5, 1976, pp.268-275.
- HOMES, Edith.** - Whither OCLC. - in : "*Bulletin of American Society for Information Science*", vol. 8 ; n°6, 1982, pp.16-19.
- JACKSON, Kathy M. ; BUCHANAN, Nacy L.**- Unlimited access to FirstSearch : An online success story. - in : "*Online*", vol. 17 ; n°5, 1993, pp.34-43.
- JACOB, M.E.L.** - The emerging U.S. national network on-line resource sharing : OCLC. -in : "*2nd international online information meeting*", 1978, pp.225-234.

- JAROFF, Grazia ; GRAY , Diana ; DAILEY, Kazuko M.** - RLIN and OCLC-side by side : two comparison studies. - in : "*Advances in Library Administration and Organisation*", 1982, pp.69-125.
- JUL, Erik.** - InterCat and NetFirst provide access to the World Wid Web. - in : "*OCLC Newsletter*", N°225, 1997, pp.6-7.
- JUL, Erik.** - Why cataloging Internetr resources ? . - in : "*Computers in Libraries*", vol. 16 ; n°1, 1996, pp.8-10.
- KALLENBACH, Susan ; JACOBSON, Susan.** - Staff response to the changing system : from manual to OCLC to RLIN. - in : "*Journal of Academic Librarianship*",vol. 6 ; n°5, 1980, pp.264-267.
- KEYHANI, A.** - OCLC electronic puplishing : creating new pathways to information . -in : "*OCLC Newsletter*", n°211, 1994, pp.15-29.
- KILGOUR, Frederick.** - OCLC aspects of an international network. - in : "*4th internation information meeting*", 1980, pp.153-156.
- KILGOUR, Frederick.** - OCLC for you and ME ? Ahumanized anatomy for beginners. - in : "*American Libraries*", vol. 7 ; n°5, 1976, pp.258-276.
- KILGOUR, Frederick.** - OCLC grows up. - in : "*American Libraries*", vol. 10 ; n°6, 1997, pp.362-363.
- KILGOUR, Frederick.** - OCLC proccsesand products. - in : "*Vine*", n°31, 1979, pp.31-38.
- KILGOUR, Frederik.** - The OCLC on-line library network. - in : "*International Forum on Information and Documentaion*", vol. 5 : n°1, 1980, pp.35-36.
- LANDWIRTH, Trudy K.** - OCLC book interlibrary loan in basic-unit hospital library : one year's experience . - in : "*Bulletin of Medical Library Association*",vol.71 ; n°2, 1983, pp.213-216.
- LAPELERIE François.**- Le prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques existe-t-il ? - in : *BBF*, vol.41 ; n°4,1996, pp.56-73.
- LE MOIGNE, Jean-louis.** - La mémoire du réseau : Tout s'ecoule... et pourtant....in : information, culture et société : La montée des réseaux, *Actes du colloque international, Grenoble 9-12 mai 1989*, pp.173-185..
- LIEBTAG, Dan.** - Is oclc worth the cost ? . - in : "*OCLC Systems and Services*", vol; 9 ; n°3, 1993, pp.37-39.

- LITTLE, Thompson M.** - OCLC's international initiative and the online union catalog. - in : "*Cataloging & classification Quarterly*", vol. 8 ; n°3-4, 1988, pp.67-78.
- LUPOVICI, Christian.** - Le réseau catalographique de l'OCLC.- in : "*Bulltin de l'Information de l'ABF*", n°149, pp.28-29.
- MALINCONICO, Michael S.** - Managing organizational culture. in : "*Library Journal*", vol. 109 ; n°7, 1984, pp.791-793.
- MATTHEWS, Elizabeth W.** - Cataloging legal material online. - in : "*Law Library Journal*", vol. 70 ; n°1, 1977, pp. 36-38.
- MATTHEWS, Joseph R.** - Issue devoted to the comparison between the four online bibliographic utilities : OCLC, RLIN, UTLAS, WLN. - in : "*Library Technology Reports*" vol. 15 ; n°6, 1979, pp.665-838.
- MEYER, R.W.** - Tow shard cataloging data bases : a comparison. - in : "*Colleg & Research Libraries*", vol. 38 n°1, 1977, pp.19-24.
- MICCICHE, Pauline F.** - The Serials Control Subsystem. - in : "*The management of serials automation*", 1982, pp.219-227.
- MORITA, Ichiko T.** - A cost analysis of Ohio Colleg Library Center on-line shared cataloging system in Ohio State University Libraries. - in : "*Library Resources & Technical Services*", vol. 21 ; n°3, 1977, pp.286-302.
- MOUTROU, Claudie ; MARANDAS, Chatherine.** - OCLC. - in : "*Bulletin d'information de l'ABF*", n°174, 1997, pp.22-25.
- MUET Florance.** - La bibliothèque en tant qu'organisation de service. - *Economie et bibliothèques.* - sous la direction de Jean-Michel SALAÜN. - Paris : Electre - Editions du cercle de librairie, 1997, 234P.
- Network Advisory Committee.** - Intellectual property issues in the library network context, *Actes du colloque de Library of Congress Network Advisory Committee*, Washington 22-24 avril, 1987.
- NOREAULT, T.** - The primary journal online project.- in : « *13th National Online Meeting* », 1992, pp.235-239.
- O'BRIEN, Elmer J.** - challenges and difficulties for independent seminary library. - in : *Twenty ninth annual conference, American Theological Library Association*, 1976, pp.71-75.

- OCLC announces electronic collection online.** - in : "*Advanced Technology Libraries*", vol. 25 ; n°8, 1996, pp.1-2.
- OCLC Annual Report** : 1990/ 1991. - OCLC/ USA, 21p.
- OCLC Annual Report** : 1991/ 1992. - OCLC/ USA, 22p.
- OCLC Annual Report** : 1992/ 1993. - OCLC/ USA, 28p.
- OCLC Annual Report** : 1993/ 1994. - OCLC/ USA, 34p.
- OCLC Annual Report** : 1994/ 1995. - OCLC/ USA, 30p.
- OCLC Annual Report** : 1995/ 1996. - OCLC/ USA, 21p.
- OCLC creates OCLC institue.** - in : "*Advanced Technology Libraries*", vol. 26 ; n°2, 1997, pp.11-12.
- OCLC describes cataloging enhancement straegy through decade.** - in : "*Advenced Technology Libraries*", vol. 23 ; n°2, 1994, pp.3-5.
- OCLC gross revenues reach record 148 million dollars.** - in : "*Advanced Technology Libraries*", vol. 26 ; n°1, 1997, pp.1-2.
- OLIVER, Peter L.** - Financial and economic aspects of cooperative cataloging in an on-lin mode. - in : « *Tewinty ninth Annual Conference, American Theological Library Association* », 976, pp.84-87.
- PERROT, Anne.** - L'économie des réseaux.- in : *Problèmes économiques*, n°2456, 199, pp.7-14.
- PIERCE, Anton R.** - A model for cost comparison of automated cataloging systems. - in : "*Journal of Library Automation*", vol. 11 ; n°1, 1978, pp.6-23.
- PROMENSCHENKEL, George.** - OCLC new state of the art PRISM hardware. - in : "OCLC Newsletter", n°215, 1995, pp.8-10.
- RACZINSK, Jeanne.** - Utilisation de l'OCLC à la bibliothèque de musée de l'Homme.- in : "*Bulltin d'Information de l'ABF*", n°163, 1994, pp.123125.
- RIDER, Mary M.** - PromPact : Aprojected servicex for automatic cataloging - results of a study at the Ohio State University Libraries. - in : "*Cataloging & Classification Quarerly*", vol. 20 ; n°4, 1995, pp.23-44.
- RIDER, Mary M. ; HAMILTON, Marsha.** - PromPact issues for acquisitions : quality review, cost analysis and worflow implications. - in : " vol. 20 ; n°1, 1996, pp.9-21. *Library Acquisitions ; Practic and Theory*",

- ROGERS, David.** - Centralised and Decentralized models in interlibrary loan access. - in : *Journal of interlibrary loan, document delivery & information supply*, vol.7 ; n° 3, 1997, pp.29-34.
- ROUGHTON Michael.** - OCLC serials records : errors, omissions, and dependability. - in : « *Journal of Academic Librarianship* », vol. 5 ; n°6, 1980, pp.316-321.
- SAFFADY, W.** - The bibliographic utilities 1993 : a survey of cataloging support and other services ; OCLC. - in : "*Library Technology Reports*", vol. 29 ; n°1, 1993, pp.25-48.
- ROUGHTON, Karen.** - Thinking of OCLC serial control ? Read this. - in : "*Serials Librarian*", vol.7 ; n°1, 1982, pp.23-30.
- ROUGHTON, Michael.** - OCLC serial records : un update. - in : "*The management of serial automation*", 1982, pp.163-169.
- ROUSSI Jalel.** - Les bibliothèques en réseaux.- dans le cadre de séminaire sur le **management des services d'information, 1998.**
- SEYMOUR, C.** - Cataloging Internet resources. - in : "*Information and Librarianship*", vol. 22 ; n°1, 1996, pp.33-35.
- SHAFER K.** - Scorpion Project explores using Dewey TO organize the Web. - in : "*OCLC Newsletter*", n°222, 1996, pp.20-21.
- SHRMA, R. N. ; WEET, Donald.** - OCLC intends to be a major resource for the international community. - in : "*Library Times International*", vol. 10 ; n°1, 1993, pp.1-2.
- SMITH, K Wayne.** - OCLC : changing the tasks of librarianship. - in : "*Library Hi Tech*", vol. 11 ; n°3, 1993, pp.7-17.
- SMITH, K. Wayne.** - OCLCC president's luncheon : Miami June 27, 1994. - in : "*OCLC Systems and Services*", vol. 10 ; n°2-3, 1994, pp.8-12.
- SPIES, Phyllis B.** - Defining OCLC in the 21 century? - in : "*OCLC Newsletter*", 1997, n°227, pp.7-10.
- STIFFLEAR, Allan.** - The cataloging processes and OCLC. - in : "*Twenty ninth annual conference, American Theological Library Association*", 1976, pp.88-91.
- SUMMERS, F. William.** - An interview with F. William Summers. - *OCLC Newsletter*", n°172, 1988, pp.15-19.

- TALLMA, Johanna E.** - The impact of the OCLC interlibrary subsystem on science oriented academic library. - in : "*Science and Technology Libraries*", vol. 1 ; n°2, 1980, pp. 27-34.
- THOMPSON, Dorothea M.** - The correct use of library data bases can improve interlibrary loan efficiency.- in : "*Journal of Academic Librarianship*", vol. 6 ; n°2, 1980, pp.83-86.
- TSUI, Susan L.** - Strategies for reducing billable OCLC searches used in cataloging. - in : "*cataloging & Classification Quarterly*", vol. 16 ; n°2, 1993, pp.93-106.
- VELTZ, P ; ZARIFIAN, P.** - Travail collectif et modèles d'organisation de la production. - in : *Le travail Humain*, n°3 , 1994, pp. 293-249.
- WACHTER, Maggie ; LA RIVIERE Anne.** - Les réseaux locaux". - in : *Documentaliste*, n°2, 1991, pp.95-101.-
- WETHERBEE, L.V. ; JUERGENS, B.** - Employer expectations : The view from one network. - in : *Journal of Library Administration*, n°11, 1990, pp.197-210.
- WILLIAMSON Olivier E.** - L'économie des coûts de transaction. - in : *Science Humaines*, n°79, 1998, pp.34-37.

OUVRAGES

- AGOSTINI, Francis ; LUPOVICI, Catherine.** - La coopération et réseaux de bibliothèques aux ETATS UNIS. - Ecole nationale Supérieure, 1977, 105p.
- DELAMARRE, Gerard.** - Dictionnaire des réseaux thématique, 1989.
- JACQUSSON, Alain.** - L'informatisation des bibliothèques : Historique, stratégie et perspectives. - Paris : Electre-Ed. du cercle de la librairie, 1995, 362p.
- MARTIN, S.K.**- Library networks. - *Libraries in partnership*.- sous la direction de White Plains. - New York: Knowledge Industry Publications, 1986.
- MCCROSSAN, J. A.**- The role of library systems and networks.- Chicago : American Library Association, 1980
- OCLC network / service center directory.**- Ohio-Dublin, 1988.
- OLSON, Edwin E.** - Interlibrary cooperation. - Maryland: School of library and information services, 1970, 137P..
- ROUHET, Michèle.** - les nouvelles technologies dans les bibliothèques. - Paris : Electre-Ed. du Cercle de la librairie, 1996, 384 p.

SALAÜN Jean-Michel. -- Le modèle bibliothéconomique. - *Economie et bibliothèques.* - sous la direction de Jean-Michel SALAÜN .- Paris : Electre - Editions du cercle de librairie, 1997, 234P.

WOODSWORTH, Anne. - Library cooperation and networks. - New York : Neal-Schuman Publishers, 1991, 208P.

ANNEXS

**Questionnaire sur le fonctionnement du réseau OCLC
dans les bibliothèques universitaires françaises**

Nom de la bibliothèque :

.....

Spécialité de la bibliothèque :

.....

Fonds de la bibliothèque : (nombre de documents)

.....

I- Les services d'OCLC

1- Quel est le taux de recouvrement du catalogage courant ?

	Moins de 50%	50% - 70%	70% - 90%	Plus 90%
Monographies				
Périodiques				
Enregistrement sonores				
Audio-visuel				
Cartes				
Autres, veuillez préciser				

2- Créez-vous des notices dans la base de données OLUC (WorldCat) ?

- Oui

- Non

3- Si oui, quel est le taux de notices créées ?

.....%

4- Combien vous coûte l'utilisation du service de catalogage par an (facture d'OCLC) ?

.....francs/an.

5- Si vous avez utilisé le service de catalogage rétrospectif, combien de notices avez-vous fait ?

.....notices

6- Combien ca vous a coûté ?

.....francs

7- Trouvez-vous des erreurs dans les notices récupérées :

- Souvent - Rarement

- Parfois - Jamais

8-Trouvez-vous oublis des zones de description :

- Souvent - Rarement

- Parfois - Jamais

9-Utilisez-vous le service FirstSearch ?

- Oui - Non

(Si non, passez à la question N°13)

10-Si oui, pour quelle base de données ?

.....

.....

.....

11- Effectuez-vous le paiement :

- Par l'achat des blocs de recherches

.....blocs/an

- Par souscription annuelle

.....francs/année

12 Estimez-vous que les méthodes d'interrogations des bases de données sont :

- Exhaustives - Plus ou moins exhaustives - Non exhaustives

13- Avez-vous essayé le service ECO (Electronic collection on line)

- Oui - Non

(Si non, passez à la question N° 16)

14- Si oui, pour quelles revues?

.....
.....
.....

15-Comment trouvez-vous le service ECO :

	Visualisation	Téléchargement	Recherche bibliographique	Mise à jour
Bien				
Assez bien				
Mauvais				

16- Si vous ne travaillez pas avec OCLC dans le domaine de journaux électroniques, préférez- vous un autre fournisseur ? lequel ? pourquoi ?

.....
.....

II- Evaluation du coût de services

17- Comment trouvez- vous le coût des services d'OCLC ?

- Cher

- Moyen

- Pas cher

18- Si vous avez déjà travaillé avec d'autres opérateurs, pouvez- vous nous donner votre opinion sur leur coût comparé à celui des services d'OCLC ?

	Plus cher	Même coût	Moins cher	Sans opinion
Réseau de catalogage				
Serveurs de bases de données				
Journaux électroniques				

19- Quelle est la raison principale de votre choix d'OCLC ?

.....
.....
.....

III- La relation des bibliothèques françaises avec OCLC

0-Dans votre relation avec OCLC avez-vous rencontré des difficultés d'ordre :

(Cochez une ou plusieurs cases)

- Technique
- Economique
- Relationnelle
- Autres
- Pas de difficulté

21- Avez-vous l'occasion de discuter de ces difficultés avec les responsables d'OCLC en France ? Si oui sous quelle forme ?

.....
.....

22- Vos difficultés ont-elles été résolues ?

.....
.....

23- Pensez-vous que les besoins des bibliothèques françaises sont bien

envisagés et leur particularité est bien prise en compte ?

- Oui - Non

24- Si oui, expliquez comment ?

.....
.....
.....

Si non, expliquez pourquoi ?

.....
.....
.....

27- D'après vous, le point fort d'OCLC résiderait dans:

(ordonnez les réponses)

La qualité de ses services

La diversité de ses services

L'internationalité de son réseaux

Le coût

L'objectif de coopération

27- Dans quelques mois, les bibliothèques universitaires françaises vont installer un nouveau système informatique de catalogage partagé (SU), pensez-vous que votre relation avec OCLC va être modifiée ? Expliquez ?

.....
.....
.....

28- De votre point de vue quelle affirmation reflète le mieux l'attitude actuelle d'OCLC :

- OCLC est une organisation coopérative qui prend en compte l'intérêt de ses membres.

- OCLC investit dans différentes activités pour avoir plus de revenus.

- OCLC est une entreprise mais qui est totalement dépendante de ses membres.

- Ma relation avec OCLC est une relation commerciale.

GRILLE D'ENTRETIEN

1- Identification de l'interviewé

Grade, responsabilité, tâches et ancienneté

2- Identification de l'association

- Quand est ce qu'AUROC a été établi ?

- Administrativement et AUROC dépend du ministère de l'Education ? ou d'OCLC Europe ?

- Quel est le budget d'AUROC ?

- Combien de personnels travaillent à l'association ?

- quelle est l'organisation interne de AUROC ?

- Quelles sont les tâches accomplies par l'association ?

3- La relation avec les bibliothèques :

3.1 politique d'intégration

- Avant l'établissement d'AUROC en 1990, Comment étaient les relations des bibliothèques - françaises avec l'OCLC ? Y avait-il un besoin réel pour l'établissement de AUROC ?

- Combien de bibliothèque sont en relation avec AUROC?

- Ce nombre a-t-il augmenté ? Comment vous expliquez cette augmentation ?

Peut-on dire que c'est grâce au rôle joué par AUROC ? Comment ?

-Quelle sont les démarches administratives à suivre à fin de participer à OCLC ?

3.2 Services et tarification

- Quels sont les services dont les bibliothèques profitent ?

- Qui détermine la tarification de ces services?

- Y a-t-il une certaine négociation de la part des participants ?

- A qui s'adressent les bibliothèques à fin de régler leur paiement de services acquis ?

3.3 AUROC : rôle d'intermédiaire

- Y a-t il des réunions régulières avec les bibliothèques participantes?
- Quelle est la nature des problèmes discutés (économiques, techniques, relationnel) ?
- A votre avis les bibliothèques sont-elles satisfaites des services offerts ?
 - Lors de la transmission des résultat des réunions au niveau d'OCLC Europe, comment ce dernier réagit ? Quel rôle joué par vous ?

4- La relation avec OCLC

- OCLC Europe effectue-t-il des suivis avec ses partenaire? Comment se manifeste- il (réunions régulières, des études, des enquêtes) ?
- Comment vous voyez la circulation de l'information entre OCLC, OCLC Europe, AUROC et les bibliothèques membres ?
- Les bibliothèques françaises ont- elles un représentant dans le conseil des utilisateurs ou dans le conseil d'administration de OCLC ? Comment il a été élu ? Sur quel critère ?
- La présence d'une majorité anglophone, permet-elle une prise en compte des particularités françaises ?
- comment vous évaluez votre relation avec OCLC Europe ? A votre avis représente il votre intérêt ? ou plutôt l'intérêt de OCLC ?

Grille d'entretien

OCLC et les éditeurs

- Quels sont les intermédiaires des journaux électroniques le plus connus?
- Y-a t-il d'autres fournisseurs aux bibliothèques de type PICA et OCLC?
- Quelle est la différence entre ce type de fournisseurs et les autres intermédiaires?
- L'OCLC où se place-t-il parmi les intermédiaires? Pourquoi?
- A votre avis, les intermédiaires d'origine académiques tels que BIDS garantissent-ils mieux les bénéfices des bibliothèques que les agences internes tels que l'OCLC?
- Pourquoi Spring a refusé de négocier avec l'OCLC?
- Où réside l'intérêt des négociations d'OCLC avec les éditeurs?

OCLC et les bibliothèques

- Comment évaluez-vous le service d'Electronic Collection Online (ECO) :
 - La visualisation
 - la téléchargement
 - la recherche bibliographique
 - la mise à jour
- Quels sont les services complémentaires qui augmente la valeur d'ECO?
- L'archivage des revues est-t-il un service gratuit pour les bibliothèques?
- Est-il préférable que les bibliothèques s'adressent aux éditeurs que de passer par un intermédiaire ? Pourquoi ?
- La politique économique d'OCLC ne s'oppose-t-elle pas avec son principe : d'être une organisation sans but lucratif ?